

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SENAT :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.600 fr. ; ÉTRANGER : 2.400 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION ORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 14^e SÉANCE

Séance du Jeudi 25 Juin 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 312).
2. — Excuses (p. 312).
3. — Dépôt de rapports (p. 312).
4. — Renvois pour avis (p. 312).
5. — Autorisation de désigner une mission d'information (p. 312).
6. — Scrutins pour l'élection de membres d'organismes extraparlimentaires (p. 312).
7. — Dispositions financières et monétaires concernant l'Algérie. — Suite de la discussion de deux projets de loi (p. 312).
Suite de la discussion générale: MM. Marcel Champeix, Roger Duchet, Michel Debré, Premier ministre; Sadi Abdelkrim, Gaston Defferre, Marius Moutet, François Mitterrand, Chérif Benhabylès.
Suspension et reprise de la séance: M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.
8. — Excuses (p. 324).
9. — Election de membres d'organismes extraparlimentaires (p. 325).
10. — Dispositions financières et monétaires concernant l'Algérie. — Suite de la discussion de deux projets de loi (p. 325).
Suite de la discussion générale: MM. Roger Duchet, Jacques Duclos, Edgar Faure.

Renvoi de la suite de la discussion: MM. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; le président, Pierre de La Gontrie.

11. — Conférence des présidents (p. 332).
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Georges Portmann.
12. — Excuses (p. 333).
13. — Dispositions financières et monétaires concernant l'Algérie. — Suite de la discussion et adoption de deux projets de loi (p. 333).
Suite de la discussion générale: MM. René Enjalbert, Pierre Marcihacy, André Colin, Michel Debré, Premier ministre.
Dispositions financières intéressant l'Algérie:
Amendement de M. Marcel Champeix. — MM. Marcel Champeix, Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; le Premier ministre. — Rejet, au scrutin public.
Art. 1^{er} et 2: adoption.
Sur l'ensemble: MM. Roger Marcellin, Edgard Pisani.
Adoption, au scrutin public, de l'ensemble du projet de loi.
Dispositions relatives à la circulation monétaire:
Adoption, au scrutin public, de l'article unique et du projet de loi.
14. — Règlement de l'ordre du jour (p. 311).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 23 juin a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Henri Longchambon, André Armengaud, Marcel Boulangé et Louis Gros s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. André Armengaud un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Belgique signée à Bruxelles le 20 janvier 1959 tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement. (N° 103.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 112 et distribué.

J'ai reçu de M. Léon David un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur la proposition de résolution de MM. Adolphe Dutoit, Jean Bardol, Léon David, Camille Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté, tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer dans les mines le maximum de mesures de sécurité tendant à éviter les catastrophes qui enlèvent la corporation minière. (N° 69.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 113 et distribué.

J'ai reçu de MM. André Armengaud et André Boutemy un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1959, adopté par l'Assemblée nationale (n° 104).

Le rapport sera imprimé sous le n° 114 et distribué.

— 4 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des finances demande que lui soient renvoyés pour avis :

1° Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut de l'économat de l'armée (n° 105) ;

2° Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions applicables aux convoyeuses de l'air appartenant au personnel des cadres militaires féminins (n° 106) ;

3° Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale fixant les conditions de recrutement et d'avancement des cadres du service du matériel de l'armée de terre (n° 107), dont la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est saisie au fond.

La commission des affaires économiques et du plan demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition de loi de M. René Blondelle et des membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à modifier les articles 811 et 845 du code rural (n° 72), dont la commission de législation et d'administration est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 5 —

AUTORISATION DE DESIGNER UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande, présentée par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, tendant à obtenir l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier sur place la situation en Algérie.

Il a été donné connaissance de cette demande au Sénat, au cours de la séance du 23 juin 1959.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte le Sénat sur la demande présentée par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette demande est acceptée.

En conséquence, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est autorisée à désigner une mission d'information chargée d'étudier sur place la situation en Algérie, en application de l'article 21 du règlement provisoire.

— 6 —

SCRUTINS POUR L'ELECTION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection :

1° D'un membre du comité national de propagande en faveur du vin (décret n° 48-133 du 23 janvier 1948 modifié par le décret du 22 mai 1957) ;

2° D'un membre du conseil supérieur de la sécurité sociale (art. 12 du décret du 10 décembre 1956 et art. 108 du décret du 8 juin 1946) ;

3° D'un membre de la commission supérieure des allocations familiales (art. 16 du décret du 10 décembre 1956 et art. 113 du décret du 8 juin 1946) ;

4° D'un membre du conseil supérieur de la mutualité (art. 53 du code de la mutualité).

La commission des affaires économiques propose la candidature de M. Pinsard pour le comité national de propagande en faveur du vin.

La commission des affaires sociales propose les candidatures :

De M. Abel-Durand pour le conseil supérieur de la sécurité sociale ;

De M. Menu pour la commission supérieure des allocations familiales ;

De M. Méric pour le conseil supérieur de la mutualité.

Conformément à l'article 61 du règlement provisoire, ces élections vont avoir lieu simultanément, au scrutin secret, dans l'une des salles voisines de la salle des séances.

En application de l'article 52 du règlement provisoire, si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour de scrutin, au troisième tour, la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est nommé.

Je prie MM. Joseph Voyant et Henri Parisot, secrétaires du Sénat, de bien vouloir présider les bureaux de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de seize scrutateurs titulaires et de huit scrutateurs suppléants qui se répartiront entre huit tables pour opérer le dépouillement des scrutins.

(Le tirage au sort a lieu.)

M. le président. Le sort a désigné :

Comme scrutateurs :

1^{re} table : MM. Jacques Descours Desacres, Ludovic Tron ;

2^e table : MM. Belhabich Slimane, Raymond Brun ;

3^e table : MM. Marcel Brégère, Gabriel Burgat ;

4^e table : MM. Etienne Dailly, Michel Kauffmann ;

5^e table : MM. Paul Mistral, Henri Prêtre ;

6^e table : MM. Alfred Dehé, Etienne Restat ;

7^e table : MM. Roger Lachèvre, Jean Noury ;

8^e table : MM. Maurice Coutrot, Edouard Le Bellegou.

Comme secrétaires suppléants :

Mlle Irma Rapuzzi, MM. le général Ganeval, Georges Marie-Anne, René Montaldo, Jean de Geoffre, Koné Bégnon, Jean Michelin et Emile-Derlin Zinsou.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

(Les scrutins sont ouverts à quinze heures trente minutes.)

— 7 —

DISPOSITIONS FINANCIERES ET MONETAIRES CONCERNANT L'ALGERIE

Suite de la discussion de deux projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions financières intéressant l'Algérie (n° 85 et 101) ;

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions relatives à la circulation monétaire (n° 86 et 102).

Dans la suite de la discussion générale commune à ces deux projets de loi, la parole est à M. Marcel Champeix.

M. Marcel Champeix. Monsieur le Premier ministre, monsieur le président, mesdames, mes chers collègues, le débat qui vient de s'instaurer devant votre Assemblée va plus profond et bien plus loin que la discussion des projets de loi qui nous sont soumis. C'est tout le problème algérien qui nous est posé dans son ampleur et dans sa complexité et pour la solution duquel le vote d'aujourd'hui peut créer, sinon une préfiguration, du moins un engagement et une hypothèque pour l'avenir.

Je voudrais essayer de discerner et d'analyser la politique du Gouvernement et, en une synthèse aussi raccourcie que possible, dégager et expliquer la position du groupe socialiste.

Je vous ai entendu mardi. J'avais déjà écouté avec attention le discours que vous avez prononcé devant l'Assemblée nationale. Je l'ai relu avec une attention plus rigoureuse encore. Il témoigne d'un effort incontestable pour présenter un tableau d'ensemble de la politique du Gouvernement, en insistant particulièrement sur l'action militaire, économique et sociale.

Vous avez manifesté le souci de marquer l'identité de vos conceptions et de celles du chef de l'Etat. Certaines de vos affirmations nous inciteraient à chercher en elles quelques apaisements.

Comme vous, nous pensons qu'« il faut aborder ce problème avec le sens de l'histoire et le sens de l'homme ». Comme vous, nous pensons qu'« une rébellion armée par l'étranger n'aurait pu naître si, au cours des trente ou quarante dernières années, d'autres politiques avaient été suivies ». Comme vous, nous pensons qu'« en Algérie se joue le destin de la France tout entière ». Comme vous, nous pensons qu'« s'il n'y a pas d'abandon possible, il n'est plus d'immobilisme possible ».

Nous souscrivons encore à vos paroles quand vous affirmez qu'une ère nouvelle doit s'ouvrir pour l'Algérie qui appelle l'égalité des droits politiques et la promotion économique et sociale.

Mais votre discours, monsieur le Premier ministre, est trop riche en nuances, voire en habiletés. Il laisse planer des doutes, fait peser des inquiétudes. Et puis, il y a dans l'action du Gouvernement actuel, et celle du Gouvernement qui l'a précédé, trop d'actes contradictoires pour lesquels nous nous interrogeons sur le point de savoir si ces actes correspondent à une stratégie ou s'ils s'inscrivent dans un programme arrêté. C'est dans cette série que se rangent les deux projets de loi qui nous sont soumis. Je n'en aborderai point le fond. C'est l'orientation politique qu'ils présupposent qui dicte notre détermination.

De votre propre aveu, monsieur le ministre, « l'un et l'autre de ces textes forment un ensemble important. Ce ne sont pas seulement des textes techniques. Ils ont une portée politique ». Ces textes, à vrai dire, ne sont pas d'origine gouvernementale. Ils découlent de l'action, de la pression de certains élus algériens à l'Assemblée nationale.

Le premier projet de loi tire prétexte de la disparition de l'Assemblée algérienne pour soumettre au Parlement le projet de budget de l'Algérie. Il semble rationnel d'assurer un contrôle rigoureux des dépenses effectuées en Algérie. Mais là n'est pas le but poursuivi. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'important rapport de M. Lauriol. Il indique lui-même que la mesure demandée est « la mesure clef » qui doit orienter toutes les autres, la suppression de « l'autonomie financière étant sûrement la condition technique et tactique de l'unité ». C'est précisément parce qu'il préjuge et engage que ce projet de loi n'entraînera pas notre adhésion, sauf acceptation d'un amendement que nous avons déjà déposé et qui donnerait à la loi un caractère provisoire, sans préjuger le statut politique futur de l'Algérie. *(Applaudissements à gauche.)*

Quant au deuxième projet portant disposition relative à la circulation monétaire, il paraît anodin puisqu'il n'aurait pas d'autre incidence immédiate que de donner pouvoir libérateur aux signes monétaires tant en métropole qu'en Algérie. La banque d'Algérie demeurerait distincte, les vignettes demeureraient distinctes; mais cette mesure a surtout pour but à nos yeux de donner consécration à une politique d'intégration et là est la raison de notre opposition.

Ce n'est pas que nous soyons contre l'intégration par système ou par principe. Si intégration signifie réalité de l'égalité des droits, si intégration signifie accomplissement et plénitude de l'homme, pourquoi n'en accepterions-nous pas le principe puisque la finalité que j'évoque est la finalité même du socialisme. Nous nous sentons aussi parfaitement capables de vivre fraternellement avec d'autres hommes n'ayant ni la même origine ethnique, ni la même couleur de peau, ni la même origine sociale, ni les mêmes conceptions politiques, religieuses ou philosophiques. Nous nous tenons pour solidaires dans notre commun destin d'hommes. Mais, alors que, dans le passé, quand elle était sans doute encore possible, nous avons pré-

conisé une assimilation, nous ne croyons plus cette assimilation possible aujourd'hui et nous craignons que l'on en fasse une fiction et une tromperie. Nous craignons que cette fiction ne crée des espérances qui ne peuvent être satisfaites et que la déception qui suivrait inévitablement ne fasse sombrer l'Algérie dans la sécession.

Nous ne devons ni ruser, ni tromper. Le problème algérien n'est-il pas avant tout un problème de confiance? Ce qui est paradoxal, c'est que ce sont ceux-là mêmes qui ont empêché l'intégration quand elle était possible qui la préconisent quand la marche de l'histoire la rend chimérique. Ils l'eussent naguère considérée comme « une insulte à la civilisation chrétienne et musulmane » à la fois. Ce qui est paradoxal, c'est que ceux qui méconnaissent ou rejettent la personnalité algérienne sont ceux qui l'ont créée et jalousement cultivée.

Ce que nous craignons, c'est que certains veuillent une intégration de l'Algérie à la métropole sans profonds changements internes en Algérie. Ainsi, sur le plan humain, ce n'est plus quelques Européens qui affronteraient 9 millions de musulmans; c'est plus de 45 millions de Français derrière lesquels ils s'abriteraient pour faire passer leur autorité. Sur le plan financier, c'est la métropole qui ferait le gros des efforts dont ils tireraient le meilleur des profits. Il faut enfin que certains comprennent que le temps du mépris et le temps des privilèges sont passés.

Ce qu'il faut, c'est d'abord réaliser ce que l'on pourrait appeler « une sorte d'intégration interne » qui donnerait réellement une totale égalité des droits aux diverses communautés et à tous les hommes d'Algérie, en sauvegardant la personnalité algérienne qui est vraiment singulière. A l'impossible intégration que certains appellent de leurs vœux, trop d'éléments s'opposent dont les plus importants sont l'état de tension actuel, le mouvement démographique de l'Algérie avec les conséquences politiques et économiques qui en découlent, le volume considérable des investissements qui seraient indispensables, mais que ne pourrait supporter la métropole.

Mais nous refusons de nous laisser emprisonner dans le dilemme: intégration ou indépendance, et si nous ne pouvons donner notre adhésion à la thèse de l'intégration, nous ne pouvons pas davantage soutenir la thèse de l'indépendance de l'Algérie, qui aboutirait à l'abandon, à l'acceptation de la sécession. Nous considérons que l'Algérie ne peut plus vivre sans la France et la France sans l'Algérie.

L'abandon ou la perte de l'Algérie conduirait celle-ci à la plus effroyable des Saint-Barthélémy, au retour à un régime de féodalités internes, et finalement et très vite, à l'assujettissement à une puissance étrangère, car une des conditions premières de l'indépendance, c'est l'indépendance économique.

Quant à la France, nous considérons que deux impératifs vitaux lui commandent de maintenir des liens étroits avec l'Algérie; un impératif de défense nationale et un impératif d'indépendance politique. Aucun pays au monde aujourd'hui ne peut assurer sa défense nationale replié sur lui-même et la France ne pourrait assurer sa sécurité si elle n'avait des bases territoriales en Afrique du Nord, et particulièrement en Algérie.

Aucun pays ne peut assurer son indépendance politique s'il n'a point l'indépendance énergétique. Cette indépendance énergétique peut nous venir plus tard de l'uranium. Pour l'heure, seul le Sahara peut nous l'apporter relativement. Or, pense-t-on que la France pourrait garder et exploiter le Sahara sans liens solides avec l'Algérie?

Mais il y a une autre exigence essentielle — dans le plein sens du mot « exigence » et dans le plein sens du mot « essentielle » — c'est notre devoir de solidarité humaine. Devoir de solidarité humaine à l'égard des 1.200.000 Européens qui vivent en Algérie, devoir de solidarité humaine aussi à l'égard des musulmans dont nous avons acquis la charge, que nous n'avons pas le droit d'abandonner et à l'égard de qui nous avons, malgré tout, des reproches à nous faire.

La grande œuvre humaine de la France ne peut s'accomplir que dans la paix. Nous applaudirons donc à toutes les tentatives multipliées pour arrêter le combat, car nous pensons qu'il n'y a pas de solution militaire au problème algérien. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)*

Au surplus, ce que nous avons à gagner, mes chers collègues, ce n'est pas une guerre qui accumulerait deuils, ruines et haines toujours inassouvies, ce que nous avons à gagner, c'est l'âme d'un peuple!

Nous sommes heurtés par les déclarations inconsidérées de tels ou tels chefs militaires qui, à la longue, tendent, usent et risquent de briser le ressort du pays.

Mettre fin à la guerre, tel est l'objectif principal devant lequel doivent s'estomper les questions de prestige et de susceptibilité. Il est grand temps de trouver les termes d'un dialogue de bonne foi: nous devons manifester encore notre volonté de paix en renouvelant l'offre d'un cessez-le-feu, accompagnée de garanties réciproques dans des formes et conditions qui ne puissent être interprétées comme l'exigence d'une capitulation.

Puis il faudra bien un jour — n'est-il pas vrai ? — « faire le reste » : donner à la personnalité algérienne son contenu juridique, donner à l'Algérie un statut évolutif. Pour ce faire, nous devons d'abord rester fidèles aux engagements pris antérieurement qui nous interdisent une charte imposée unilatéralement. C'est avec ceux qui seront l'émanation incontestée de toute l'Algérie que doit s'ouvrir et se poursuivre le dialogue car, certes, monsieur le Premier ministre, à elle seule, « la rébellion n'a pas de valeur représentative ». Si on tolérait qu'une minorité active, une minorité armée pût ainsi imposer ses vœux, c'en serait fait de la possibilité de vie nationale, voire de vie internationale, stables et harmonieuses.

En revanche, nous pensons qu'il est pernicieux pour la démocratie que le processus qui doit conduire à elle, et en particulier le suffrage universel, puisse être contesté dans sa sincérité et sa validité. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Roger Duchet. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Marcel Champeix. Très volontiers !

M. le président. La parole est à M. Duchet avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roger Duchet. Contestez-vous, mon cher collègue, la déclaration du chef de l'Etat qui a dit et répété : « Qu'on le veuille ou non, la démocratie existe dorénavant en Algérie » ? (*Vifs applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

M. Marcel Champeix. Le chef de l'Etat prend en compte les déclarations qu'il fait. L'orateur qui est à cette tribune prend, lui aussi, en compte les déclarations qu'il fait. Ce qui est incontestable, c'est que nous ne discutons pas la valeur des hommes qui ont été élus dans les diverses élections qui se sont produites, en particulier dans cette Assemblée. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

Nous nous sommes réjouis de voir revenir certains de nos collègues qui n'ont pas nos opinions, mais que nous savons loyaux et à qui nous avons donné notre amitié et notre confiance.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Marcel Champeix. Nous nous sommes réjouis même de voir venir, parmi les nouveaux élus, des gens que nous avons connus lorsque nous avions la charge du secrétariat d'Etat aux affaires algériennes.

Mais je ne pense pas, mon cher collègue Duchet, que vous puissiez sous-estimer les critiques qui ont été formulées par certains à propos de certaines élections. Je ne sais pas si vous les faites vôtres. En tout cas, il n'est pas possible de concevoir une démocratie véritable si les résultats d'élections au suffrage universel sont contestés et si on ne reconnaît pas la pleine validité du résultat de ces élections. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Michel Debré, Premier ministre. Monsieur Champeix, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Marcel Champeix. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. C'est une manœuvre qu'il faut dénoncer avec force que celle qui consiste à prétendre que l'organisation des élections en Algérie ne représente pas un effort démocratique sans précédent. Il est sans précédent, notamment quand on le compare à certaines élections qui avaient lieu dans les années passées sur ce même territoire. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs, à droite et sur quelques bancs au centre.*)

M. André Dulin. Les Algériens n'applaudissent pas !

M. le Premier ministre. A aucun moment, dans l'histoire souvent difficile de l'installation de règles démocratiques en Algérie (*Interruptions au centre*), nous n'avons trouvé depuis quelques mois un effort aussi constant pour établir à la fois un nombre croissant d'électeurs, la liberté des candidatures, la liberté de la campagne et la sincérité du scrutin.

J'ajoute un second point et que je ne saurais trop répéter : c'est que si l'on compare, si l'on additionne les résultats des élections : référendum, élections législatives, élections municipales, élections sénatoriales et, comme je le disais avant-hier, élections professionnelles aux chambres d'agriculture, j'attends qu'on me dise où ont été les difficultés, où ont été les manœuvres. Il est certain qu'au moment des élections législatives, en novembre dernier, il a fallu un effort particulier pour établir la sécurité, la multiplicité des bureaux de vote l'exigeant. De même en ce qui concerne les élections municipales. Mais quand on conteste la valeur de ces élections, se rend-on compte de l'effort qui a été fait par tous, et d'abord par les candidats, pour résister aux menaces qui venaient de l'étranger ou des dirigeants de la rébellion ?

Nous avons fait, le Gouvernement précédent et le Gouvernement actuel, un effort pour permettre aux électeurs de venir aux urnes, pour que les campagnes précédant le scrutin soient aussi largement ouvertes que possible ; les journalistes français et étrangers l'ont observé. Je vous signale, comme je le signalais l'autre jour, qu'il n'y a pas eu une seule protestation au moment des élections sénatoriales, qu'en ce qui concerne les élections professionnelles aux chambres d'agriculture, pas une voix ne s'est élevée pour discuter ce mouvement extraordinaire qui a fait qu'électeurs et électrices sont venus voter pour des élections professionnelles en nombre deux fois plus grand que dans la métropole elle-même.

J'attends qu'on me donne un pareil exemple dans un autre pays d'Islam. J'attends qu'on me donne un exemple dans l'histoire algérienne d'un effort aussi constant pour établir de libres élections, pour permettre une libre campagne, de nombreuses candidatures et un scrutin largement ouvert.

Je demande donc à tous les orateurs de ne pas mésestimer cette œuvre extraordinaire que la France réalise depuis quelques mois et j'ai gros cœur quand j'entends même des orateurs de l'opposition jeter un doute sur un effort qui, encore une fois, non seulement est unique dans l'histoire de l'Algérie, mais en plus représente pour la France tout entière un succès dont les conséquences ne sont pas encore mesurées. (*Vifs applaudissements à droite, sur les bancs supérieurs et sur certains bancs à gauche.*)

M. Marcel Champeix. Je pensais, monsieur le ministre, que vous auriez peut-être plus que tout autre apprécié la modération et la nuance avec lesquelles j'ai parlé de ce problème. Vous connaissez autant que chacun de nos collègues l'attachement que j'ai pour mon pays et l'attachement que j'ai voué au régime démocratique. C'est précisément à cause de cet attachement pour mon pays que je me suis réjoui de votre affirmation qu'il est sinon le plus démocratique, du moins un des plus démocratiques du monde.

Mais parce que je suis démocrate, je voudrais que l'on n'usât pas en les utilisant mal les moyens de la démocratie. Vous me permettez de ne pas insister précisément parce que j'ai les scrupules que vous voulez trouver chez les divers orateurs même lorsque ces orateurs appartiennent à l'opposition.

Permettez-moi cependant de penser avec l'ensemble de mon parti que, précisément parce que nous connaissons les difficultés qui devaient surgir sous vos pas, nous avons considéré que ces élections étaient anticipées. Vous avez fait au mieux, mais un mieux obtenu dans ces conditions-là est parfois la pire des choses... (*Exclamations sur les bancs supérieurs. — Applaudissements à gauche*) ... si, demain, dans ce pays d'Algérie, vous faites que les masses musulmanes et les masses algériennes dans leur ensemble n'aient pas la confiance qu'elles veulent donner au suffrage universel... (*Protestations à droite et sur les bancs supérieurs.*)

M. le président. Non, mesdames, messieurs. Je vous prie de ne pas interrompre par de pareils mouvements de séance. Ce n'est pas l'habitude ici. On écoute l'orateur et on lui répond ensuite. Il y a d'ailleurs un certain nombre d'orateurs inscrits. C'est à tous que j'adresse cet appel : laissez parler l'orateur ; c'est le président qui lui donne la parole. Il l'a donnée à M. Champeix. Les autres parleront quand je la leur donnerai. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre ; applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Marcel Champeix. Cela m'étonne d'autant plus que l'on sait, dans cette enceinte, avec quelle loyauté et quel respect de l'opinion des autres j'interviens dans les débats. Ce que je dis, monsieur le Premier ministre — je voudrais ne pas insister — c'est que l'on n'a pas le droit d'user les instruments qui doivent conduire à la démocratie véritable. Je considère que, dans certaines de ces élections, on risque, par la façon même dont se sont déroulées les opérations électorales, d'avoir porté atteinte au crédit qu'avaient mis dans le suffrage universel retrouvé les masses algériennes et, en particulier, les masses musulmanes. (*Applaudissements à gauche.*)

En attendant que sonne l'heure de la paix retrouvée, celle de l'association fraternelle, la France doit poursuivre et accentuer sa triple action : action militaire qui, hélas ! n'est pas encore adaptée comme elle devrait l'être, action économique dont nous voudrions qu'elle ne fit point place à je ne sais quel néo-colonialisme, action sociale devant permettre de conduire tous les individus à la dignité d'homme, à la qualification et à la promotion ouvrières, à la plénitude de citoyen libre.

Ce ne sont point des mesures comme celles qui nous sont proposées qui peuvent nous rapprocher de la solution politique indispensable. C'est pourquoi nous les rejetons. Il faut savoir ce que l'on veut et le vouloir vraiment.

Monsieur le Premier ministre, dans un drame aussi grave et aussi lourd de conséquences en chaîne que le drame algérien,

nous n'entendons pas du tout créer de gêne systématique au Gouvernement, ni porter injustement la moindre atteinte au crédit personnel que peut avoir le chef de l'Etat. Cependant trop de contradictions et trop d'incertitudes demeurent, qui suscitent nos troubles et nos inquiétudes. Je vous le dis tout net, nous nous dresserions avec force si nous pensions que vous vous enlisiez dans l'ornière ou que vous preniez une mauvaise voie, mais nous saurions éventuellement — je sais de quoi je parle — consentir s'il en était besoin les mêmes sacrifices que ceux que nous avons consentis aux heures sombres de notre histoire récente.

Il appartient au Gouvernement, non point de faire de la diplomatie sur la place publique, mais de faire courageusement de lucides options et de nous les faire appréhender. Monsieur le Premier ministre, ce sont ces options qui, confrontées aux nôtres, commanderont finalement notre action future. *(Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.)*

M. le président. La parole est à M. Sadi Abdelkrim.

M. Sadi Abdelkrim. Monsieur le Premier ministre, monsieur le président, mesdames, mes chers collègues, puisque nous abordons aujourd'hui le problème algérien, il est juste d'exposer en détail la situation exacte et les besoins du pays.

En tant qu'Algérien, je crois pouvoir prétendre connaître d'une façon approfondie l'origine du malaise qui a engendré la guerre fratricide qui sévit depuis près de cinq ans sur la terre algérienne et mon propos n'est pas aujourd'hui d'enregistrer les exploitations qui en ont été faites.

Cependant, il est important, mes chers collègues, de retracer brièvement ici les origines de la rébellion.

En premier lieu la sous-alimentation des populations, car lorsque le fellah rentre le soir pour ne trouver devant lui qu'un morceau de galette d'orge et un peu d'huile, qu'il ne vit uniquement que du produit de ses chèvres et du revenu de quelques ares cultivables, mais rarement fertiles, le moindre souffle de révolte trouve un écho dans son âme bouleversée par le désir de vivre mieux, c'est-à-dire de s'élever au-dessus de la bête de somme et de retrouver le sens de sa propre dignité. Pour y parvenir, le plus petit espoir entrevu le détournera de son travail quotidien de fellah et le mettra sur la voie de la révolte farouche.

Le deuxième facteur résulte de la sous-administration de l'époque. Combien de mechtas et de villages n'ont pas vu depuis plusieurs années l'administrateur ou le gendarme ? De ce fait, les contacts sont presque inexistantes et le campagnard perd confiance sans acquérir le sens de la vie civique telle que nous l'entendons.

Dois-je parler vraiment du genre d'élections qui se pratiquaient ? Les meneurs, les élus, les maîtres des urnes étaient les grands féodaux et ceux qu'on a dénommés depuis les hommes du système. Ils avaient le monopole aveugle d'une administration trop souvent aveugle. Les urnes véritables étaient remplacées par d'autres dont le contenu ne réservait aucune surprise.

Heureusement — et nous le constatons avec satisfaction — les temps sont changés. Pour la première fois, grâce à l'action du général de Gaulle et à celle de son Gouvernement, nous avons pu avoir des élections largement ouvertes et libres à toutes les compétitions et auxquelles, sans distinction de classe ou d'origine, la majorité de la population de nos départements a pu prendre part. Nous apprenons ainsi la véritable valeur des mots « égalité » et « démocratie ». *(Applaudissements sur les bancs supérieurs et sur certains bancs à droite.)*

Nous prétendons représenter ici valablement, non pas les intérêts particuliers ou de caste, mais les intérêts généraux d'une population profondément attachée elle aussi au progrès social et humain. *(Vifs applaudissements sur les mêmes bancs, ainsi que sur certains bancs au centre et à gauche.)*

Par ailleurs, dans les campagnes, les moyens de locomotion laissent beaucoup à désirer. J'ai vu dans les Aurès, à Oulache par exemple, parcourir 80 à 90 kilomètres à dos de mulet pour aller s'approvisionner à Biskra. J'ai vu en Kabylie des habitants rester six à sept heures à dos d'âne pour se rendre au marché.

Oh ! bien sûr, le temps ne compte pas pour nous musulmans, mais allez donc trouver une place sur ces vieux autocars surchargés, à condition encore qu'il y ait des routes et des pistes !

Ne parlons pas de l'électricité, car la majeure partie des habitants prend ses repas du soir à la lueur d'un kanoun ou d'une lampe à huile. Je ne généralise pas. Je rends un vibrant hommage à l'effort de modernisation, à l'œuvre magnifique de la France en bien des points. Je constate seulement que la rébellion a pris pied et a forgé ses bastions précisément sur ces points oubliés où l'Algérien était seul face à sa misère. *(Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.)*

Ailleurs, il n'était pas seul, mais aussi quel cortège d'injustices gratuites à côté de tant d'incompréhension qui donnaient à tant d'entre nous un véritable complexe d'infériorité raciale.

Or, nous constatons aujourd'hui — bien que depuis plus d'un an les préoccupations du Gouvernement issu du 13 mai aient rejoint les nôtres — qu'il reste encore un certain nombre de problèmes à résoudre et — disons le mot — d'injustices à supprimer, cela d'autant plus rapidement que notre confiance et notre espoir en un avenir que nous identifions avec celui de la France les rendent plus difficilement supportables.

M. Francis Le Basser. Très bien !

M. Sadi Abdelkrim. En particulier, il faut mettre fin à l'arbitraire partout où celui-ci peut encore se trouver ou aurait tendance à se manifester. Que l'on condamne par la voie des tribunaux compétents, que l'on fusille s'il le faut, c'est justice parce que c'est la guerre. Il est cependant certaines mesures qui, appliquées seulement à des suspects dont beaucoup sont certainement des innocents, méritent de retenir notre conscience. Je veux parler des camps dits « d'hébergement et de transit » vers lesquels sont dirigés, sans peut-être que les enquêtes aient été poursuivies à fond, beaucoup trop de braves gens qui n'ont commis d'autre faute que de ne pas avoir su déterminer où se trouve le bien, où se trouve le mal.

Il faut bien que l'on comprenne qu'user de moyens préventifs ou répressifs de cette nature sans motif véritable et fondé va à l'encontre d'un désir commun de compréhension et de rapprochement.

Il faut donc rendre à leur foyer ceux qui n'ont rien fait, tenir compte partout des dispositions d'esprit ou d'âme de chaque responsable local ou zonal, appliquer une même justice, une vraie justice française, qui soit implacable à l'égard des assassins, serene à l'égard des égarés, généreuse envers les compromis qui, je le prétends, ne pouvaient faire autrement car, mes chers collègues, tous ne sont pas des héros, mais simplement des pauvres hommes. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs, au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.)*

Il faut que les ordres et les décisions du Président de la République soient écoutés et appliqués intégralement en Algérie. Il ne faut pas qu'ils soient déformés ou ignorés.

Nous voulons aussi qu'en Algérie, suivant la déclaration solennelle, que les musulmans soient des citoyens à part entière et non des citoyens à part. *(Applaudissements à droite et sur certains bancs supérieurs.)* Vous verrez alors que la confiance et l'amitié reviendront vite et solidement.

D'autres problèmes sont à résoudre, d'autres remèdes à apporter. J'ajoute avec insistance que les solutions doivent être trouvées dans les délais les plus courts si nous voulons hâter le retour de la paix.

Il faut immédiatement occuper les chômeurs qui sont légion. Le chemin du travail tourne le dos à celui du djebel. Quand l'Algérien rentre le soir chez lui, avec le pain pour les enfants, il ne pense plus guère à autre chose.

Pour ce faire, il faut commencer tout de suite à débloquer une partie des crédits prévus au titre du plan de Constantine et donner de toute urgence du travail à la population car, croyez-moi, le peuple a faim. L'élévation du niveau de vie des populations doit s'effectuer en partie par l'application de toutes les lois sociales instaurées en métropole. L'hygiène dans les campagnes, le service médico-social doivent être développés. Il faut créer des asiles pour vieillards et impotents, de façon à supprimer la mendicité qui prend un essor alarmant. Il faut aussi ouvrir bon nombre d'écoles professionnelles pour occuper toute une jeunesse désœuvrée. Nous exigeons non seulement un certain degré d'instruction pour suivre les cours dans de tels établissements, mais nous prévoyons d'autres écoles ouvertes aux illettrés, dirigées par des musulmans, qui leur donneront un enseignement élémentaire avec la langue du pays. Il faut construire des usines afin d'employer la main-d'œuvre locale qui, de plus en plus, reflue vers la métropole.

On peut le demander, en vérité, quels que soient les progrès déjà réalisés, quand tant de choses restent à faire dans un pays occidental qui veut le rester et qui veut vivre avec et par sa métropole.

L'agriculture étant l'occupation de la majeure partie de la population, il est nécessaire de développer et de moderniser le matériel aratoire.

Le petit fellah doit obtenir des prêts pour améliorer son mode de vie, ses moyens de travail et, par là même, les rendements. Pour combattre la sécheresse qui sévit en quasi-permanence, de nouveaux barrages doivent être édifiés. En outre, les résultats probants des essais de pluie provoquée doivent être encouragés par des subventions nécessaires pour aboutir à leur vulgarisation.

Enfin, sur ces hauts plateaux de l'Est algérien, qui représentent une large part de ma circonscription, comme dans le Sud, les mesures nécessaires à une coexistence valable de la céréaliculture et de l'élevage doivent être imposées, car elles permettraient seules le développement industriel de l'élevage

en vue de l'exportation, tout en améliorant le marché de la laine algérienne.

Laissez-moi vous dire que, dans mon esprit, le problème n'est pas si insoluble qu'une certaine politique d'impuissance s'efforce de le dire. La politique actuelle déterminée par le général de Gaulle est la plus franche, la plus écoutée aussi par les masses algériennes par rapport à celles des gouvernements qui se sont antérieurement succédés. La confiance à l'égard du Président de la République existe, c'est chez nous une incontestable réalité. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs.*)

L'état d'esprit des Algériens, dans leur grande masse, c'est la confiance en de Gaulle et l'espoir en une fin rapide de ce conflit sanguinaire. Dans quel sens cette fin ? C'est la question que tous les Algériens, émancipés ou non, se posent : Assimilation ? Intégration ? Fédéralisme ? Indépendance ? Pour la première, comme pour la dernière, c'est-à-dire l'assimilation et l'indépendance, il n'en est pas question. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs et sur plusieurs bancs à droite.*) L'unanimité, en Algérie, repousse l'assimilation pure et simple et il faut avoir perdu tout espoir ou résister confortablement de l'extérieur pour soutenir encore la thèse de l'indépendance. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On a beaucoup parlé de l'intégration. Pour moi, intégrer quelque chose c'est faire entrer cette chose dans un ensemble, c'est la réunir ou la dissoudre dans cet ensemble.

Intégrer l'Algérie en la faisant entrer dans l'ensemble français par la dissolution, par la disparition de ses mœurs, de sa personnalité, bref de son statut spécial, c'est-à-dire de tout ce qui a trait à la religion, je ne pense sincèrement pas que ce soit la solution. Le plan religieux l'emportera sur la raison et les désordres subsisteront.

Intégrer l'Algérie en la faisant entrer dans l'ensemble français par la réunion en lui laissant ce même statut respectant sa personnalité au sein de la communauté française, c'est, j'en suis sûr, la solution la meilleure ; c'est celle qui ramènera la paix et forgera progressivement le rapprochement des cœurs et des âmes ; c'est celle qui transformera notre « aimée et souffrante » Algérie en une Algérie nouvelle, riante et fraternelle. (*Applaudissements.*)

Voilà la vraie politique digne du peuple français. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous avons enregistré avec satisfaction les déclarations de M. le Premier ministre. Elles nous apportent la certitude, appuyées par les textes de loi qui nous sont proposés, que tout sera fait pour réaliser notre désir commun de paix, de fraternité et de progrès social et humain.

En résumé, l'Algérie attend et fait confiance en la personne du général de Gaulle pour mettre fin à cette question dramatique qui nous préoccupe tous. Les Algériens ont soif de paix. Nous la demandons tous. Le désir du peuple algérien est entre les mains de la nouvelle République. Elle œuvre déjà en ce sens et il faut qu'elle concentre tous ses efforts pour hâter le retour au calme afin que le bonheur et la prospérité reviennent sur cette Algérie qui n'est qu'un prolongement de la France. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Defferre. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Gaston Defferre. Mesdames, messieurs, avant d'aborder le fond du débat, je voudrais faire quelques remarques préalables. La première de toutes aura trait, si notre président me le permet, à l'incident qui a eu lieu tout à l'heure pendant que mon ami M. Champeix était à la tribune. Je suis un sénateur jeune par l'ancienneté — hélas ! je ne le suis plus par l'âge — mais j'apprécie la liberté d'expression, l'esprit de tolérance qui règne dans cette maison et que son président sait faire respecter. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*) Il n'y a pas de véritable démocratie quand il n'existe pas de véritable liberté d'expression et quand les clameurs d'une majorité, quelles qu'elles soient, empêchent la minorité de s'exprimer, alors il n'y a plus de démocratie parlementaire. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La deuxième remarque que je voudrais faire concerne plus directement le problème algérien. Depuis quelques mois nous avons entendu, nous avons lu un certain nombre de slogans, un certain nombre de formules, d'images parfois brillantes, parfois simplistes, qui tendaient les unes ou les autres à nous donner la solution du problème algérien. J'ai lu, par exemple, cette expression : « La Méditerranée traverse la France comme la Seine traverse Paris. » Je regrette, mais Paris est une ville qui forme un tout et, qu'on le veuille ou non, la géographie la plus élémentaire nous l'apprend, la France et l'Algérie appartiennent à deux continents qui bordent une mer qui doit les unir, mais qui, incontestablement, les sépare ; les Français, d'une part, les musulmans, d'autre part, appartiennent à des races, à des religions, ont des mœurs et traditions tout à fait

différentes les unes des autres. Je ne crois pas qu'il soit bon d'employer des images de ce genre pour dire que le problème algérien est résolu.

Je voudrais, à ce propos, demander à M. le Premier ministre d'insister auprès des chefs militaires, qui ont d'ailleurs tendance à parler un peu trop (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre*) pour qu'ils évitent dans des banquets, où la chaleur est certes communicative, surtout sur les rives de la Méditerranée — je suis placé pour le savoir (*Sourires*) — d'employer des formules de ce genre, formules faites pour satisfaire ceux qui les écoutent, mais qui sont de nature à induire en erreur, ensuite, ceux qui les lisent.

Une autre formule brillante, employée par un homme dont j'admire l'éloquence, qui a le sens du mot, un homme que beaucoup d'entre nous avons admiré à la tribune, m'a frappé, formule qui consistait à dire il y a quelque temps, lors du débat à l'Assemblée nationale : « Si l'intégration ne se fait pas du Nord au Sud, elle se fera de l'Est à l'Ouest. » Eh bien ! mes chers collègues, j'ai lu et relu le discours de cet orateur pour l'intelligence duquel j'ai le plus grand respect et j'ai cherché ce que pouvait bien signifier cette formule. J'avoue — peut-être est-ce un défaut d'intelligence ou de culture — ...

Un sénateur au centre. Quelle modestie !

M. Gaston Defferre. ... que je ne l'ai pas trouvée, car si l'intégration ne se fait pas du Nord au Sud, pourquoi se ferait-elle de l'Est à l'Ouest ? La Tunisie et le Maroc sont des Etats indépendants et je ne pense pas qu'ils aient l'intention de renoncer à leur indépendance au profit de l'Algérie. Certaines parties de la population algérienne aspirent à l'indépendance et je ne pense pas qu'elles aient l'intention d'y renoncer au profit de la Tunisie et du Maroc.

Si l'on a voulu évoquer un problème beaucoup plus vaste que celui-là, si l'on a voulu faire allusion aux rapports qui peuvent exister entre les Etats-Unis d'Amérique et la Russie soviétique, je n'ai pas l'impression que la Russie soviétique, que les Etats-Unis d'Amérique aient l'intention d'intégrer l'Algérie. Ce que je crains c'est que si un jour nous quittons l'Algérie elle devienne pour les Etats-Unis et la Russie un champ de bataille fort dangereux, non seulement pour l'Algérie, mais aussi pour nous-mêmes. (*Applaudissements à gauche.*)

Je voudrais enfin ajouter une dernière remarque qui a trait à un propos qui n'était pas dirigé contre nous, je le reconnais, monsieur le Premier ministre, que vous avez tenu avant-hier soir, quant au comportement de certains d'entre nous sur ce problème d'Algérie et les opinions qu'ils formulent à ce sujet quand ces opinions ne sont pas exactement conformes à celles du Gouvernement.

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, parlant des communistes — et vous aviez raison — qu'il n'était pas possible de prôner ici la négociation et la paix et d'être ailleurs les amis de ceux qui fournissent des armes, des moyens militaires et financiers aux hommes qui aident la rébellion. Vous savez que ce n'est pas notre cas.

Depuis quelques mois pourtant, insidieusement, mais d'une façon certaine, on voit dans une certaine partie de l'opinion avancer cette conception qu'il y a des hommes qui appartiennent à la France, des hommes qui sont des patriotes, ceux qui pensent comme le Gouvernement à propos de l'Algérie, ceux qui sont des intégrationnistes et qu'il y a de l'autre côté des traîtres. Il y a la France et l'anti-France.

Nous, parce que nous sommes contre l'intégration, nous serions de l'anti-France. Eh bien ! je regrette beaucoup ; nous avons le droit de ne pas avoir votre opinion sur l'Algérie et pour autant d'être de parfaits patriotes. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je voudrais, à ce sujet, ajouter un mot. Monsieur le Premier ministre, il a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi qui tend à empêcher les hommes politiques de s'exprimer et les journaux d'exprimer ce qu'ils pensent.

M. le Premier ministre. Il s'agit d'une proposition de loi.

M. Gaston Defferre. C'est vrai, il s'agit d'une proposition de loi et je vais y venir. J'espère d'ailleurs que le Gouvernement s'opposera au vote de cette proposition de loi.

Monsieur le Premier ministre, je suis d'origine protestante et récemment un de mes parents qui revenait du temple me racontait que le pasteur avait choisi comme sujet de sermon cette épître ou cette parole de saint Paul : « Seigneur ! donne-moi le courage de dire tout ce que je crois » Eh bien ! monsieur le Premier ministre, soit par conviction religieuse, soit par conviction politique, je garderai le courage de dire ce que je crois, même si les textes en question étaient votés et même s'ils devaient mettre notre liberté en péril. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre — et vous avez eu tout à fait raison — que ce débat était un débat politique encore plus qu'un débat technique et j'ai reconnu la votre

honnêteté intellectuelle. C'est un débat politique en effet et il suffit de faire un très léger retour en arrière pour se rappeler comment la quatrième République, peu à peu, s'est dégradée et a fini par mourir. Certes, les institutions ont joué leur rôle, mais il n'est pas douloureux que ce qui a constitué une des causes principales de la mort de la quatrième République, ce sont les guerres coloniales, en particulier la guerre d'Algérie.

Beaucoup de Français — j'y reviendrai tout à l'heure — en accordant leurs suffrages au général de Gaulle au moment du référendum, espéraient qu'il apporterait la paix en Algérie. La cinquième République risque de ne pas échapper à ce danger mortel que comporte la guerre d'Algérie si elle n'y met pas un terme dans un délai rapide...

Un sénateur au centre. Très bien!

M. Gaston Defferre. ... car la guerre d'Algérie mine, ronge, ruine nos institutions. Même le nouveau régime, plus fort que ne l'était l'ancien, risque d'être à son tour atteint par la guerre d'Algérie si vous ne trouvez pas un moyen pour arrêter ce conflit, certes dans des conditions convenables — et j'y reviendrai tout à l'heure — mais surtout dans des délais rapides. (*Applaudissements à gauche.*)

Je sais qu'il existe un certain nombre d'hommes dans notre pays, qu'on appelle soit des « ultras » soit des « activistes », qui rêvent d'une sorte de révolution — autrefois, c'était les hommes de gauche qui employaient ce mot; maintenant, ce sont les hommes d'extrême droite (*Sourires.*) — une sorte de révolution qui consisterait à s'emparer du pouvoir, à vous l'enlever à vous d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, car vous en seriez victime en même temps que nous. Ils comptent pour cela sur l'appui de certaines forces militaires. Je crains qu'ils ne se fassent certaines illusions et que ce qui paraissait possible il y a un an ne soit plus possible maintenant. (*Très bien! et applaudissements au centre.*)

Il s'est produit une sorte de réveil de la conscience nationale et une sorte de réveil de la conscience ouvrière. Auriez-vous pensé, mesdames, messieurs, il y a quelques mois, que des grèves comme celles qui ont eu lieu ces temps derniers, ou qu'une menace de grève aussi étendue que celle du personnel des chemins de fer, qui a été évitée mais qui n'en a pas moins existé, auriez-vous pensé, dis-je, que des événements pareils auraient pu se produire, il y a six mois, huit mois, ou un an? Sans doute pas.

Nous avons tous lu dans les journaux que la Confédération française des travailleurs chrétiens, cette grande centrale syndicale qui, tout le monde le sait, est en rapport étroit avec un certain parti politique représenté au Gouvernement, avait voté une résolution qui concluait à la paix par la négociation en Algérie.

De la sorte, si demain les activistes, les ultras tentaient un coup de force, il est possible que, cette fois, ils trouvent en face d'eux une classe ouvrière résolue, dressée, qui, alors, ne leur laisserait pas accomplir la besogne qu'ils auraient décidé d'entreprendre.

Les Français, je m'excuse d'employer cette comparaison, étaient, il y a quelques mois encore, un peu comme des hommes ou des femmes qui sont amoureux. Le seul objet de leur sentiment était le chef de l'Etat ou le Gouvernement.

M. le Premier ministre. Le chef de l'Etat! (*Sourires.*)

M. Gaston Defferre. Depuis quelques semaines, nous avons l'impression qu'ils ne sont plus fixés comme ils l'étaient il y a quelques mois, qu'ils sont « disponibles » et que, si une aventure était tentée par certains, beaucoup de Français seraient résolus à résister.

M. le Premier ministre. Quand la France est gouvernée, il n'y a plus d'aventure.

M. Gaston Defferre. J'ajoute, monsieur le Premier ministre, qu'en mettant les choses au pire — je crois qu'il faut que cela soit dit à la tribune du Parlement — et en supposant que les activistes réussissent à s'emparer du pouvoir, à constituer un Gouvernement, à mettre les chambres en congé...

M. le Premier ministre. Nous n'en sommes pas là!

M. Gaston Defferre. En ce qui concerne le Palais du Luxembourg, il n'est pas question de nous jeter à la Seine. Nous en sommes moins proches qu'au Palais-Bourbon.

En supposant pourtant qu'ils réussissent, ne croyez-vous pas comme moi qu'un coup d'Etat comme celui-là préparerait, non pas des lendemains qui chantent, mais pour bientôt une démocratie populaire, c'est-à-dire la domination du parti communiste.

Voix nombreuses. M. Ducloux en sourit. (*Rires.*)

M. Gaston Defferre. J'entends prononcer le nom de M. Ducloux. Je le vois sourire, ce n'est, certes, pas fait pour lui déplaire.

M. le Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Gaston Defferre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Je voudrais rassurer l'éminent sénateur. Le premier garant de la légalité républicaine et de l'avenir des institutions, c'est le Gouvernement qu'il a devant lui et, à mon sens, la première chance qu'a actuellement la France de ne pas connaître d'aventure, c'est d'abord l'autorité et le prestige du chef de l'Etat, dont je crois que la popularité n'a pas été alléec depuis quelques mois et, j'ose le dire, ensuite, c'est à l'intérieur des institutions nouvelles, Gouvernement et Parlement associés, la volonté très ferme de faire en sorte que la V^e République soit, je m'excuse de le dire, autre chose que la IV^e. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

M. Gaston Defferre. Il m'est facile de répondre à M. le Premier ministre que, théoriquement, il a raison; mais que, dans la pratique, si la guerre d'Algérie dure, les institutions de la V^e République seront minées, ruinées et condamnées, comme l'ont été celles de la IV^e République (*Applaudissements à gauche*) et qu'alors, malgré un pouvoir fort, nous risquons de nous trouver en état d'anarchie, voire de nous trouver en présence d'un coup d'Etat. Ceci va m'amener à aborder un sujet délicat et je demande à nos collègues la permission de le traiter. J'essaierai de faire preuve de toute la modération possible pour être entendu.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup des tortures et ceci n'est pas fait pour grandir le prestige ni l'autorité du Gouvernement.

Je voudrais dans ce domaine faire un certain nombre de distinctions. Je comprends, je dirais presque que j'approuve la réaction de jeunes garçons, de pères, de frères qui voient leurs compagnons de combat, leurs officiers, leurs frères, leurs mères atrocement tués ou mutilés en Algérie. Je comprends qu'ils réagissent brutalement et qu'à leur tour ils commettent un certain nombre de sévices. C'est une réaction individuelle, c'est la réaction de tout homme qui a un certain tempérament.

Mais il y a autre chose, il y a ce qui est fait par les autorités constituées, non seulement sur la terre d'Algérie, mais aussi maintenant, d'après ce que nous avons lu tout récemment dans certains journaux du soir, sur la terre de France. C'est un fait particulièrement grave et inquiétant.

Je voudrais donc poser à ce sujet une question à M. le Premier ministre et je serais très heureux qu'il me réponde. Je crois que le devoir du Gouvernement est, dans tous les cas, que ce soit en Algérie ou dans la métropole, de condamner les tortures, à moins que le Gouvernement ne pense que, s'agissant d'une guerre de subversion, à moins que le Gouvernement ne considérant que, nos adversaires employant eux-mêmes les tortures, il est obligé, pour obtenir les renseignements dont il a besoin, et pour mener à bien sa tâche, de recourir à la même pratique. Dans ce cas, le Gouvernement a le devoir de le dire.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien!

M. Gaston Defferre. Il n'a pas le droit de nous cacher la vérité. Une règle essentielle de la démocratie, c'est que le peuple sache ce qui se passe car, tôt ou tard, il l'apprend et se retourne contre ceux qui l'ont trompé. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Gaston Defferre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Je voudrais répondre en trois points à M. Gaston Defferre. En premier lieu, le gouvernement que présidait le général de Gaulle a, à deux reprises, une fois publiquement, une seconde fois par un ordre secret, donné les instructions les plus fermes au général commandant en chef et aux généraux commandants de régions, les tenant personnellement pour responsables de la manière dont leurs officiers agissaient en ce qui concerne, le cas échéant, les prisonniers qui tombaient entre leurs mains. Ces instructions ont été répétées et redites.

En second lieu, le général commandant en chef lui-même et le délégué général ont, à diverses reprises, dans chacune des régions, réuni officiers généraux et officiers supérieurs pour leur rappeler les termes de ces instructions et les tenir responsables. Sans que, jamais, pour des raisons que vous pouvez comprendre, aucune publicité n'ait été donnée, dans certains cas, même parfois pour des actes qui s'étaient passés des mois et des mois auparavant, des mesures intérieures ont été prises quand nous avons estimé que certains officiers subalternes avaient dépassé les droits de la colère que vous-même reconnaissez tout à l'heure.

Enfin, en ce qui concerne le livre qui a été saisi, je tiens à dire à l'Assemblée que ce livre constitue une affabulation totale. Nous en connaissons les auteurs, qui sont uniquement deux membres du parti communiste, et ce livre représenté purement et simplement un assemblage de mensonges. Un communiqué a été publié hier par le Gouvernement pour dire que, s'il avait saisi le livre, le motif en était son caractère outrageusement mensonger et diffamatoire, et qu'il laissait la responsabilité à certains hebdomadaires d'en sortir un certain nombre de feuilles. Le Parquet est saisi aujourd'hui par le ministre de l'intérieur d'une plainte en calomnie et en diffamation. Je ne voudrais pas qu'on dise ici que ce livre infâme, rédigé par deux auteurs infâmes, représente en quoi que ce soit l'ombre de la vérité. C'est purement et simplement une affabulation mensongère et — je puis le dire à M. Gaston Defferre — montée par deux écrivains stipendiés du parti communiste. (*Vifs applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs; applaudissements au centre.*)

M. Gaston Defferre. J'enregistre les déclarations qui ont été faites par M. le Premier ministre et, comme je sais qu'il a beaucoup d'autorité sur ses collègues ministres et sur les hauts fonctionnaires qui sont sous ses ordres, je suis absolument « convaincu » qu'à l'avenir, à la suite des instructions qu'il a données, plus aucune torture ne sera pratiquée, ni sur le territoire métropolitain, ni sur le territoire algérien, par les autorités responsables du Gouvernement français. (*Applaudissements à gauche.*)

Je voudrais en venir maintenant aux projets qui nous sont présentés par le Gouvernement. M. le Premier ministre nous a dit lui-même que ces projets étaient intégrationnistes et il a eu l'honnêteté de nous annoncer, lors du débat que nous avons eu avant-hier soir, que les deux premiers projets dont nous étions saisis seraient suivis d'une série d'autres projets allant dans le même sens.

M. le Premier ministre. Je n'ai pas dit cela.

M. Gaston Defferre. Vous avez annoncé un projet sur la justice et un projet qui tendait à ce que certains textes votés en France soient immédiatement applicables en Algérie. Il s'agit donc bien de projets à caractère intégrationniste. D'ailleurs, il suffit de lire le rapport de M. Lauriol... (*Interruption à droite.*)

Mon cher collègue, si ce que je dis ne vous plaît pas, sachez que je ne suis pas à la tribune pour exprimer votre point de vue, mais pour exprimer le mien. (*Applaudissements à gauche.*) Si, tout à l'heure, vous avez le désir de me répondre, vous pourrez monter à la tribune et il m'appartiendra à mon tour, si vous le désirez, de vous adresser des apostrophes aussi aimables que celle que vous m'avez adressée. Croyez-moi, je suis capable de le faire. (*Rires et applaudissements à gauche.*)

M. le président. Aucune de ces paroles n'est parvenue aux oreilles du président.

M. Gaston Defferre. Elles sont parvenues aux miennes, monsieur le président.

M. le président. Vos oreilles sont sans doute plus fines que les miennes.

M. Gaston Defferre. Elles ne sont pas plus fines, mais moins diplomatiques. (*Sourires.*)

L'intégration constitue une promesse que nous ne tiendrons pas parce que nous ne pouvons pas la tenir. Je reviendrai tout à l'heure sur les chiffres qui ont été donnés à cette tribune même avant-hier soir par le rapporteur général de la commission des finances, M. Pellenc, qui, avec son souci d'objectivité et d'information habituel, a tenu à faire connaître à notre assemblée les conséquences de certaines mesures qui sont envisagées.

L'intégration constitue une solution qui est dépassée à l'époque où nous sommes. L'intégration ferme la porte à ce qu'un journal du soir, dont on ne peut pas dire qu'il soit anti-gaulliste, bien au contraire, pas plus que moi d'ailleurs... (*Rires et exclamations sur divers bancs.*)

Mes chers collègues, ceux d'entre vous qui suivent de près la vie politique savent quelle position j'ai prise au moment du référendum, ceux d'entre vous qui lisent la presse savent — et je le répéterai tout à l'heure — que seul le général de Gaulle, je dirai dans quelles conditions, peut régler le problème de l'Algérie. S'il ne le fait pas, je ne pense pas qu'il y ait un seul homme politique capable de le régler. Que M. le Premier ministre ne voie dans mes paroles rien de désobligeant; il sait que le général de Gaulle a dans ce pays une place que personne ne peut lui disputer.

M. le Premier ministre. J'ai dit cela pendant dix ans!

M. le président. Il l'a répété pendant dix ans à cette tribune!

M. Gaston Defferre. L'intégration ferme la porte à ce que ce journal, *Le Monde*, appelait « une solution moyenne », c'est-à-dire la solution préconisée par ceux qu'on appelle les natio-

nalistes modérés, qui n'appartiennent pas au F. L. N., ni au M. N. A. et ne sont inscrits sans doute dans aucun parti politique. Ils constituent cette grande masse flottante, dont on nous dit souvent qu'elle va basculer de notre côté et ainsi nous permettrait de remporter la victoire, dont on nous dit aussi parfois, au moment où nous connaissons des épreuves cruelles, qu'elle est complice des fellagha et que, grâce à cette complicité, les fellagha peuvent poursuivre le combat meurtrier qu'ils mènent sur la terre d'Algérie.

En vérité, nous savons que les mesures intégrationnistes qu'on nous demande de voter ne seront pas appliquées. Elles reviennent, par conséquent, à prendre la décision de continuer la guerre d'Algérie.

Je voudrais à cet égard citer un exemple que certains de nos collègues connaissent, celui des départements d'outre-mer. En 1946, malgré M. Marius Moutet et moi-même — j'étais alors jeune sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer — le Parlement a décidé — cela ne s'appelait pas à l'époque l'intégration, mais l'assimilation — le Parlement, dis-je, a décidé l'assimilation de certaines vieilles colonies — une autre expression employée alors — à la métropole.

Que s'est-il passé depuis 1946? C'est intéressant de le considérer. On a appliqué à ces départements le centralisme administratif dans toute sa rigueur, c'est-à-dire qu'on a nommé des préfets, qu'on a obligé les habitants de ces départements à se soumettre aux règles imposées aux habitants de la métropole dans tout ce qu'elles pouvaient avoir de désagréable pour eux; mais quand il s'est agi d'appliquer des mesures à caractère économique, social ou familial, on leur a dit que cela coûtait trop cher. Chaque fois, le ministre des finances, quel qu'il soit d'ailleurs (*Rires*), s'y est opposé, motif pris que si l'on accordait à ces populations des allocations familiales, les avantages de la sécurité sociale et des indemnités de chômage comparables à ceux qui sont donnés aux Français métropolitains et aux habitants de la Réunion et de la Martinique, on ruinerait le Trésor français.

Le résultat obtenu, c'est que les habitants de ces pays, après qu'on leur eût dit que l'on allait faire d'eux des Français à part entière — l'expression n'était pas encore à la mode — se sont, hélas! aperçus qu'on leur avait apporté tous les inconvénients, en tout cas une grande partie des inconvénients de notre civilisation, mais qu'on ne leur avait pas donné ce qu'ils attendaient de nous, ce qu'ils attendaient de la générosité de la France. (*Applaudissements à gauche, ainsi que sur les bancs supérieurs à droite.*)

M. Marius Moutet. Monsieur Defferre, voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Gaston Defferre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Moutet avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marius Moutet. Mon cher ami, vous avez raison de rappeler cet exemple d'intégration; mais vous n'avez pas complètement raison lorsque vous dites que nous en avons été fermement partisans.

M. Gaston Defferre. Non. J'ai dit que nous en étions les adversaires!

M. Marius Moutet. Je me permets de vous rappeler que si naturellement nous étions extrêmement touchés par cette demande des populations des îles Caraïbes et de la mer des Antilles de se rattacher complètement à la famille française, nous leur en montrions tout le danger et toutes les déceptions éventuelles.

Notre ami M. Symphor sait combien de fois nous avons mis en garde ses compatriotes en leur disant:

Nous savons bien que le ministère qui siège rue Oudinot est en quelque sorte une vieille fée Carabosse que vous n'aimez pas. Seulement vous y êtes représentés en premier rang, alors que quand vous serez dans les administrations françaises vous serez les derniers.

M. Lucien Bernier. Nous sommes les derniers, et les derniers servis!

M. Marius Moutet. Vous êtes, en effet, les derniers servis.

M. Lucien Bernier. Exactement!

M. Marius Moutet. Par conséquent, prenez garde.

L'intégration proposée aujourd'hui pour l'Algérie retarde de quelque quarante ans.

J'ai ici un autre témoin: c'est Chérif Benhabylès.

En 1918, nous étions d'accord ensemble pour demander, par un rapport que je faisais au nom de la commission des affaires étrangères, des colonies et de l'Algérie, l'intégration volontaire des musulmans dans la patrie française.

Récemment, un élu algérien me disait à Bougie: « Si votre projet avait été voté, nous étions quatre cents à demander immédiatement notre naturalisation dans les conditions que vous indiquez; c'est-à-dire avec le statut musulman. »

Pour le faire admettre il a fallu attendre 1946, c'est-à-dire cette fameuse IV^e République que tout le monde considère comme morte, mais que moi je considère comme bien vivante parce que c'est toujours la République. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations sur quelques bancs au centre et à droite.*)

Ceux qui ont voté contre notre projet, ceux qui l'ont fait échouer, ce sont ceux-là même qui, aujourd'hui, demandent l'intégration. Comment voulez-vous que nous y croyions ?

Au moment où le rapport fut déposé, Clemenceau me fit appeler. (*Murmures à droite.*) Il me dit : « Vous avez rédigé un rapport de trois cents pages au nom de la commission. Il paraît qu'il est très bien, mais vous imaginez aisément que je n'ai pas eu le temps de le lire. Allez donc voir Jonnart — c'était le gouverneur. Il est capable de faire ce qui doit être fait. »

Jonnart était entre les mains des grands caciques de l'époque qui étaient d'extrême gauche dans la majorité gouvernementale, qu'elle fût celle de Waldeck-Rousseau ou de Combes, mais qui étaient féodaux en Algérie, et qui lui firent comprendre qu'à cette époque il était absolument impossible de ratifier les songes creux d'un jeune parlementaire qui était arrivé à convaincre cette grande commission de la Chambre des députés.

Contre ce terme d'« intégration » que vous considérez comme un mot magique, il y a, pour nous, le rendant suspect, tout de même deux éléments, à la fois dans l'histoire ancienne et dans l'histoire présente des territoires des Antilles, qui vous expliquent pourquoi nous ne pouvons pas être d'accord avec ceux qui demandent cette intégration parce que, à notre tour, c'est nous qui n'avons aucune confiance en eux et qui savons bien qu'ils représenteraient en Algérie le contraire de ce qui est nécessaire pour le rapprochement des deux communautés, c'est-à-dire pour la confiance rétablie ; pour ce qu'un grand colonial français appelait la conquête des cœurs, qui seule mettrait fin à la guerre d'Algérie. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce n'est pas avec la politique qu'ils préconisent qu'ils l'obtiendront.

M. le président. Veuillez continuer votre exposé, monsieur Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, ma courte expérience de ministre m'a appris que, dans cette Assemblée, on devait faire preuve de toute la courtoisie possible. Chaque fois qu'un de nos collègues demande à m'interrompre, je l'accepte volontiers.

M. le président. Vous en êtes le seul juge.

M. Marcel Pellenc. C'est la règle.

M. Gaston Defferre. Je voudrais, à propos de cette comparaison entre les territoires d'outre-mer et l'Algérie conclure par deux chiffres

Les départements d'outre-mer contiennent 800.000 habitants. Il y a en Algérie plus de huit millions de musulmans. Nous n'avons pas pu procéder à la véritable intégration des habitants des départements d'outre-mer en treize ans de paix et de relative prospérité. Comment voulez-vous que nous puissions procéder à la véritable intégration de l'Algérie, alors qu'il s'agit maintenant de plus de huit millions de musulmans en pleine guerre, à une époque où notre pays connaît de graves difficultés financières ?

D'ailleurs M. Pellenc nous l'a dit quand il a parlé hier du plan de Constantine : la seule application de ce plan exigerait environ 2.700 milliards sans tenir compte d'un élément extrêmement important qui est l'accroissement de la natalité. Or, le plan de Constantine ne suffit pas pour réaliser l'intégration.

Par conséquent, quand on se penche sur ce problème sérieusement, on s'aperçoit que l'intégration est un slogan, un mot qui a été lancé, mais qu'elle n'est pas réalisable. C'est d'ailleurs pourquoi ses plus ardents défenseurs d'aujourd'hui sont ceux qui lui ont été le plus hostiles dans le passé, parce qu'ils savent qu'elle ferme la porte à toute solution pacifique.

Je voudrais revenir rapidement sur le passé en ce qui concerne l'intégration.

En 1936, c'est nous qui proposons l'intégration avec la loi Blum-Viollette. Un certain nombre de nos collègues, qui sont ici, ont peut-être oublié qu'à cette époque, quand un musulman voulait devenir Français, il devait se faire naturaliser. Il était considéré comme un étranger.

En 1946, quand M. Ferhat Abbas siégeait sur les bancs de la première assemblée constituante où un certain nombre d'entre nous l'ont connu comme député, il était prêt à accepter l'idée de l'intégration et peut-être que si, à ce moment-là, l'intégration avait été réalisée, nous aurions évité la rébellion algérienne.

C'est aussi en 1946, le 12 avril, qu'une proposition présentée par les socialistes et tendant à établir le collège unique en

Algérie, a été repoussée avec le concours des voix communistes qui ont voté contre ce jour-là. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

C'est assez amusant à souligner. Peut-être que si le collège unique avait été voté en 1946, la rébellion algérienne n'aurait pas éclaté.

En fait, ce qui caractérise le plus souvent les rapports entre la France et les pays sous-développés, c'est que nous sommes presque toujours en retard d'une mesure. Les événements vont si vite que nous avons l'impression de courir après eux et quand nous arrivons il est trop tard. En ce qui concerne l'Algérie, notre devoir est maintenant de chercher une solution qui soit à la mesure des événements et qui nous permette de rétablir la paix dans ce pays.

Avant d'en arriver, en quelques mots, à l'esquisse de cette solution, je voudrais rappeler que si le Sénat vote les textes qui lui sont présentés, c'est-à-dire s'il accepte le principe de l'intégration, il va tourner le dos à la politique qui a été définie par le général de Gaulle lui-même, au cours de plusieurs des discours qu'il a prononcés.

En effet, c'est le général de Gaulle qui a parlé de l'évolution des peuples et du mouvement général du monde ; c'est le général de Gaulle qui a parlé de la reconnaissance de la courageuse personnalité algérienne. C'est lui qui a dit qu'il fallait lui faire une place de choix dans la communauté française. Il a parlé hier soir — les journaux parisiens ne l'ont pas reproduit, mais les agences d'Italie ont transmis cette information en italique — du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en disant que c'était la base de l'humanité.

Alors, mesdames et messieurs, je veux que chacun d'entre nous soit placé en face de sa responsabilité. Si nous votons les textes qui nous sont présentés, nous allons ligoter le chef de l'Etat, nous allons le paralyser...

M. Jacques Baumel. C'est lui qui préside le conseil des ministres !

M. Gaston Defferre. Monsieur Baumel, vous n'êtes pas chargé de faire mon discours. Si vous voulez tout à l'heure monter à cette tribune, je vous écouterai avec beaucoup de plaisir. (*Exclamations sur les bancs supérieurs.*)

Si nous votons les textes qui nous sont soumis, nous empêcherons le général de Gaulle de mettre un terme à la guerre d'Algérie.

Je ne veux pas revenir sur ce que je disais tout à l'heure. Il est absolument évident que si ce problème très grave n'est pas réglé par le général de Gaulle, personne ne le règlera ; la guerre alors continuera et nous en connaissons toutes les conséquences désastreuses.

La solution politique du problème suppose que, d'abord, nous envisagions le cessez-le-feu. Le 23 octobre, le général de Gaulle a offert à Ferhat Abbas de venir à Paris pour engager des conversations avec lui et il lui a donné l'assurance que lui et les hommes qui l'accompagneraient pourraient repartir librement. Je suis de ceux qui pensent que Ferhat Abbas et ses amis ont eu tort de ne pas venir à Paris. S'ils étaient venus, non seulement la conversation se serait engagée sur le cessez-le-feu — je suppose qu'elle aurait abouti — mais je pense au comportement d'un certain nombre de ceux qui m'interrompent. Ils n'auraient peut-être pas été enchantés d'apprendre que Ferhat Abbas était en conversation à l'hôtel Matignon avec le général de Gaulle à propos du cessez-le-feu et, ce jour-là n'auraient peut-être pas eu une mine très joyeuse.

En ce qui concerne le cessez-le-feu, nous sommes actuellement dans la situation suivante. D'abord, on nous a dit : il n'est pas possible d'aboutir car le Gouvernement provisoire de la République algérienne pose le préalable de l'indépendance. Puis nous avons appris qu'il y avait eu, sinon renonciation à l'indépendance, en tout cas renonciation au préalable pour les conversations sur le cessez-le-feu. Ensuite on nous a déclaré : la conversation pour le cessez-le-feu peut avoir lieu si elle se déroule en terrain neutre. Le Gouvernement français a répondu qu'il n'acceptait pas qu'elle ait lieu en terrain neutre, qu'elle devait avoir lieu sur le sol de la France ou sur celui de l'Algérie.

Aux dernières nouvelles, celles qui ont été publiées par les agences, nous avons appris que le Gouvernement provisoire de l'Algérie aurait accepté que la discussion ait lieu non pas avec un membre du Gouvernement français, mais avec un officier envoyé par le Gouvernement français en terrain neutre et qu'elle se poursuive ensuite en France pour arriver au cessez-le-feu.

Monsieur le Premier ministre, il s'agit là d'un domaine qui relève essentiellement du pouvoir exécutif. C'est un domaine particulièrement délicat et je ne veux pas entrer dans plus de détails. Voici ce que je veux simplement vous dire, sachez que si, demain, par un souci d'amour-propre ou de prestige, vous étiez amené à laisser passer une occasion d'obtenir le

cessez-le-feu et la fin des hostilités en Algérie, je suis convaincu, vous connaissant bien, que vous le regretteriez profondément et que la France en souffrirait beaucoup.

Je veux retenir un simple exemple. En ce moment, le général de Gaulle est en voyage en Italie. Supposons qu'à son retour, nous apprenions — c'est une hypothèse gratuite que je fais — qu'il a rencontré je ne sais quel représentant du Gouvernement provisoire algérien ou des combattants algériens et que le cessez-le-feu est pour après-demain. Ne croyez-vous pas que la France entière acclamerait le général de Gaulle parce qu'il aurait obtenu le cessez-le-feu même dans ces conditions ?

C'est pourquoi je ne veux pas vous demander dans quelles conditions vous entendez engager la négociation pour le cessez-le-feu car, je le répète, c'est un domaine qui relève exclusivement du pouvoir exécutif. Il n'est pas très bon d'en parler à la tribune, mais ce sur quoi je veux insister, c'est sur le fait que nous ne devons surtout pas nous arrêter à des questions de prestige, de grandeur et qui risquent de laisser poursuivre une guerre qui est meurtrière à la fois pour notre pays et, comme vous l'avez dit avant-hier soir, pour son avenir.

En conclusion, je voudrais dire que la solution que nous proposons est une solution politique qui consisterait à attirer à nous la grande masse des musulmans en conservant à la France au moins la défense nationale, les affaires étrangères, le commerce extérieur, la monnaie, les changes et la justice de droit français. Cette solution ne doit pas être considérée comme une solution de faiblesse.

En ce qui nous concerne, nous socialistes, nous demandons que l'effort militaire soit poursuivi jusqu'à ce que les résultats soient obtenus. L'armée ne doit pas être humiliée. Nous pensons qu'il ne faut pas confondre l'esprit libéral qui nous anime avec l'esprit d'abandon et de faiblesse qui trop souvent après les affirmations de force répétées pendant un certain nombre de semaines, de mois ou d'années, même à toutes les capitulations et rend inutiles tous les sacrifices aussi bien sur le plan humain que sur le plan financier. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce que nous redoutons c'est que, pour donner des satisfactions momentanées à certains, vous compromettiez notre avenir en Algérie. Je ne voudrais pas être cruel, je ne veux pas reprendre un mot historique, je ne veux pas parler de « majorité de rencontre », mais je ne voudrais pas non plus que, pour satisfaire aux vœux de certains, vous risquiez, comme vous l'avez dit vous-même l'autre soir à cette tribune, de compromettre en même temps l'avenir de notre pays, le destin de la France et celui du Gouvernement. (*Vifs applaudissements à gauche; applaudissements sur un certain nombre de bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mesdames, messieurs, je suis l'un de ceux, nul ne l'ignore ici, qui pensent, à rebours de M. le Premier ministre, que l'histoire de nos échecs accumulés durant quinze années, aux quatre horizons du vieil empire colonial ne s'explique pas par ce qu'on appelle assez sommairement la politique d'abandon, mais par le refus de concilier les grands intérêts de la France avec la volonté d'émancipation des peuples sous tutelle.

Par exemple, je suis de ceux qui pensent que l'abandon de la Tunisie n'a pas découlé du discours de Carthage, mais d'une conception erronée du protectorat, de l'administration directe, qui a retardé l'heure des élites locales. Par exemple, je suis de ceux qui pensent que l'abandon du Maroc n'est pas la conséquence des accords de la Celle-Saint-Cloud, mais plutôt celle du coup d'Etat de 1953, condamnable surtout par l'inutile manifestation de la politique de force.

Par exemple, je suis de ceux qui pensent que l'abandon de l'Indochine n'a pas été consommé à partir de Genève, mais à Langson et à Dien-Bien-Phu, et plus encore dans les hésitations qui ont caractérisé la politique française au cours de la formidable révolution qui, en Orient et en Extrême-Orient, a mis en mouvement, depuis moins d'un quart de siècle, plus d'un milliard d'êtres humains, soit la moitié de la population du globe.

Oh ! je le sais bien, cette pétition de principe a le don de susciter les incompréhensions, les passions, les colères. Cette contagion de l'intolérance a gagné jusqu'aux enceintes parlementaires où devrait pourtant devoir s'exprimer tout Français libre. C'est pourquoi je ressens très profondément l'honneur qui m'échoit aujourd'hui d'être entendu par une Assemblée qui, par tradition, par tempérament et par fidélité aux principes républicains, a toujours reconnu aux minorités politiques le droit d'être respectées.

Le problème posé mardi dernier par M. le Premier ministre est — on m'excusera de le dire — mal posé.

A qui fera-t-on croire, en effet, que la France, en Algérie, n'a le choix qu'entre les partisans de la négociation à tout prix, dénoncés avec tant de vigueur à cette tribune par M. Debré, et la reddition sans condition de nos adversaires.

Fidèle à lui-même, M. le Premier ministre a exagérément simplifié, systématisé jusqu'à la caricature les thèses qui s'opposent à la sienne. Non, mesdames, messieurs, il n'y a pas — et cela a été dit, excellemment tout à l'heure par notre collègue M. Defferre — par définition d'un côté ceux qui servent la cause de la patrie et, d'un autre côté, ceux qui la trahissent, il n'y a pas, par définition, ceux qui maintiennent et ceux qui abandonnent.

Par éliminations successives on est ainsi arrivé à identifier une politique, un parti, une personne aux grands intérêts de la France. Je ne puis m'empêcher, en ce qui me concerne, de trouver cela déplorable. Je ne doute pas de la sincérité de votre conviction, monsieur le Premier ministre ; on s'accorde généralement à reconnaître que c'est là votre qualité principale, l'une de vos qualités principales (*Sourires*), mais cette sincérité vous conduit parfois, au détriment de l'unité nationale, à pratiquer « la politique de la terre brûlée ».

Je l'ai dit, il n'y a pas, parmi les Français, ceux qui cherchent à rester et, hors une infime minorité d'entre eux, ceux qui cherchent à partir. Il y a seulement ceux qui cherchent le meilleur moyen de rester.

Tout dépend évidemment de l'idée que l'on se fait du rôle de la France. Le meilleur message de la France en Algérie, ce sera pour certains l'école, le lycée, l'université. Pour d'autres, ce sera le sillon tracé par le paysan du Rouergue ou de l'Alsace depuis les plaines côtières jusqu'au Sahel, vers le désert. Pour ceux-ci, ce sera l'ensemble industriel qui assurera le plein emploi, le salaire juste. Pour ceux-là ce sera la présence de l'administrateur, du soldat, de l'ingénieur, du médecin. Pourquoi serait-il interdit à beaucoup de croire que ce message est avant tout dans l'affirmation et la mise en pratique des principes universels enseignés par la France à l'Europe et au monde depuis un siècle et demi.

Tous doivent être reconnus comme ayant un droit égal à se réclamer de la tradition française. Il est même de la plus haute importance que ne soit pas gâchée la possibilité d'une politique de rechange apte à servir, le jour venu, l'intérêt de la Patrie.

Mais si les opinions vont de l'émancipation généreuse des peuples sous tutelle au maintien intégral des positions acquises par la France, je n'ai jamais entendu personne affirmer que ce serait rester en Algérie que de faire flotter le drapeau national sur les ruines, les morts et le servage. En revanche qui donc songerait à livrer quiconque vit sur le sol algérien à l'épouvante et à l'extermination.

Or, si je m'en rapporte, monsieur le Premier ministre, au ton de votre discours de mardi, ton qui vous est tout de même assez habituel, comme à son contenu, l'apparente fermeté de vos propos, semble dire qu'il n'y a point de salut hors du chemin que vous avez tracé.

Ce chemin que vous avez tracé, quel est-il ? Je vous ai entendu. Je n'en sais rien.

En réalité, monsieur le Premier ministre, je crois que vous avez jonglé avec les mots.

M. le Premier ministre. Vous avez mal entendu, monsieur Mitterrand !

M. François Mitterrand. Vous avez jonglé avec les mots ! D'ailleurs, depuis quelque temps, je crois apercevoir que cela fait partie des vertus acquises par notre Premier ministre et qu'il a quelque propension à s'adresser de cette manière à l'opinion publique !

Je reconnais assez mal aujourd'hui l'opposant ferme et vigoureux que vous étiez hier.

Le mot « intégration » a disparu de votre langage. Ces mots de souveraineté et de légitimité s'y sont substitués et mettent manifestement à l'aise l'ancien maître des requêtes du conseil d'Etat ! Souveraineté et légitimité ? Oui. Intégration ? Non.

Or votre prudence ne s'explique pas, évidemment, par la faiblesse, par la lâcheté, ou bien par la contrainte.

M. le Premier ministre. Je n'ai jamais prononcé le mot.

M. François Mitterrand. Je me demande, monsieur le Premier ministre, ce que vous faisiez et disiez l'année dernière, à peu près à la même époque. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le Premier ministre. Cherchez !

M. François Mitterrand. Ce n'est pas, monsieur le Premier ministre,...

M. Roger Duchet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mitterrand ?

M. François Mitterrand. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Duchet avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roger Duchet. Vous rappelez à M. le Premier ministre ce qu'il a dit et fait l'année dernière.

Voulez-vous me permettre de vous rappeler, ce que vous disiez vous-même, il n'y a pas tellement longtemps ?

En effet, le 12 novembre 1954, vous proclamiez « Nous ferons tout pour que le peuple algérien, partie intégrante du peuple français, se sente chez lui, comme nous et parmi nous. J'appliquerai une politique qui sera celle de la volonté de la présence française. »

Par ailleurs, le même jour, votre président du conseil — c'était M. Mendès-France — déclarait : « Qu'on n'attende de nous aucun ménagement à l'égard de la sécession, aucune compromission avec elle ! On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la Nation et l'intégrité de la République. Les départements de l'Algérie font partie de la République. Ils sont français depuis longtemps. Leur population, qui jouit de la citoyenneté française, est représentée au Parlement. Entre elle et la métropole, la sécession n'est pas concevable. Cela doit être clair pour toujours et pour tout le monde, en Algérie, dans la métropole, et aussi à l'étranger. Jamais la France jamais aucun Parlement, aucun gouvernement ne cédera sur ce principe fondamental. »

Je fais miennes ces déclarations sur l'intégration. Je regrette que vous ayez changé d'opinion en changeant d'électeurs. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs, ainsi qu'à droite et sur divers bancs au centre.)*

M. François Mitterrand. En bref, M. Duchet se sent infiniment plus proche de l'homme que j'étais en 1954 que de l'homme qu'est devenu, en 1959, le premier ministre ! *(Rires à gauche.)*

Je remercie cependant M. Duchet d'avoir facilité ma transition, car il doit bien imaginer qu'aborder ce sujet faisait partie de mon propos. Comment pourrais-je monter à la tribune de cette haute assemblée sans penser qu'il puisse exister des parlementaires connaissant, mieux que je ne connais les leurs, mes propres œuvres ? *(Sourires.)*

Il est évident, monsieur Duchet, et ceci est noté sur ces papiers que j'ai sous les yeux, qu'il me faut approfondir notre discussion autour de l'intégration. Cela me permet d'ailleurs de préciser que je croirais absurde de considérer comme frappé d'anathème tel ou tel statut politique. Que ce soit l'intégration, l'association, la fédération, l'assimilation, rien n'interdit a priori d'admettre telle ou telle de ces solutions.

Le problème est simplement d'examiner, par rapport à une situation donnée, par rapport à un contexte politique déterminé, si la réalisation de l'une ou l'autre politique est non pas souhaitable mais possible. C'est cela l'art d'un gouvernement.

Lorsque — je ne suis pas venu ici pour me défendre — j'ai affirmé une politique d'intégration, c'était en tout cas un beau rêve. Mais je continue de croire qu'il était à l'époque réalisable parce qu'il était partagé par les véritables élites algériennes. L'intégration, voyez-vous, monsieur le Premier ministre, n'a de chance de s'imposer que par la confiance. Dès que la confiance a été, par la guerre, définitivement détruite, il n'était plus raisonnable de s'accrocher à des perspectives périmées. Comment pouvez-vous supposer que, par le fer et par le feu, l'intégration, qui exige tant de sacrifices, tant de renoncements et tant de compréhension mutuelle, ait quelque chance de réussir depuis que la guerre a commis ses ravages ? Il est vain maintenant d'espérer de l'intégration la solution pacifique que tous nous recherchons.

Le 23 février 1936, M. Ferhat Abbas écrivait dans son journal : « Mon opinion est connue. Le nationalisme est ce sentiment qui pousse un peuple à vivre à l'intérieur de ses frontières territoriales, sentiment qu'ont ressenti tant de nations. Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste et je n'en rougirais pas comme d'un crime. Les hommes morts pour l'idéal patriotique sont honorés et respectés. Ma vie ne vaut pas plus que la leur et cependant je ne mourrai pas pour la patrie algérienne parce que cette patrie n'existe pas. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire. J'ai interrogé les morts et les vivants. J'ai visité les cimetières. Personne ne m'en a parlé. Sans doute, ai-je trouvé l'empire arabe, l'empire musulman qui honoraient l'Islam et notre race, mais ces empires se sont éteints. Ils correspondaient à l'empire latin et au Saint-Empire romain de l'époque médiévale. Ils sont nés pour une époque et pour une humanité qui ne sont plus les nôtres. Un Algérien musulman songerait-il sérieusement à bâtir l'avenir avec ces poussières du passé ? Ces Don Quichotte ne sont plus de notre siècle. »

M. Ferhat Abbas concluait cet écrit par une visite en compagnie de M. Benjelloul au ministre de l'intérieur de l'époque et affirmait, dans une conférence de presse, à Paris : « Nous sommes venus affirmer notre loyalisme à la Mère-Patrie. »

Mais lorsqu'il rentra en Algérie, pour avoir tenu ces propos indésirables il fut inquiété par la police ! C'est ainsi que les événements vont et détruisent ou accroissent la force des thèses en présence. Leur vérité prend sa valeur ou la perd selon le moment où elles s'affrontent à la réalité, selon le moment où l'intérêt commande de les appliquer.

Je disais, avant d'être interrompu par M. Duchet, que M. le président du conseil, ou plutôt M. le Premier ministre — il faut que je m'habitue aux termes de la Constitution — ne parle plus que de souveraineté et de légitimité. Ce n'est pas à lui que j'apprendrai — car sur ce sujet il pourrait être mon maître — que si le terme de souveraineté exclut évidemment par définition l'indépendance, il n'implique à aucun moment un choix entre les divers modes d'exercice de cette souveraineté et qu'en ce domaine M. le Premier ministre ne nous a précisé ni sa préférence, ni sa volonté.

La notion de souveraineté dont se sert le Gouvernement déborde largement celle de l'intégration. La souveraineté, par exemple, peut aussi bien être exercée par un état fédéral que par un Etat unifié.

Faut-il en conclure, mesdames et messieurs, que M. le Premier ministre et le Gouvernement se réservent d'opter, dans l'avenir et non point aujourd'hui, entre ces deux formules ? Alors, monsieur le Premier ministre, dites-le, car vous n'avez pas le droit de laisser l'armée s'engager comme elle le fait dans la mystique de l'intégration si vous estimez que ce statut politique n'est pas nécessairement celui qui assurera le destin franco-algérien. Continuer de se taire, c'est risquer, pour plus tard, un nouveau divorce, plus profond encore, entre l'armée et le pouvoir civil.

Mais, si vous vous taisez par opportunité, par souci de ne pas paraître céder aux exigences d'une faction dont les excès étaient d'ailleurs à vos yeux patriotiques et donc légitimes lorsqu'ils ne gênaient que vos prédécesseurs. *(Rires à gauche et au centre.)* si vous vous taisez alors que vous considérez au fond de vous-même l'intégration comme la seule solution convenable, possible, indiscutable, je crois pouvoir vous dire à cette tribune, monsieur le Premier ministre, que le moment est venu de donner aux représentants de la nation les explications que vous leur devez et d'exposer vos raisons. Il ne serait pas tolérable que vous engagiez le Parlement par un biais vers une politique dont le Gouvernement refuserait d'accepter pour lui-même les conséquences pratiques et les responsabilités historiques. *(Applaudissements à gauche.)*

Actuellement, pendant que des milliers de Français se battent en Algérie, les milliers, des centaines de milliers, des millions d'hommes et de femmes en France ont la conviction — conduits, poussés par de grands partis qui soutiennent la politique gouvernementale — que l'intégration de l'Algérie à la France représente l'avenir.

Allez-vous faire, sans le dire, par une série de petits projets de loi dont aucun ne semblera avoir d'importance, la politique d'intégration, ce qui laissera au pouvoir exécutif la possibilité de promouvoir ultérieurement une politique de rechange, alors que ce droit serait refusé au Parlement définitivement lié par les textes que vous lui soumettez ? Voilà un problème auquel il est nécessaire que vous répondiez, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je vous répondrai.

M. François Mitterrand. Je le pense bien.

Je ne ferai pas ici assaut de propositions pour la solution du problème algérien. Les thèses que les uns et les autres — et moi, en particulier — ont défendues dans le passé ou qu'ils continuent de défendre par la parole ou par l'écrit, dans la mesure où ce droit leur est laissé, sont trop connues pour que je fatigue l'attention de l'Assemblée sur ce point.

M. Defferre avant moi, d'autres après moi, n'ont pas manqué ou ne manqueront pas de décrire, en les déplorant, les désastres de la guerre. Vous pourriez le faire, monsieur le Premier ministre, aussi bien qu'eux. Vous disposez à Alger d'un officier général commandant l'armée d'Algérie qui est un soldat d'envergure, et d'un délégué général, civil, dont chacun, je le crois, reconnaît la grande compétence technique et la haute valeur humaine. Vous disposez d'une armée de 400.000 hommes, d'une armée forgée au contact des guerres dites « révolutionnaires ». Vous avez l'instrument et l'expérience, mais la guerre continue et rien ne permet de dire, sinon pour faire un effet de séance, que dans vos mains la situation militaire et politique de l'Algérie se soit améliorée, assez en tout cas pour autoriser l'espoir d'une solution prochaine.

Alors pourquoi ? Parce que, s'il n'est pas guidé par la volonté de trouver une issue politique, cet instrument, dans vos mains comme dans les mains de tous autres, n'est pas capable, par lui-même, de résoudre le problème algérien. *(Applaudissements à gauche.)*

La guerre continue et chacun d'entre nous en ressent l'inquiétude, l'angoisse. Personne ne pourrait affirmer qu'à votre place il réglerait militairement, mieux que vous ne le faites, le conflit. Mais ici, nous sommes une assemblée politique, élue pour discuter de la politique de la France. C'est ce que je me permets de faire aujourd'hui.

La guerre, vous l'avez faite en soldat, je l'ai faite en soldat comme nos pères, nos frères, générations frappées par les grands désastres de notre vie nationale. Dans la guerre, on apprend à disposer noblement de sa propre vie et cela s'appelle l'héroïsme. De cela la jeune génération qui se bat en Algérie n'est pas chiche. Mais on nous apprend aussi à disposer de la vie des autres, et cela prend à la longue les noms les plus tragique de l'histoire. Vous n'avez pas le droit d'engager sur ce plan la France, la République, les peuples d'outre-mer. Vous n'avez pas le droit, si un moyen vous est offert, vous n'avez pas le droit, par entêtement politique, de refuser la moindre chance, celle qu'avec certains de nos collègues nous tentons de développer.

M. Guy Petit. Quelle solution politique proposez-vous ? Nous serions heureux de l'entendre. Ce serait la première fois !

M. le président. Alors, écoutez l'orateur.

M. François Mitterrand. Mon propos à l'égard de M. Duchet avait, je m'en aperçois, trop d'ambition ! Il m'est arrivé, si j'entends bien M. Guy Petit, décrire des livres que personne ne lit, des articles que personne ne lit et de faire des discours que personne n'écoute ! Je vous prie de m'excuser si j'insiste mais, depuis des années, je répète à satiété que la formule qui me paraît souhaitable pour l'Algérie, comme pour l'ensemble des problèmes issus de l'époque coloniale, devrait reposer, dans un pays où la raison garderait son pouvoir, dans la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples, de même que s'impose la nécessité de reconnaître, dans le monde où nous vivons, que les droits de souveraineté doivent connaître leurs limites. Le courant qui pousse les peuples vers l'autodétermination — allié à la nécessité de contenir les exigences des souverainetés nationales — conduit à se ranger derrière un système qui gouverne aujourd'hui des centaines de millions d'hommes et de très grands pays et qui s'appelle le fédéralisme.

J'ai déposé, il y a deux ans, une proposition de résolution à l'Assemblée nationale qui préconisait la création d'une communauté franco-africaine de type fédéral. J'ai bénéficié, si j'ose dire, de l'hostilité de la majorité parlementaire de l'époque. Cette proposition n'était quand même pas absurde puisqu'elle a été finalement réalisée et qu'elle apparaît à tout le monde comme une solution sage pour l'Afrique noire.

Monsieur Guy Petit, vous avez précédé mes propres conclusions. Je dis que lorsque le Gouvernement dispose d'un instrument aussi important que la Communauté franco-africaine, il est inconcevable qu'il ne s'en serve pas pour aborder le problème algérien. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Comment, vous avez, à travers le continent africain, onze Etats — puisque le douzième, la Guinée, n'a pas accepté la Constitution — onze Etats autonomes, onze républiques qui ont consenti à se lier, dans le cadre de la communauté franco-africaine, et ce que vous avez reconnu par un libre accord à M. Houphouët-Boigny pour la Côte d'Ivoire, à M. Modibo Keita pour le Soudan ou le Mali, à M. Hamani Diouré pour le Niger, MM. Senghor et Dia pour le Sénégal, au nom de quel raisonnement, par quelle force de conviction, parviendrez-vous à le refuser aux musulmans de Sétif et de Tlemcen ?

Sans doute vous pourriez me répondre que le problème algérien, en raison de la coexistence de deux groupes ethniques importants, est un problème particulier. Aussi ne vous demanderai-je pas, ne cherchant pas à précéder l'histoire, d'imiter servilement les textes constitutionnels instituant la Communauté franco-africaine pour résoudre le problème algérien.

Mais s'il est une intégration désirable, ce n'est pas celle de l'Algérie et de la France, c'est celle de l'Algérie dans l'ensemble de la Communauté franco-africaine. Si vous usiez davantage de l'amitié grandissante de tous les chefs des anciens pays sous tutelle, de Madagascar à l'Afrique noire, face aux Nations Unies, face à nos alliés, face à nos adversaires, pour fonder les bases d'un accord nouveau avec les populations musulmanes d'Algérie, accord qui garantirait définitivement à celles-ci les droits que nous affirmons dans les textes sans jamais les mettre en œuvre véritablement, alors vous auriez là, je le crois, une amorce de négociation.

Vous me répondrez : le F. L. N. n'en veut pas. Je suis votre raisonnement. Supposons qu'il ne le veuille pas, bien que, vous l'avez évidemment remarqué, le F. L. N. ait considérablement modifié ses exigences tactiques et que, loin d'exiger le préalable de l'indépendance, il se contente d'invoquer aujourd'hui le droit à l'indépendance. Mais c'est précisément, sans exclure l'interlocuteur qui nous combat, aux autres fractions de l'opinion algérienne que vous devez vous adresser, c'est précisément à la fraction de l'opinion musulmane qui n'est pas engagée dans la guerre par les armes, c'est à elle, qui continue d'hésiter et de douter — si elle ne doutait, ni n'hésitait, vous le savez bien, le problème militaire serait déjà réglé — que

vous devez parler ! Qu'offrez-vous à ceux qui attendent une solution humaine et fraternelle ? Je dis que la Communauté franco-africaine est un splendide canevas, un magnifique dessin offert par le génie de la France et qu'il est inconcevable qu'un gouvernement français n'ait pas déjà appelé cette communauté à l'aide, dans le noble sens du terme. Il n'est pas infamant de prendre la main d'un compagnon et d'un ami.

Monsieur le Premier ministre, vous avez dit, et c'est une belle formule, « l'Algérie c'est le destin », mais ce destin aurait besoin d'être plus exactement défini.

Quelle est la position d'un nationaliste, enfin de celui que l'on nomme, qui se nomme lui-même, d'une façon un peu abusive, un national ?

Considérez ce « national » aux alentours de 1932. Que veut-il ? « Il ne faut pas abandonner ! ». Il ne faut pas abandonner, en 1932, cela veut dire qu'il ne faut pas reconnaître aux Algériens les droits de citoyenneté. Pour ce nationaliste, « Il ne faut pas abandonner », en 1936, cela veut dire que l'on refuse le plan Blum-Violette qui reconnaît à 20.000 musulmans, chevaliers de la Légion d'honneur ou officiers de l'armée française, le droit d'être Français à part entière.

Le nationaliste ou le national de 1946 refuse la Constitution française parce qu'elle porte en exergue le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En 1947, il en va de même. Pour ne pas abandonner, le nationaliste ou le national refuse le statut de l'Algérie qui ordonnait l'égalité entre Français d'origine et Français musulmans.

Le nationaliste ou le national de 1951, que fait-il lorsqu'on lui propose de voter la création de 62 municipalités de plein exercice pour l'ensemble de l'Afrique noire française qui groupe près de 30 millions d'habitants ? Le nationaliste vote contre ! Il estime que c'est perdre, que c'est abandonner si l'on vote le projet Blum-Violette, si l'on vote la Constitution, si l'on vote un statut d'égalité des citoyens, si l'on vote la création de municipalités. Pour lui, tout cela c'est abandonner, c'est trahir !

Ce nationaliste, il vous ressemble étrangement, monsieur le Premier ministre. Vous n'avez pas voté la Constitution de 1946, ni le statut de l'Algérie, ni l'institution des municipalités de plein exercice. De même, adopter le code du travail en 1951 c'est encore perdre l'Afrique noire, puisque vous votez contre.

Et le nationaliste de 1954 ? On le verra s'accrocher — oui, monsieur le Premier ministre, rappelez vos souvenirs ! — au double collègue parce que pour lui c'est encore perdre l'Algérie.

Le nationaliste ou le national de 1956, vote, comme vous-même, contre la loi-cadre pour l'Afrique noire qui n'était cependant qu'une modeste esquisse de la communauté franco-africaine.

Le nationaliste à travers le temps, le national, chaque fois qu'on lui propose un moyen d'émancipation des peuples dans le cadre de la présence de la France, il est contre, toujours contre, parce qu'il a la conviction sincère, profonde, indélébile, dont il ne sortira jamais, qu'à compter du moment où l'on renonce aux aspects de la force, commence l'abandon...

M. le Premier ministre. C'est vous qui avez gouverné depuis quelques années et vous voyez où cela nous a conduits ! (*Très bien ! sur les bancs supérieurs. — Protestations à gauche.*)

M. Jean Périé. Vous vous êtes tout de même opposé, monsieur Debré, au collège unique et à la loi-cadre ! Nous vous avons suffisamment entendu ici à ce propos.

M. Bernard Chochoy. Vous êtes orfèvre !

M. François Mitterrand. Monsieur le Premier ministre, vous avez raison de me dire : « C'est vous qui avez gouverné ».

Il m'est même arrivé de proposer quelques-unes des solutions que je viens d'évoquer et sans succès ! S'il m'est arrivé de m'associer à une politique dont je vois aujourd'hui les effets malheureux, je m'en excuse auprès de la nation. (*Murmures à droite et sur les bancs supérieurs.*) S'il m'est arrivé de lutter pour une politique de progrès et de justice, je m'en honore au contraire car c'est cela qui sert le mieux notre patrie. Mais pour tenter de répandre, de faire partager mes convictions, pour expliquer au pays qu'il se trompe ou qu'on le trompe, alors je me tourne vers le Premier ministre de mon pays et je lui dis : Essayez donc de ne pas continuer comme avant !

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. François Mitterrand. Il est, monsieur le Premier ministre, des mots qui sont à la mode, tels ceux « d'action psychologique ». Il s'agit là d'une révélation, semble-t-il, qui étonna un certain nombre d'officiers fort bien pensants et très bien intentionnés lorsqu'ils furent mis au contact des dures réalités de l'Asie. L'action psychologique ne dispose que d'un levier, d'un

seul levier, pour entraîner, pour soulever, pour conduire à travers l'histoire les peuples de la terre et ce levier porte un seul nom, l'espérance.

M. le Premier ministre. Et la liberté!

M. François Mitterrand. L'espérance dans la justice, l'espérance dans le bonheur, l'espérance dans la liberté!

Mais ni la guerre, ni la domination, ni la ségrégation, ni le fanatisme destructeur ne seront, vous le savez bien, les messagers de cette espérance, ni non plus, monsieur le Premier ministre, ces projets de loi que vous nous soumettez et qui ne sont que les timides témoignages d'une politique qui n'ose même pas dire son nom, ni non plus votre discours de mardi dernier, à cette tribune, qui n'était qu'une esquivé devant les contradictions de votre majorité, ni non plus vos actes de gouvernement qui ne préparent pas les échéances du destin français.

Cette espérance, je voudrais la voir contenue dans votre politique. Voter ces projets de loi, dans le contexte actuel, c'est à mon sens réduire les chances de la réconciliation nécessaire. Je ne le ferai pas. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Roger Marcellin. Je demande la parole.

M. le président. Il ne m'est pas possible de vous la donner, car le prochain orateur inscrit est M. Chérif Benhabylès.

M. Roger Marcellin. Je voudrais répondre quelques mots à M. Mitterrand.

M. le président. Vous devez vous inscrire, à moins qu'un orateur ne vous cède son tour de parole.

M. Roger Marcellin. Je vous prie de m'inscrire pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Chérif Benhabylès.

M. Chérif Benhabylès. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, c'est mon profond attachement d'Algérien de race et de naissance à cette « souffrante et bien-aimée Algérie », telle que l'a définie M. Jacques Soustelle, qui me ramène une fois de plus à cette tribune, où sincèrement j'avais cru remonter pour la dernière fois il y a vingt-trois mois.

C'est, en effet, le 25 juillet 1957 que, désireux de libérer ma conscience à l'occasion d'un grand débat au sujet d'une cause et d'un problème dont j'ai la hantise, je suis venu à cette même place faire appel à l'arbitrage de l'homme prestigieux que la France s'est donné depuis pour chef.

Je viens d'évoquer un souvenir déjà vieux de deux ans et puisqu'une fois de plus l'occasion m'en est donnée, je voudrais, au même endroit, formuler un souhait: Puissent les efforts de tous les hommes de bonne volonté rencontrer sans cesse, toujours et partout, cette loyauté et cette large compréhension si nécessaires à toute œuvre humaine afin que notre bien malheureux pays se redresse au plus vite et prospère de nouveau au sein de la communauté franco-musulmane.

C'est le cri du cœur bien sincère d'un musulman qui n'a jamais cessé de concevoir, de proclamer et d'exalter publiquement en Algérie que tous les hommes de toutes races et de toutes confessions sont frères. Car c'est là, mes chers collègues, au milieu de tant de ruines et de tant de deuils atroces, dont personne là-bas n'est, hélas! exempt, la seule espérance que j'aie toujours entrevue, et à laquelle continue à se raccrocher une poignée d'hommes de cœur et de raison au service d'un idéal qui exige des vocations et non des dévouements qui calculent.

Excusez-moi, mes chers collègues, de cette rapide digression dans un domaine purement sentimental alors que nous allons parler de projets financiers.

On comprendra, dans cette enceinte et ailleurs, que tout de même je ne puisse prendre aisément mon parti de certaines accusations qui, dans l'esprit de ceux qui les ont lancées, ne représentent une notion ni très claire ni très rigide.

Si, au lendemain du succès d'une liste que j'ai conduite à la bataille électorale, j'avais formulé contre le pays auquel je dois le meilleur de moi-même certains jugements impiés que l'on m'a prêtés dans certains journaux ou certains propos chuchotés de bouche à oreille, je ne serais certainement pas à cette tribune. Les taches et la rouille de la politique n'ont jamais réussi à effacer en moi, ou même à ternir, la netteté du dessin primitif qui demeure sans souillure. Permettez-moi, mes chers collègues, Français métropolitains et de la France d'outre-mer qui m'écoutez, de vous en donner une fois pour toutes la cordiale et bien amicale assurance.

Mes chers collègues, voici une fois de plus posée devant nous une question parmi tant d'autres sur ce grave et redoutable problème d'une Algérie martyre où depuis bientôt cinq ans le sang ne cesse de couler dans une guerre plus atroce que toutes les autres parce qu'elle ne ressemble à aucune autre et dont personnellement je n'aperçois pas, hélas, la fin.

Personne parmi vous ne se méprendra, je pense, sur l'import-

ance et le but que se proposent d'atteindre les deux projets de loi portant dispositions financières qui sont soumis à notre étude, particulièrement sur la portée du premier dont l'examen rapide conduit tout esprit que n'obscurcit pas la manie assimilatrice à cette constatation d'ordre élémentaire: la disparition de l'autonomie financière de l'Algérie, conséquence inéluctable de la réintégration, après cinquante-neuf ans, du budget de l'Algérie dans les compétences nationales, autonomie pourtant chèrement acquise et pour laquelle se sont battus pendant des années d'illustres devanciers, autonomie à laquelle le pays doit ses plus belles réalisations économiques — réseau routier, voies ferrées, canaux d'irrigation, barrages, bâtiments scolaires, œuvres d'assistance publique, etc. — autonomie dont un grand élu algérien, traduisant les aspirations des populations françaises pouvait dire, il n'y a pas très longtemps, du haut de la tribune des délégations financières: « Il faut compter avec l'esprit de la loi de 1900 qui a établi l'autonomie financière de l'Algérie. Les auteurs de cette loi ont voulu nous doter d'un budget d'Etat: le budget de l'Etat algérien. Dès lors, les délégations financières auront quelques chances supplémentaires de rendre plus élément le droit de regard que le pouvoir central et le Parlement se sont réservés et qu'ils exercent d'année en année d'une façon qui met à l'épreuve notre amour-propre et le sentiment profond que nous avons tous des franchises algériennes ».

Vous n'avez bien entendu, mes chers collègues, nous sommes en 1946. Et qui parle ainsi? Est-ce quelque leader nationaliste ou quelque leader communiste? Non pas, c'est plus simplement M. Louis Morel, soi-même, seigneur du vin, seigneur du blé et des agrumes, possesseur d'immenses et magnifiques domaines dans le Nord et le Sud du Constantinois, agriculteur et viticulteur de mérite et aussi maître de la pensée collective par l'un des plus puissants quotidiens de province, *La Dépêche de Constantine*, dont il était l'unique propriétaire, M. Louis Morel soi-même, dont l'un des fils, mon bon camarade Léopold, député de Philippeville, ingénieur agronome et docteur en droit, a bien voulu accepter d'être mon colistier au scrutin du 31 mai dernier.

Ainsi, mes chers collègues, si j'en juge par la leçon de l'histoire, qui est le musée des faits, depuis l'exposition universelle de Paris et l'an 1900, c'est-à-dire depuis cinquante-neuf ans, nous avons toujours vécu sous le régime de cette autonomie financière chère à nos cœurs d'Algériens, dans une grande communauté humaine, groupés autour de la France et sous sa vigilante et sereine protection, dans le respect de l'entité de chaque pays et de la personnalité de chaque peuple. Je veux dire dans une Algérie différente de la France, certes par l'aspect et la nature de son sol, par son climat, par la diversité des races qui la peuplent et de religions qui les animent, différente par les mœurs, la langue et le sentiment des populations qui s'y coudoient et côtoient; mais combien par contre — ai-je besoin de le souligner? — profondément attachée à elle, comme du reste tous ses habitants, confondus dans la religion de la gratitude, lui ont donné maintes preuves éclatantes de chair et de sang!

Cette Algérie, en effet, est tellement différente de la métropole que son autonomie s'est imposée même aux Français de race qui l'habitent et qui cependant étaient chez eux dans la famille française, où ils sont admis sans réserves ni réticences. Or, ce sont les mêmes impératifs qui ont été reconnus et retenus lorsque le statut de l'Algérie a été voté il y a douze ans. Il est hors de doute que les arguments invoqués à l'époque demeurent les mêmes pour n'avoir rien perdu de leur valeur. Je crois même qu'avec le temps et l'irréversible témoignage de l'évolution de la société franco-musulmane, cette personnalité n'a fait que grandir et se fortifier.

Aussi bien, mes chers collègues, je vous le déclare nettement sans plus tarder ces deux projets de loi, particulièrement celui qui consacre la disparition de l'autonomie financière de notre province, ne seront pas ratifiés par mon vote, ni par le vote, comme je l'espère, de tous mes collègues d'Algérie qui ne sauraient s'accommoder d'une solution de ce genre dans le règlement d'un vaste problème qui a fait couler beaucoup d'encre et hélas! beaucoup plus de sang encore.

Voilà, n'est-il pas vrai, un exemple fameux entre tant d'autres qui va permettre à certains théoriciens de la « France de Dunkerque à Tamarrasset », celle de « cinquante millions de Français à part entière » d'adapter certaines exigences de l'heure à certaines situations dont nous nous accommoderions peut-être si elles n'étaient pas tout simplement paradoxales. Pourquoi paradoxales? Parce que tout simplement à ce mot « intégration » les auteurs et les partisans de cette théorie politique n'ont jamais pu donner aucune signification précise. Paradoxales parce que l'on fait renaître de ses cendres cette fameuse théorie de l'assimilation dont la politique d'intégration n'est que la première étape. Paradoxales aussi, parce que le mot « intégration » comme le mot « indépendance » ne saurait avoir en soi de correspondance vitale et que, pour les uns comme pour les

autres, ces deux mots cristallisent sans les préciser deux idéologies aussi fausses dans l'absolu l'une que l'autre.

C'est au reste dans ce faux dilemme que la guerre fratricide d'Algérie continue de puiser un aliment permanent, comme l'écrivait il n'y a pas très longtemps encore notre ancien collègue Marcel Delrieu dont vous avez si souvent apprécié la probité intellectuelle et morale, la rectitude de vie et de jugements et si souvent applaudi le talent.

Ainsi voilà le mythe de l'assimilation qui revient par le biais — car c'est un mythe — de la politique d'intégration qui en est la première manifestation de principe. Décidément, il est des morts qu'il faut tuer.

Aujourd'hui, je crois en effet que c'est à coup sûr une erreur et l'erreur la plus grosse que de vouloir traiter l'Algérie comme un département métropolitain. Une erreur et une hérésie. Au reste une intégration de cette nature, qui suppose d'autres intégrations, ne sauraient s'effectuer sans la volonté nettement exprimée de tous les Algériens.

« Je pense, écrivait récemment un haut fonctionnaire de l'administration préfectorale quelque part en Algérie, que tout le monde admettra que les élections de novembre ne sauraient traduire un état d'âme des musulmans. Le moins qu'on puisse dire c'est que le *consensus* des autochtones arabo-berbères n'a pas été donné. Celui des colons ne suffit pas ». Et cet homme, instruit par une expérience déjà longue, d'ajouter « il va de soi que l'intégration administrative suppose une intégration territoriale, déjà rejetée par les musulmans ».

Examinons toutefois les données du problème en faisant abstraction du désir de ces derniers.

Promouvoir les départements algériens en départements métropolitains, cela suppose la suppression du gouvernement général, des administrateurs des services spéciaux, la généralisation de l'institution des communes de plein exercice, l'abolition de la législation algérienne, la fusion de tous les services algériens avec les services métropolitains (police, chemins de fer), la suppression de la douane, de la banque d'Algérie, etc... Comment ériger d'un trait de plume ces immenses territoires de l'Algérie en communes métropolitaines basées sur la loi fondamentale du 5 avril 1884 ? Et qui ne voit que le timide décret du 28 juin 1956 qui a tenté une véritable révolution en Algérie, a été vite amoindri dans sa portée politique par celui du 16 février 1957 instituant les délégués préfectoraux.

Une autre conséquence de cette politique d'intégration est celle du collège unique dont il reste à savoir s'il est sincèrement accepté par la communauté franco-musulmane. Nul ne saurait apporter à cet égard la moindre certitude tant qu'il y aura une impossibilité matérielle à connaître la volonté du peuple, car il ne saurait exister d'élections tout à fait libres dans un pays où deux fractions de la communauté se combattent avec fureur. Il me paraît pour le moins difficile de résoudre un problème aussi délicat par des consultations électorales faites dans de pareilles conditions. Je crois que, sans le vouloir, on en prolonge tout simplement l'imbrroglio.

Les intégrationnistes affirment qu'ils font assortir le collège unique de dispositions propres à fournir aux Français musulmans la liberté et l'occasion d'écarter ou de préparer à leur gré leur promotion sociologique, juridique et culturelle, c'est-à-dire leur occidentalisation. De quelles dispositions propres s'agit-il, sinon d'un scrutin particulier qui ne serait pas celui de la métropole ? C'est ainsi que le scrutin algérien de novembre 1958 a été tout autre, mais également différent de celui de la métropole puisqu'il s'agissait d'un scrutin de liste à un tour.

Les intégrationnistes se trouvent donc en opposition avec leur propre doctrine, car c'est l'évidence même que l'intégration politique doit entraîner l'unité de scrutin de Dunkerque à Tamarrasset.

Dernière remarque non moins importante sur les immenses difficultés qui attendent le Gouvernement dans la réalisation de l'intégration sociale : par l'application à l'Algérie de toutes les lois sociales en vigueur en métropole, en matière de salaires, de sécurité sociale, d'allocations familiales, de congés payés, de conflits du travail, de chômage, de liberté et de protection du droit syndical, de fonds de solidarité, etc., devant s'appliquer *ipso facto* à tous les autochtones algériens, véritable révolution nationale, sociale, dont on aperçoit surtout la note à payer.

Cette note, qui va la payer ? Est-ce la France ou l'Algérie ? La France est sans doute un très grand pays, d'une richesse prodigieuse, mais les capacités financières de cette France désagrégée à un moment de son histoire, longtemps disloquée par la rupture de ses harmonies économiques et financières, longtemps déchirée par les luttes intestines de ses innombrables partis, affaiblie par deux guerres, aussi injustes que cruelles, qu'elle a subies en moins de trente ans, sont, qu'on le veuille ou non, limitées. Et ce n'est pas au moment où elle renait à la plénitude de la vie sous l'autorité de son libérateur de 1940 qu'on peut lui imposer de tels sacrifices.

Quant à la pauvre petite Algérie, personne n'y songe, n'est-ce pas, mes chers collègues. Nous en reparlerons quand les promesses sahariennes seront plus rentables, car l'entreprise est à peine ébauchée et l'insécurité d'une guerre qui se prolonge en est l'entrave la plus sérieuse.

Autant de raisons et de motifs sérieux pour placer au rang d'une pure fiction cette histoire d'intégration que préchent, avec tant de facultés séduisantes d'oubli, ceux-là mêmes qui, naguère encore, se déclaraient les plus méchants et les plus irréductibles adversaires de toute réforme en faveur d'un peuple qui a si souvent versé sans contrepartie son sang pour la France, sans même avoir la pensée de son immense mérite.

A quoi bon poursuivre ? Tout le monde m'entend.

Sur les uns et sur les autres, méchants et irréductibles, nous jeterons le manteau avec lequel le fils de Noé couvrit pudiquement l'ivresse paternelle.

Mes chers collègues, nous sommes pour une solution de bon sens et de raison. Je l'ai déjà dit plus d'une fois devant cette assemblée et il faut s'obstiner à avoir raison quand les événements semblent vous donner raison.

Nous sommes pour une structure librement consentie de part et d'autre, dans une confrontation sincère et réelle des intérêts, sans réticence ni arrière-pensée, une solution qui n'a rien de révolutionnaire et qui nous paraît susceptible de garantir la meilleure évolution de ce pays. Ainsi seraient définies, une fois pour toutes, les modalités d'une collaboration amicale, « liens indéfectibles d'une indépendance qu'imposent tant de souvenirs et d'intérêts communs ainsi que les données inséparables d'une commune sécurité », comme l'écrivait, récemment encore, mon ancien condisciple M. le maréchal Juin.

Nous sommes pour une solution évolutive, une solution de sage tradition, de transition entre un passé révolu et un devenir qui doivent favoriser des confrontations loyales et fraternelles entre nous, sous la haute autorité d'une France à jamais fécondante et maternelle.

Qu'il s'agisse de la constitution fédérale d'une Algérie plus que jamais attachée à la France par d'indissolubles liens — et les plus puissants — d'intérêt ou de sympathie intellectuelle et morale, et d'un pacte fédéral plus large avec tous les Etats constituant la Communauté franco-musulmane ou la Communauté maghrébine, le génie de la France, qui a inventé les droits de l'homme et toutes les formes nobles de l'humanité, ne manquera certainement pas de moyens pour trouver une solution dans la solidarité des survivants de cette guerre impie, qui aspirent, comme ils en ont le droit, à une existence moins austère, survivants que nous voudrions unis pour le meilleur et pour le pire.

« Après la conquête — écrivait M. Soustelle — il y eut l'Empire. Après l'Empire, quoi ? Pour répondre, dans le monde d'aujourd'hui, à cette interrogation que pose l'Histoire, il n'y a qu'un mot : « fédération ». En dehors de la fédération, on ne peut formuler que des hypothèses : ou bien le maintien du colonialisme, avoué ou camouflé, solution déjà marquée du sceau du déclin, ou bien l'extension de la République unitaire aux confins de l'Empire, chimère dangereuse contraire à la nature des choses et des peuples, ou bien la dislocation ».

Il poursuivait : « En fait, l'alternative est la suivante : fédéralisme ou dislocation ». Nous sommes pour le fédéralisme et en bonne compagnie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Si nos collègues en sont d'accord, je propose une suspension de séance d'environ un quart d'heure. (*Marques d'approbation.*)

M. le président. Le Sénat a entendu la proposition de M. le rapporteur général tendant à suspendre la séance pendant environ un quart d'heure.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

EXCUSES

M. le président. MM. Paul Mistral, Gabriel Montpied, Michel Champeboux, Emile Aubert s'excusent de ne pouvoir assister à la suite de la présente séance.

— 9 —

**ELECTION
DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES**

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un membre du comité national de propagande en faveur du vin :

Nombre des votants : 163.
Bulletins blancs ou nuls : 16.
Suffrages exprimés : 147.
Majorité absolue des suffrages exprimés : 74.
A obtenu : M. Jules Pinsard, 147 voix.

M. Jules Pinsard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame membre du comité national de propagande en faveur du vin. (*Applaudissements.*)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un membre du conseil supérieur de la sécurité sociale :

Nombre des votants : 164.
Bulletins blancs ou nuls : 12.
Suffrages exprimés : 152.
Majorité absolue des suffrages exprimés : 77.
A obtenu : M. Abel-Durand, 152 voix.

M. Abel-Durand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame membre du conseil supérieur de la sécurité sociale. (*Applaudissements.*)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales :

Nombre des votants : 165.
Bulletins blancs ou nuls : 13.
Suffrages exprimés : 152.
Majorité absolue des suffrages exprimés : 77.
A obtenu : M. Roger Menu, 152 voix.

M. Roger Menu ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je le proclame membre de la commission supérieure des allocations familiales. (*Applaudissements.*)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un membre du conseil supérieur de la mutualité.

Nombre des votants : 164.
Bulletins blancs ou nuls : 24.
Suffrages exprimés : 140.
Majorité absolue des suffrages exprimés : 71.
Ont obtenu : M. André Méric, 137 voix. Divers, 3 voix.

M. André Méric ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je le proclame membre du conseil supérieur de la mutualité. (*Applaudissements.*)

— 10 —

**DISPOSITIONS FINANCIERES ET MONETAIRES
CONCERNANT L'ALGERIE**

Suite de la discussion de deux projets de loi.

M. le président. Nous poursuivons l'examen des deux projets de loi intéressant l'Algérie.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Roger Duchet. (*Applaudissements à droite.*)

M. Roger Duchet. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ma tâche est redoutable. Je viens, en effet, défendre ici une politique qui a suscité les vives critiques de quelques orateurs de talent.

Monsieur le Premier ministre, nous approuvons vos déclarations. Vous avez condamné avec sévérité le terrorisme et la rébellion. Vous avez rendu hommage à la pacification constructive de l'armée; vous avez dit votre volonté de rompre avec ceux qui reconnaîtraient l'organisation rebelle; vous avez fort justement rappelé que l'Algérie, terre de souveraineté française, était authentiquement représentée dans les assemblées de la République; vous avez rejeté les négociations politiques.

A l'Assemblée nationale, vous avez chaleureusement approuvé — les journaux qui sont hostiles à votre politique oublient de le souligner — les déclarations du professeur Lauriol qui préparent les étapes intelligentes de l'intégration.

Si de tels propos avaient toujours été tenus et en toutes circonstances, je crois qu'ils auraient évité certaines réticences ou certaines équivoques. Mais nous ne sommes pas de ceux qui veulent opposer le chef du Gouvernement à celui qui a été ici le chef de l'opposition. Nous avons pour vous, monsieur le Premier ministre, estime et amitié parce que vous êtes l'homme d'un seul régime et d'une seule foi. Nous savons que

vous avez la volonté de garder l'Algérie française. Nous vous demandons simplement d'agir chaque jour avec plus d'audace encore et avec plus de ténacité.

Pourquoi, mes chers collègues, dès les premiers jours, l'Algérie déehirée a-t-elle été notre souci et notre passion? Nous avons connu une époque où l'on abandonnait l'Asie pour conserver l'Afrique, où l'on abandonnait les protectorats pour garder l'Algérie. Nous avons vécu l'expérience marocaine. Nous avons vu le régime avec ses improvisations, avec ses majorités divisées, avec ses gouvernements d'une incroyable fragilité, avec sa diplomatie indiscreète et bavarde, précipiter les protectorats dans une indépendance prématurée et agressive.

Nous nous sommes battus pour l'Algérie française parce qu'il n'était pas possible d'abandonner une terre où tant de Français d'origine européenne avaient leurs tombeaux et leurs espoirs, où tant de Français d'origine musulmane avaient fait confiance à la France et risqué leur vie pour elle.

Sans doute est-il nécessaire à la France de conserver avec l'Algérie les ressources sahariennes qui feront de notre pays une grande puissance énergétique moderne. Sans doute est-il indispensable aussi à notre défense de conserver les rives méridionales de la Méditerranée.

Mais la raison essentielle de notre combat a été de sauver une province qui était partie intégrante de la France, qui était nécessaire à la défense de l'Europe et qui était nécessaire aussi — pourquoi nos alliés l'oublient-ils parfois — à la sauvegarde de l'Occident. Car personne ne peut douter maintenant que l'Algérie française ne soit en Afrique une des dernières citadelles du monde libre. (*Applaudissements à droite.*)

Pour conserver l'Algérie à la France, nous avons, pendant des années, soutenu des gouvernements dont les conceptions économiques et financières étaient fort différentes des nôtres. Nous avons soutenu, jusqu'aux derniers jours, le ministre de l'Algérie. Je veux, à cette tribune, rendre hommage à Robert Lacoste. Il a eu raison de toutes les malveillances, de toutes les attaques, de toutes les insinuations. Si l'Algérie a pu être léguée à la V^e République — on l'a quelque peu oublié — c'est à lui qu'on le doit et à tous ceux qui l'ont courageusement soutenu. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

M. Marius Moutet. Encore un mérite pour la IV^e !

M. Roger Duchet. Pour conserver l'Algérie à la France, nous devons accomplir jusqu'au bout notre mission. La route qui a été ouverte par nos pionniers, nos administrateurs et nos soldats nous a conduits, non pas seulement — comme ailleurs — vers la garnison, et vers le comptoir, mais vers le village, sa mairie, et son école. Ce que l'on attend de nous, c'est que la France soit aussi complètement elle-même des deux côtés de la Méditerranée. A la vérité, cela s'appelle l'intégration.

J'ai plus que jamais la certitude que la fin de la guerre serait proche si tous les partis nationaux — je dis bien tous les partis nationaux — défendaient tous ensemble cette politique qui veut l'Algérie avec la France et dans la France. (*Applaudissements à droite.*)

Sans doute, ne faut-il pas être victime de slogans, encore faut-il ne pas avoir peur des mots. Pour nous, l'intégration — je vais essayer de le démontrer — c'est la politique du courage, la politique de la justice et la politique de la paix.

C'est la politique du courage. Au martyrologe de l'Algérie, on trouve, en effet, tous ceux qui ont voulu que l'Algérie reste province de France. Pour défendre cette politique, nous avons cependant été quelques-uns à accepter tous les risques, risques qui sont d'ailleurs affrontés tous les jours par nos amis d'origine musulmane. C'est tous les jours que sont menacés — parfois assassinés — conseillers municipaux, conseillers généraux et tous ceux qui servent avec nous la même cause.

Mais quels risques, je vous le demande, ont jamais courus ceux qui ont accepté les solutions de compromis ou d'abandons si ce n'est d'être un jour jugés — avec sévérité — par l'histoire.

L'intégration, c'est la politique du courage. Pour nous, c'est aussi la politique de la justice. C'est la seule, en effet, qui s'oppose à la fois au racisme, au nationalisme et au fanatisme.

Comment se peut-il que cette politique ne soit plus réclamée par certains hommes de gauche, alors qu'elle est la plus libérale ?

Certains, pour faire croire à je ne sais quelle formule réactionnaire, affirment que l'intégration est réclamée par les plus munificents des colonialistes. M. Defferre citait un article du journal *Le Monde*, affirmant avec nous que ceux là ont, pour la plupart et depuis longtemps, accepté tous les compromis et donné à la rébellion tous les gages.

L'intégration, mes chers collègues, c'est, dans le respect des croyances et des coutumes, l'égalité des chances pour tous

les Français d'origine musulmane. C'est aussi, il faut le rappeler, monsieur le Premier ministre, à ceux qui l'auraient oublié, pour tous les Français d'origine européenne l'égalité des devoirs.

Cette politique — on l'a oublié — a été réclamée dans l'enthousiasme par l'Algérie tout entière lors de la grande consultation de septembre. C'est un vote historique qui nous engage; quoi qu'on en ait dit, le plan de Constantine prépare l'intégration.

Les mesures qui nous sont proposées constituent des étapes nouvelles sur la voie de l'intégration. Il faut que le Gouvernement persévère dans cette voie. Il faut qu'il s'oppose aux mensonges, aux ambiguïtés, aux propagandes pernicieuses, il faut aussi et surtout qu'il explique sa politique au pays. Alors — j'en suis certain — la nation suivra parce que la nation est généreuse, parce qu'elle est courageuse et parce qu'elle croit à son destin et à sa grandeur.

Pourquoi la France ne donnerait-elle pas au monde — elle qui a d'ailleurs donné la preuve d'autres audaces — l'exemple unique de deux communautés qui seraient fraternellement unies dans une même patrie? (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

Le sens de l'histoire, nous dit-on, s'y oppose; mais le sens de l'histoire est, me semble-t-il, l'alibi de toutes les nations qui s'abandonnent. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Enfin, pour nous, l'intégration, c'est la paix. L'armée, depuis dix ans, accepte tous les sacrifices. Elle reste, nous l'avons dit en des heures tragiques, l'honneur et le bouclier de la nation. Pour lui permettre de terminer sa tâche, il faut bousculer les vieilles routines, il faut secouer les lenteurs désespérantes des bureaux, il faut choisir partout les officiers les plus jeunes, les plus enthousiastes, les plus dynamiques. A l'Algérie nouvelle, il faut donner une armée nouvelle qui sera celle d'une nation renouée.

Mes chers collègues, cette armée populaire à laquelle tous les fils de la France sont mêlés, a réalisé aussi une grande œuvre humaine, une grande œuvre fraternelle au service des plus humbles, à laquelle le général de Gaulle a rendu un magnifique hommage. Cette œuvre doit être continuée. Elle ne peut l'être que par l'intégration.

En vérité, le combat cessera le jour où l'Algérie tout entière aura la preuve que nous voulons la délivrer à la fois de la terreur et la misère. La paix sera définitivement rétablie le jour où seront réalisées pour tous l'égalité des chances et l'égalité des droits.

Mesdames, messieurs, voilà la politique à laquelle nous croyons. Et que nous oppose-t-on?

D'aucuns rêvent de je ne sais quelle fédération maghrébine. Monsieur le Premier ministre, vous avez fort justement repoussé cette chimère que soutiennent cependant des hommes qui parlent avec d'autant plus d'éloquence qu'ils sont dans l'ignorance des réalités africaines. (*Exclamations à gauche.*) Nous vous demandons de repousser aussi les dernières exigences et les dernières inconvenances tunisiennes.

D'autres réclament une solution négociée; mais, à la vérité, avec qui? La négociation est impossible puisque la rébellion, dans ses toutes dernières déclarations, exige l'indépendance totale et annonce de nouvelles violences. Or, l'indépendance serait pour l'Algérie la servitude, l'indépendance serait pour la France le déshonneur.

« Quelle hécatombe connaîtrait l'Algérie, affirmait le général de Gaulle, si nous étions assez stupides et assez lâches pour l'abandonner ».

Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de solution négociée.

M. Guy Mollet, en octobre 1957, sollicitant l'investiture de l'Assemblée nationale refusait, lui aussi, les négociations politiques car « seules, affirmait-il, les élections permettront de discuter, avec les élus, de l'organisation future de l'Algérie ».

D'aucuns, il est vrai, ont contesté les élections dernières. Nous nous en sommes expliqués tout à l'heure. Je rappelle une fois de plus que le chef de l'Etat, dont la parole ne peut être mise en doute, a répété que la démocratie était installée en Algérie.

Mes chers collègues, ces élus d'Algérie sont dans les assemblées françaises. C'est avec eux que nous devons tous ensemble, maintenant, « faire le reste ». C'est avec eux que nous devons tous ensemble, maintenant, réaliser cette intégration qui nous permettra de garder l'Algérie à la France et dans la France. Est-ce cela du nationalisme?

Tout à l'heure, on a fait un portrait, combien talentueux, du parfait nationaliste. Permettez-moi, pour terminer, de faire avec beaucoup moins de talent le portrait du parfait défaitiste.

Le parfait défaitiste, c'est celui qui était, ces dernières années avec Ho-Chi-Minh contre la France, qui était avec le Néo-Destour contre la France, qui liquidait les comptoirs des Indes sans même l'approbation du Parlement et qui transformait chaque fois en victoires toutes les capitulations. (*Vifs applaudissements à droite et sur divers autres bancs.*)

Le parfait défaitiste, c'est celui qui accepte et qui approuve tous les nationalismes sauf le nationalisme de la France. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A l'Algérie, à l'armée, au Gouvernement de la République, à tous ceux qui veulent que la France ne se renie plus jamais, j'affirme que notre combat restera, quoi qu'il advienne, le combat de l'Algérie française. Tant que durera la guerre, tant que nous n'aurons pas rétabli là-bas la paix et la justice, l'Algérie française restera notre tourment et notre passion. (*Applaudissements prolongés à droite et sur les bancs supérieurs.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, nous sommes saisis de deux projets de loi relatifs à l'Algérie, votés en première lecture par l'Assemblée nationale. Ces deux projets, portant l'un sur le budget et l'autre sur la monnaie de l'Algérie, sont d'inspiration intégrationniste et c'est davantage leur tendance que leur importance réelle qui retient notre attention.

Je veux, au nom du groupe communiste, présenter tout d'abord quelques observations d'ensemble sur le contexte politique dans lequel ces deux projets sont soumis à l'approbation du Sénat.

Avant-hier, M. le Premier ministre nous a parlé du problème algérien et il a confirmé ce qu'il avait dit, le 4 juin dernier, à l'Assemblée nationale, à savoir sa volonté d'accroître la pacification de l'Algérie et de continuer l'effort militaire.

Comme on le sait, tous les orateurs qui traitent fréquemment des mêmes questions courent le risque de se répéter ou de se contredire. En ce qui concerne l'intégration, M. le Premier ministre s'est sans aucun doute répété. Il a redit ici ce qu'il avait déjà déclaré au Palais-Bourbon. Je le cite:

« Si l'intégration signifie le refus de la désintégration, nous sommes pour l'intégration. »

Cette déclaration gouvernementale d'un style un peu particulier m'a remis en mémoire une formule employée par un célèbre intégrationniste de l'Assemblée nationale qui disait, lui: « Je ne sais pas où nous allons, mais nous y allons sûrement! » (*Sourires.*)

Je n'ai nulle intention de participer à la discussion ouverte autour du mot « intégration », dont certains membres de la majorité gouvernementale exigent qu'il soit nettement proclamé, alors que d'autres redoutent de le prononcer.

Ce qui demeure dans tout cela, c'est que le Gouvernement se déclare résolu à imposer sa volonté au peuple algérien. Il n'est cependant ni simple, ni facile d'atteindre un tel objectif. A entendre certains discours, on a l'impression que les chefs politiques d'aujourd'hui en sont encore à raisonner comme s'ils vivaient au siècle dernier. On est à la fois surpris et inquiet de voir de tels hommes ne pas se rendre compte des bouleversements profonds qui se sont produits dans le monde au cours des dernières décennies.

On a maintes fois comparé l'Algérie à telle ou telle province française. Certains ont encore recours à de tels arguments pour tenter de justifier une politique d'intégration qui va à contre-sens de l'histoire. D'extraordinaires changements, après s'être produits sur le continent asiatique, sont en train de se produire maintenant sur la terre d'Afrique. Il faut être atteint d'une incurable cécité politique pour ne pas voir que la réalité de notre temps se traduit notamment par un développement excessivement rapide du sentiment national des peuples soumis à la domination colonialiste. (*Interruptions à droite.*)

La réalité politique contemporaine se manifeste ainsi. Il s'agit là d'une évolution contre laquelle les mesures de violence ne peuvent rien et ne pourront rien.

Tournant nos regards vers l'avenir, nous n'avons cessé de répéter que, dans l'intérêt de la France, il faut négocier la paix avec les Algériens qui se battent afin de pouvoir établir entre la France et l'Algérie des rapports particuliers fondés sur la répudiation du colonialisme, la libre adhésion des deux parties et la réciprocité des avantages. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On peut ajouter sans crainte de se tromper que si nos gouvernants s'obstinent à aller à contre-sens de l'évolution historique des peuples, ils feront tout perdre à la France. C'est à cela que l'on aboutira si le Gouvernement persiste à nier la réalité nationale algérienne et prolonge la guerre d'Algérie dont on ne saurait d'ailleurs perdre de vue qu'elle contribue à rendre cette réalité nationale plus vivante dans la conscience du peuple algérien.

L'autre jour, à l'Assemblée nationale où régnait une ambiance d'intolérance et d'excitation qui, heureusement, n'existe pas ici, M. le Premier ministre a parlé d'une prétendue collusion du parti communiste avec l'anti-France.

Il s'agit là d'une vieille formule maurrassienne dont on a pu constater les effets en d'autres circonstances. Je n'insiste pas sur ce point, pour le moment.

M. Roger Duchet. Il vaut mieux!

M. Jacques Duclos. Mais je tiens à souligner qu'on en vient maintenant à nous dire que la guerre d'Algérie aurait pour objectif de défendre la sécurité du continent européen. Ce n'est donc plus de la France qu'il s'agit, c'est de l'Europe.

Je ne veux retenir de ces déclarations que la guerre d'Algérie a donc pour certains des objectifs extra-nationaux. Tandis que de jeunes soldats risquent leur vie, il y a certains intérêts bien particuliers que connaissent de grandes banques d'affaires et des sociétés pétrolières étrangères.

Je tiens à souligner cet aspect du problème africain lorsqu'il est oppositionnel, véhément et intransigeant. Même le Premier ministre a eu l'occasion d'élever d'ardentes protestations contre l'installation au Sahara de sociétés étrangères.

Les anciens membres du Conseil de la République n'ont certainement pas oublié qu'une question écrite datée du 6 février 1958 et publiée au *Journal officiel* était rédigée de la façon suivante :

« M. Michel Debré demande à M. le ministre du Sahara s'il est informé du fait, que sous une pression étrangère de caractère politique, des établissements français de recherches et d'exploitation du pétrole seraient contraints de signer un contrat avec la plus importante compagnie étrangère du monde, compagnie dont les influences politiques sont bien connues et que ce contrat destiné à assurer l'exploration et l'exploitation de terrains d'une importance capitale, et certains aux frontières du Sahara français, avec des pays étrangers comporterait une clause contraire à la règle officielle dite « de majorité française » annoncée par le Gouvernement et selon laquelle la moitié des parts serait accordée à ladite compagnie, créant ainsi une menace pour l'indépendance économique et politique de la nation. »

Ainsi, en février 1958, M. le sénateur Michel Debré manifestait clairement son souci de préserver l'indépendance économique et politique de la France.

Où en sommes-nous maintenant ? Le *Journal officiel* du 4 juin dernier, page 5633, publie le décret du 3 juin accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Permis de l'Erg oriental », à titre conjoint et solidaire, aux sociétés : Compagnie française des pétroles (Algérie), Société de participations pétrolières (Pétropar) et compagnie Esso saharienne, S. A. F., laquelle est liée par contrat à la société américaine Esso Sahara Incorporated.

Il faut ajouter, pour compléter l'information, que la compagnie Esso saharienne est une filiale de la Standard Oil Company. C'est cette même société américaine que visait M. Michel Debré dans sa question écrite du 6 février 1958. La clause dite « de majorité française » n'est pas respectée dans le permis de l'Erg oriental. La participation de l'Esso saharienne est de 50 p. 100, celle de la Compagnie française des pétroles de 35 p. 100 et celle de Pétropar de 15 p. 100. Il y a donc 50 p. 100 et 50 p. 100. En somme, on réalise aujourd'hui ce qui était prévu depuis un certain temps déjà. En effet, le 7 novembre dernier, l'hebdomadaire *US News and World Report* écrivait :

« Le Sahara est en train de devenir une partie du monde aussi intéressante pour les Américains que pour les Français. De grandes firmes des Etats-Unis s'y intéressent activement. Des capitaux américains très importants vont y être investis. De très gros accords sont négociés. »

Ceci annonçait cela.

Où donc est, dans tout cela, l'intérêt national ? Ne s'agit-il pas, avant tout, d'intérêts privés n'ayant que de très lointains rapports avec les véritables intérêts de la France ? Nous, communistes, qui reconnaissons au peuple algérien le droit d'être lui-même, c'est-à-dire le droit à son indépendance, nous entendons faire passer les intérêts de la France avant des intérêts privés de cette nature.

Au surplus, nous sommes soucieux de ne pas se laisser creuser un abîme entre le peuple français et le peuple algérien. Tenant compte à la fois des intérêts de la France et des droits du peuple algérien, nous considérons comme néfaste la politique qui consiste à introduire au Sahara les impérialistes américains et autres.

Nous pensons qu'il serait conforme à la fois à l'intérêt du peuple français et à celui du peuple algérien de ne pas favoriser de telles intrusions. L'intérêt national commande de traiter directement avec le peuple algérien, maître des richesses de son sol, pour organiser en commun l'exploitation de ces richesses, dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt de l'Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ceux qui introduisent les impérialistes américains au Sahara prennent une lourde responsabilité. En plus de la pénétration de la Standard Oil Company, voici que maintenant de fortes pressions sont faites pour obtenir l'investissement de capitaux allemands dans les affaires sahariennes. Ce n'est pas seulement au Sahara que des sociétés étrangères sont installées. Il y en a également en France.

C'est par exemple le cas de l'Esso-Standard, propriétaire du pétrole de Parentis, qui devrait appartenir à la France. C'est pour qu'il en soit ainsi que nous, communistes, nous demandons la nationalisation de l'industrie du pétrole.

A cela je veux ajouter que la politique saharienne avec son caractère quasi exclusif à pour conséquences redoutables de faire négliger la recherche et l'exploitation des ressources énergétiques sur notre territoire.

Une telle orientation, qui serait grandement dommageable pour notre pays, vient de se traduire notamment par l'abandon du projet de construction de l'usine marée-motrice de la Rance, qui dans ce domaine aurait placé la France à l'avant-garde de la technique mondiale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est un aspect de la guerre d'Algérie sur lequel on glisse volontiers. Il s'agit des dépenses qu'elle entraîne, dépenses évaluées à 3 milliards par jour. Et à cela s'ajoutent les dépenses du plan de Constantine. Tout cela représente ou va représenter des sommes considérables.

Etes-vous bien sûr que ces dépenses envisagées ne sont pas au-dessus des possibilités économiques de la France ?

Le peuple de France paye, il va avoir encore à payer toutes ces dépenses, tandis que des pétroliers vont s'enrichir. Peut-être faudrait-il à ce propos, puisqu'on parle beaucoup de l'intérêt national, donner quelques renseignements précis à la nation.

Il serait utile, par exemple, de dire au peuple de France à combien se monte le total des dépenses qu'entraîne la guerre d'Algérie et de faire connaître le montant exact des centaines de milliards dépensés pour les armements et autres fournitures de guerre. Le peuple est en droit d'être informé de l'importance des commandes passées aux diverses entreprises intéressées. Il est en droit de connaître aussi le montant des bénéfices réalisés par les fournisseurs de guerre pour qui la guerre est une source de profits.

M. le Premier ministre. Dites cela aux trafiquants de l'Est pour toutes les armes qui viennent de l'autre côté du rideau de fer ! (*Vifs applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

C'est une honte pour vous que d'être soutenus par les pays qui trafiquent en armes au bénéfice de la rébellion et vous venez ici parler de paix ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Duclos. Vous vous mettez en colère, monsieur le Premier ministre, parce que je demande que l'on fasse connaître quels sont ceux qui s'enrichissent de la guerre d'Algérie alors que d'autres en meurent.

M. le Premier ministre. Les manufactures d'armes de l'autre côté du rideau de fer !

M. Jacques Duclos. L'expérience montre que pour les profiteurs de guerre l'intérêt particulier passe avant l'intérêt général.

M. le Premier ministre. Et pour vous ?

M. Jacques Duclos. Quand on parle d'eux, on se prend à évoquer la formule d'Anatole France : « On croit mourir pour la patrie et on meurt pour des industriels ». (*Protestations au centre et à droite.*)

C'est une formule d'un des plus grands écrivains français, messieurs !

Cela dit, je veux ajouter que pour colorer sans doute un peu plus le tableau des profits réalisés grâce à la poursuite de la guerre, la presse a annoncé que l'Etat va rembourser aux industriels environ 80 p. 100 de leurs investissements en Algérie.

D'un côté les souffrances, l'inquiétude, la mort ; de l'autre côté les cadeaux d'Etat faits aux frais du contribuable et de fabuleux profits. Telle est la réalité, à la fois tragique et mercantile, que recouvre la politique algérienne du Gouvernement.

Ce n'est pas tout ! La guerre d'Algérie coûte cher et les dépenses qu'elle entraîne placent notre pays dans une situation diminuée par rapport à ses partenaires occidentaux et, en premier lieu, par rapport à l'Allemagne de Bonn. Des hitlériens d'hier, qui avaient rêvé de faire disparaître la France de la carte du monde, sont blanchis aujourd'hui et ceux qui nous accusent de collusion avec l'anti-France sont leurs meilleurs amis. N'y a-t-il pas quelque chose de choquant, d'inadmissible dans le fait qu'un personnage comme le général Speidel commande, en France, à des soldats français ?

J'en reviens maintenant à d'autres aspects des problèmes relatifs à l'Algérie. On a dit de « l'Algérie de papa » qu'elle était morte. La formule avait été sans doute préparée pour faire flèche, mais elle porte implicitement condamnation d'une politique, car si on a pu parler en haut lieu de la « déclochardisation » de l'Algérie, c'est qu'elle avait été « clochar-

discée » (*Mouvements à droite et sur les bancs supérieurs*) et on comprend que M. Delouvrier ait été chargé de rassurer et d'expliquer en substance qu'il n'avait pas été question, en parlant de « l'Algérie de papa », de jeter une ombre quelconque sur le passé.

« Donner et retenir ne vaut », dit un vieux proverbe, et c'est pourtant à ce jeu que se livre le Gouvernement à propos de l'Algérie. Certaines formules ont été employées pour faire entrevoir l'éventualité de solutions nouvelles et puis, aussitôt, on revient en arrière.

On comprend dans de telles conditions que de nombreux Français et Françaises ayant cru, voici un an, à la fin prochaine de la guerre d'Algérie soient profondément déçus et inquiets de la voir se poursuivre toujours plus meurtrière et inhumaine. Certes, le 9 juin dernier, M. le Premier ministre s'adressant à un député déclarait que « la rébellion n'a jamais été dans l'état matériel et moral où elle se trouve aujourd'hui, c'est-à-dire désorientée et désemparée ». Il s'agit là d'une explication à peine renouvelée de la politique du dernier quart d'heure, mais l'expérience nous a montré que la réalité des faits est souvent fort loin de correspondre à l'optimisme des déclarations officielles.

Ce qui demeure, c'est que la guerre continue et qu'elle risque de continuer longtemps encore si l'on s'en tient à l'emploi de la force que l'on recouvre du terme paradoxal de pacification.

Je veux en venir, maintenant, au problème des camps de regroupement dont M. le Premier ministre a dit à l'Assemblée nationale qu'ils auraient pour objectif de « libérer de la peur des populations isolées ou écartées ». A propos de ces centres, je veux me borner à faire écho à des informations officielles. Nous ne connaissons pas dans son intégralité le rapport établi à la suite de l'enquête ordonnée par M. Delouvrier sur les centres de regroupement, mais ce que la presse en a publié suffit à nous donner une idée de ce qui s'y passe.

Au sujet du nombre de personnes regroupées, le rapport l'évalue à plus de un million. Quant à la situation sanitaire, le rapport reconnaît qu'elle est « très généralement déplorable » et il donne les précisions suivantes : dans un village où 900 enfants ont été recensés, il en meurt près de un par jour (vallée de la Summan). Un village de l'Ouarsenis rassemble 1.100 personnes, dont près de 600 enfants. Au moment du passage de l'enquêteur il en est mort un, âgé de deux ans, et l'officier S. A. S. remarqua que c'était le troisième en quatre jours. Une loi empirique a été constatée : lorsqu'un regroupement atteint mille personnes, il meurt à peu près un enfant tous les deux jours.

Dans un rapport sur les camps de regroupement, Mgr Rodhain, secrétaire général du Secours catholique, a fait état de la situation dans un centre situé à quatre kilomètres de Constantine et l'on peut lire : « Et maintenant ? ai-je demandé. Maintenant, m'a-t-il été répondu par les infirmiers en baissant la tête, il y a ici des gens qui mangent de l'herbe ».

Je n'ajouterai aucun commentaire et, me référant au *Journal officiel* du 8 avril dernier, je veux indiquer qu'une question écrite a été déposée par M. Sadok Khorsi, député de Tizi-Ouzou. Ce député « expose à M. le Premier ministre que, depuis plus de deux ans, la population de plusieurs villages de grande Kabylie, et aussi d'autres régions plus ou moins vastes, est privée de ravitaillement et ne se nourrit guère que de racines, d'herbe ou de glands et que la mortalité y atteint des chiffres effrayants ».

Ce sont là des faits qu'on ne saurait dissimuler et qui sont connus de l'opinion internationale.

Tout à l'heure, lorsque M. Sadi est intervenu à cette tribune, il a prononcé des paroles que j'ai écoutées avec attention et j'ai noté au passage deux phrases : « Le Peuple a faim » et « la mendicité prend un essor alarmant ».

Tout cela, mesdames messieurs, porte gravement atteinte au prestige de la France dans le monde, ce qui ne saurait laisser les Français indifférents. Dans une telle situation, il est facile, pour certains, de lancer des accusations et, pour d'autres, de faire appel à la répression contre tous ceux qui ne parlent pas le point de vue des ultras. Mais les faits sont les faits et, sur ce point, je veux rappeler un jugement porté à propos d'un récent débat qui s'est déroulé devant l'Assemblée nationale.

En effet, on a écrit à propos de ce débat : « Le débat nous a prouvé à quel point il serait absurde de parler d'un libéralisme du Premier ministre, de l'U. N. R., des ultras et de la droite, qui tous cherchent à l'absence de solution du problème algérien des explications passionnelles et donc irrationnelles : C'est la faute du communisme français, algérien, chinois ou russe ; celles des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, celle d'une trahison aux contours vagues, sur laquelle s'exerce un soupçon diffus, si la France n'a pu venir à bout de la rébellion dont on a pourtant minimisé à plaisir la force. Il faut croire

qu'il y a eu aussi quelques erreurs de jugement sur la nature même du conflit. Mais ce qui nous frappe le plus dans l'exaspération de nos ultras algériens ou métropolitains qui forment la majorité de l'Assemblée, c'est le refus de toute discussion ».

Ces lignes ont été écrites par M. Barsalou, dans la *Dépêche du Midi*.

Ici, je veux revenir sur ce qu'a dit tout à l'heure M. le Premier ministre au sujet d'un livre qui a été saisi. Il a accusé deux communistes d'en être les auteurs. Je ne sais pas quel est l'auteur de ce livre, mais il relate des faits qui appellent d'abord une enquête. M. le Premier ministre a annoncé une enquête sur les auteurs du livre en question. Il aurait été plus logique et plus conforme au souci de la recherche de la vérité d'enquêter tout d'abord sur les faits eux-mêmes, et non sur la relation qui en a été faite.

Il serait intéressant aussi de savoir à ce sujet, monsieur le Premier ministre, où en est l'enquête sur l'assassinat de l'avocat algérien Ould Aoudia, qui était justement le défenseur des étudiants algériens dont il est question dans le livre qui a été saisi.

En vérité, dans l'esprit de certains, seul le point de vue intégrationniste devrait avoir droit d'expression dans notre pays. Mais il n'empêche que, de plus en plus, nombreux sont les Français qui voient la solution du problème algérien par des moyens autres que l'intégration.

L'Assemblée pour la paix en Algérie, qui siégea à la salle Pleyel le 17 juin dernier, à l'appel de divers groupements et de personnalités d'opinions politiques fort différentes, cette assemblée, dis-je, a décidé d'organiser une quinzaine d'action pour la paix en Algérie et, dans le manifeste lancé à cet effet, on peut lire : « La négociation avec les dirigeants de la résistance algérienne constitue l'unique moyen de parvenir à une authentique pacification ». Cette négociation ne saurait évidemment être limitée aux seuls problèmes militaires du cessez-le-feu, mais devra comporter la recherche d'accords de principe sur les conditions dans lesquelles sera élaborée, pour l'Algérie, une solution politique répondant aux aspirations nationales de son peuple, sur les formes d'une coopération librement consentie entre l'Algérie et la France et sur les garanties à assurer tant aux Européens d'Algérie qu'aux travailleurs algériens en France...

M. Roger Duchet. Voyez la Hongrie, par exemple !

M. Jacques Duclos. Le Gouvernement a fait savoir à l'occasion de cette quinzaine d'action pour la paix en Algérie qu'il prendrait éventuellement des mesures de répression, notamment contre ceux qui feraient l'apologie de la rébellion. Naturellement, cela doit remplir d'aise M. Biaggi et ses coéquipiers, mais sur ce point quelques explications s'imposent.

Où commence et où s'arrête l'apologie de la rébellion ? Chacun sait que les ultras considèrent les Algériens qu'ils désignent sous le nom de rebelles comme des bandits. Est-ce que le fait de reconnaître la bravoure de ces hommes n'est pas considéré par certains excités comme un encouragement à la rébellion.

J'ai observé que M. le Premier ministre a répété l'autre jour ici, sans grande conviction, la fameuse formule « la paix des braves ». Il a laissé tombé ces mots *mezza voce* comme on dirait maintenant que nous sommes en pleine fraternité franco-italienne. « La paix des braves » ! C'est en quelque sorte une qualification, c'est une prise de position sur le combat que mènent les Algériens là-bas. J'ai très bien compris que vous n'étiez pas très à l'aise pour prononcer ces mots.

M. le Premier ministre. Je les répéterai. Je suis bien plus souvent à l'aise que vous ! (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

M. Jacques Duclos. A la vérité, cette « paix des braves » n'était autre chose qu'une formule lancée dans l'espoir qu'elle servirait d'appât pour faciliter la capitulation ; mais cela ne s'est pas produit.

Quoi qu'il en soit, mesdames, messieurs, les menaces de répression ne font pas disparaître la réalité brutale, la réalité terrible de la guerre d'Algérie et ne peuvent empêcher la volonté populaire de mettre fin à cette guerre au plus vite de se manifester avec une force accrue.

C'est ainsi que le congrès de la C. F. T. C. vient d'adopter une résolution préconisant une solution négociée du problème algérien et ce congrès a souligné que la guerre d'Algérie encourage non seulement en Algérie, mais en France, les ennemis des institutions démocratiques.

Qu'il me soit permis de le dire, mesdames, messieurs, ce point de vue rejoint le nôtre. La vérité est que de nombreux Français aspirent à la paix en Algérie par la négociation. Et, pour notre part, en refusant de voter les projets qui nous sont présentés, nous entendons exprimer une fois de plus notre volonté de mettre tout en œuvre pour en finir au plus vite avec la guerre d'Algérie et aboutir à la paix par la négociation.

Nous avons conscience d'agir ainsi en anticolonialistes résolus et en défenseurs lucides des véritables intérêts de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ce qui frappe surtout dans ce débat où j'ai l'honneur d'intervenir, c'est cet extrême contraste entre son objet textuel très technique et, il faut le dire, très limité, et son contenu politique qui est immense parce qu'il s'étend à tout le problème si grave et si essentiel de l'Algérie. D'ailleurs, le Gouvernement a estimé qu'il devait saisir cette occasion — et c'est tout à fait normal — pour dessiner son point de vue dans toute l'envergure de ce problème, dans ses aspects militaire, diplomatique, économique, politique.

Mais ce contraste accroît le sentiment de perplexité que l'on éprouve, que pour ma part j'ai toujours éprouvé, dans un débat sur l'Algérie, car tout ce que nous disons à cette tribune appartient à l'opinion mondiale et tout ce que nous disons, même le plus exactement ou le plus sincèrement du monde, peut faire l'objet d'interprétations et d'utilisations qui, évidemment, nous rendent sensibles et prudents.

Puis, de même qu'on a dit à juste titre que la question algérienne ne serait pas résolue par un texte, de même nous savons bien qu'elle ne sera pas résolue par un débat. S'il m'est permis de me citer, j'ai eu l'occasion de dire: « La politique algérienne ne peut se définir qu'en s'appliquant ».

Seul, le Gouvernement, le pouvoir exécutif, disposant d'informations au jour le jour, considérant les réactions immédiates de ses initiatives, peut définir une politique et nous en rendre compte peut-être même seulement après l'avoir engagée, car il peut lui être nécessaire de ne pas déclarer d'avance toutes ses intentions.

Personne ne peut inscrire au tableau noir ou apporter à la tribune une équation du problème algérien toute faite. Ce serait trop facile et il se peut qu'une solution devienne moins bonne du fait qu'elle serait prématurément divulguée ou exposée. D'autre part, nous ne devons jamais oublier que toute solution, pour être valable, devra être consentie et qu'elle ne peut donc pas être fixée, débattue et écrite, si je puis dire, unilatéralement entre nous.

Je me propose donc de ne pas traiter ce problème dans toute l'ampleur qu'on peut lui donner et de m'en tenir au terrain des textes qui nous sont soumis par le Gouvernement. Sur ces textes, il nous demande notre concours, il nous demande d'engager notre responsabilité, ce qui peut créer, chez nous, la nécessité de dire dans quelles conditions nous pourrions accepter d'engager cette responsabilité et dans quel esprit. Seulement, il ne s'agit pas, c'est évident, d'examiner ces textes uniquement sous l'angle de la technique et le Gouvernement lui-même a précisé qu'ils avaient un intérêt technique et un intérêt politique. Cet intérêt politique, c'est l'indication d'une direction de recherche dans la solution du problème algérien.

Voulez-vous me permettre de reprendre très brièvement ces deux textes, pour essayer d'aller, pas à pas, dans un effort d'analyse que je crois indispensable ?

Le premier prévoit un mécanisme de contrôle parlementaire — à première vue, cela nous paraît une idée juste — un mécanisme de contrôle parlementaire budgétaire. Ce texte a donc comme objet de combler une lacune, car ce contrôle n'existait pas, il n'y avait plus de contrôle sur ce point depuis l'abolition de l'Assemblée algérienne qui l'assurait auparavant et qui, elle-même, s'était substituée dans ce rôle à d'autres organismes qui s'étaient succédés depuis 1900.

Sans doute, il ne faut pas croire que seul le texte qui nous est soumis nous donnera l'occasion de nous voir présenter la politique algérienne d'investissement, par exemple. En effet, toutes les mesures qui impliquaient un effort du budget métropolitain venaient nécessairement devant le Parlement. C'est donc surtout sur les dépenses budgétaires courantes de l'Algérie qu'un contrôle se trouvera institué et ce contrôle se trouvera être celui du Parlement français.

Si nous nous en tenions donc à la lettre du texte, nous pourrions considérer qu'il s'agit, actuellement, de combler une lacune, de mettre sur pied un mécanisme de règlement qui n'impliquerait pas nécessairement une portée de principe, qui pourrait même n'être que provisoire et tel est le sens, d'ailleurs, que lui donnerait l'amendement déposé par nos collègues du groupe socialiste; mais, si l'on va au-delà, on peut trouver d'autres interprétations.

Il en est une que j'énonce mais que je ne prends pas à mon compte car elle serait simpliste et je pense qu'elle ne serait pas exacte, ce serait l'interprétation d'une manifestation de conservatisme, et même de conservatisme rétrograde puisqu'il s'agirait de revenir à une situation antérieure au début du siècle. Je ne pense pas que telle puisse être l'opinion de ceux qui défendent ce texte, je pense qu'ils n'ont pas l'intention

de faire un pas en arrière, mais plutôt un pas dans une autre direction que celle suivie jusqu'ici et qu'en somme le programme, l'indication qui en résulte, c'est une direction inverse de tout ce qui peut comporter une autonomie, c'est exactement la substitution volontaire d'un contrôle centralisateur à un contrôle décentralisé.

Si nous examinons maintenant le deuxième texte, le cas est plus clair encore, car ce texte n'est évidemment pas susceptible d'une efficacité immédiate. Il proclame la similitude des vignettes monétaires, similitude d'ailleurs limitée, pour ne pas dire contredite par les signes réconfortifs, qui sont évidemment des signes distinctifs.

De cette limitation ou de cette contradiction, on nous a donné des motifs qui paraissent d'ailleurs de valeur inégale. Dans la mesure où on évoque l'utilisation qui pourrait être faite par la rébellion de l'unification monétaire et de la confusion des billets, c'est là un argument que je ne peux pas apprécier mais qui mérite évidemment considération. Je suis moins séduit par l'argument tiré de la politique du crédit qui est, dit-on, en Algérie, plus dynamique et plus libérale qu'en France et à laquelle il importe de conserver ses caractéristiques. On peut être appelé à se demander si ce libéralisme et ce dynamisme dont on attend pour l'Algérie de si heureux effets, ne seraient pas également susceptibles d'être mis utilement au service de notre propre économie... (*Sourires au centre.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Bien sûr!

M. Edgar Faure. ... d'autant qu'en matière de crédit et d'investissement des sélections et des différenciations régionales, qui seraient évidemment nécessaires dans ce cas, ne sont ni impossibles ni, à mon avis, impraticables.

Quoi qu'il en soit, le texte ainsi limité à ce que l'on a pu appeler une valeur de symbole, à telle enseigne, si je ne me trompe, que le conseil d'Etat n'a pas cru devoir lui reconnaître un caractère de substance législative suffisant pour le recourir de son propre avis. Symbole, et cependant, j'y verrai davantage, car ce symbole au comptant, si je puis m'exprimer ainsi, est en même temps une réforme à terme car on peut estimer que dès que les conditions le permettront on rétablira l'unité monétaire et la fusion monétaire. C'est donc également un pas vers la centralisation.

Il est évident que ces textes signifient — du moins c'est ce qui nous apparaît à première vue, car il s'agit encore de définir les mots — un choix, une amorce, une indication vers l'intégration, vers ce que l'on appelle la politique de l'intégration.

Il resterait cependant à savoir si c'est effectivement un engagement dans ce sens, c'est-à-dire le commencement d'un processus qui devrait aller jusqu'à sa dernière période, ou si c'est simplement une concession qui pourrait éventuellement n'être suivie d'aucune autre.

Que devons-nous en penser? Ma première remarque, évidemment, est que si ces projets marquent bien le choix de la politique d'intégration, le Gouvernement a estimé devoir opérer ce choix avec une très grande prudence, d'une façon très limitée. Il peut d'ailleurs y avoir à cela des raisons très valables. Nous sommes sur un terrain très difficile, mais je puis rappeler que, précédemment, dans les plans d'intégration qui avaient été établis, on avait envisagé, au contraire, des mesures complètes à l'effet d'en obtenir un effet psychologique qui me paraît devoir être diminué dans une application aussi fragmentaire.

Quoi qu'il en soit de ce point, je voudrais maintenant aborder le problème de l'intégration et tenter devant vous un effort de définition. Je sais que cela pourra peut-être paraître présomptueux ou même inutile, puisqu'on nous met en garde contre les mots. On nous a mis souvent en garde contre le nominalisme, on a d'ailleurs raison, mais, depuis l'origine du langage, les mots ont eu justement pour fonction de définir les choses! Les anciens disaient: *nomina numina*, les mots signifient le génie des choses.

Je voudrais aborder avec vous ce mot d'intégration, non pas pour la satisfaction théorique ou esthétique de me livrer à des jeux de terminologie, mais parce que je crois qu'il nous donnera les grandes divisions du problème: en effet l'intégration n'est pas un problème obscur, mais ce n'est pas un problème unique.

Le mot d'intégration revêt deux notions différentes qui peuvent être appliquées ensemble ou séparément. Je ne vais naturellement pas m'attarder à chercher ici la différence qu'il y a entre intégration et assimilation puisque ce procès est entendu depuis longtemps et que, d'ailleurs, personne ne soutient aujourd'hui la thèse de l'assimilation, de même que personne dans cette enceinte ne soutient la thèse de l'indépendance. Ce sont les deux éventualités qui sont exclues.

Je ne m'attarderai pas non plus à rappeler les formules qui définissent l'intégration par rapport à la désintégration ou par rapport à la ségrégation, car ces formules sont des commentaires et non pas des définitions.

Par contre, une définition sérieuse a été donnée de l'intégration : « l'égalité des droits et des devoirs » et cette définition a été donnée depuis longtemps car, si je ne me trompe, le premier à l'employer était M. Soustelle qui dans son rapport de janvier 1956 m'écrivait : « le mot intégration a été entaché d'interprétations tendancieuses et d'attaques si violentes qu'il serait sans doute préférable de le bannir de notre vocabulaire pour lui substituer le terme d'égalité des droits et des devoirs ». (*Sourires à gauche.*)

M. le Premier ministre, si je ne me trompe, a employé une formule un peu analogue à celle-là — d'ailleurs il m'écoute et pourrait le cas échéant rectifier mon propos. J'ai moi-même souvent étudié ce problème de l'intégration, cette « égalité des droits et des devoirs », que j'aurais même proposé d'appeler « l'identité des droits et des devoirs », termes qui me paraissent plus précis.

Ce serait donc là une définition sérieuse sur laquelle nous pourrions travailler, mais ce n'est pas une définition exhaustive, car « l'égalité des droits et des devoirs » cela consiste à prendre le problème du point de vue des sujets, des droits, alors qu'il y a aussi un cadre des droits.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Edgar Faure. Excusez-moi d'employer ici un langage juridique, mais notre assemblée est une assemblée parlementaire et je crois que ces notions sont essentielles.

L'égalité des droits et des devoirs, c'est une conception individuelle. Elle s'exerce dans un cadre qui est le cadre institutionnel général. Donc l'intégration, dans le premier sens, c'est simplement l'égalité des droits et des devoirs, mais, dans le deuxième sens, c'est la recherche du cadre dans lequel cette égalité existe et, là, il peut y avoir plusieurs hypothèses.

Alors que sur l'égalité elle-même la notion est indivisible, car on est égal ou on ne l'est pas, au contraire, sur le cadre institutionnel la notion est complexe, car le cadre peut être unique et rigide ou il peut être différencié, et cela à l'infini.

Dans la conception la plus farouche, si je peux dire, du mot intégration, on va jusqu'à l'idée d'un cadre institutionnel unique et commun, idée qui s'oppose, non seulement bien entendu à la sécession — dont je ne parle que par catégorie logique — non seulement au fédéralisme, mais même aux formules d'autonomie les plus modestes comme celles d'ailleurs auxquelles nous sommes en train de substituer une formule nouvelle sur la monnaie ou sur le contrôle budgétaire.

Voilà donc, je crois, ce qui fait la difficulté du problème de l'intégration, et je pense qu'il était nécessaire de tenter sur ce point une analyse.

C'est qu'il y a deux questions différentes : une question qui est l'égalité des droits et des devoirs, l'autre qui est la détermination d'un cadre institutionnel unique ou plus ou moins différencié.

Ces deux choses peuvent exister — je le répète — l'une sans l'autre. Il peut n'en exister aucune. Il peut exister les deux. Nous avons en pendant quelque temps un cadre unique sans avoir l'égalité des droits et des devoirs. Nous pourrions, demain, avoir l'égalité des droits et des devoirs sans avoir un cadre unique.

Enfin, pour être complet, j'ajouterai ici une troisième observation, à laquelle j'attache de l'importance.

Cette question du cadre institutionnel engage un autre problème et elle l'engage dans des sens variés : le problème de la sécurité des minorités. En effet, l'égalité n'est pas tout en présence d'un phénomène de coexistence. La coexistence des deux populations fait que, nécessairement, l'une est minoritaire par rapport à l'autre, mais, selon le choix de la solution institutionnelle, la minorité se déplace.

Ainsi, dans une Algérie non pas certes séparée, mais simplement autonome, même avec une autonomie très limitée, aujourd'hui, avec le collège unique, la population européenne se trouve dans une situation minoritaire qui pourrait aboutir, même sur des terrains secondaires d'autonomie locale, à ruiner cette égalité qui lui aurait été reconnue.

Mais, inversement, si nous adoptons un cadre institutionnel unique et commun, dans ce cas, c'est la population d'origine musulmane qui, quoique majoritaire en Algérie, se trouve minoritaire dans l'ensemble.

Or — je me permets d'insister sur ce point — quelle que soit la solution qui sera retenue, il faudra prévoir un mécanisme compensateur et protecteur des minorités. Si nous avions un cadre institutionnel complètement rigide, il faudrait prévoir plus que l'égalité pour la population musulmane, qui représentera toujours une population ayant une cohésion et une particularité indéniables.

M. le Premier ministre. Votre analyse est parfaitement exacte !

M. Edgar Faure. Vous êtes d'accord avec moi, monsieur le Premier ministre, j'en suis très heureux. (*Murmures sur divers bancs.*)

Je crois que l'on peut facilement se mettre d'accord sur ces problèmes quand on les envisage avec bonne foi dans le désir d'aboutir.

Inversement, toute solution qui consentira à l'Algérie une autonomie plus ou moins grande — système fédéral ou autre — devra comporter un système institutionnel de protection de la minorité européenne.

Je le répète, nous sommes dans un domaine où l'égalité est inégale, où l'égalité ne suffit pas à une minorité dans un complexe de populations si différentes.

Je voudrais maintenant, mesdames, messieurs, reprendre le premier point, c'est-à-dire la question de l'égalité des droits et des devoirs. Cette égalité, je le rappellerai brièvement d'ailleurs — car on le sait, mais il est bon de le rappeler — n'est pas simplement une égalité politique, ce n'est pas simplement l'égalité du droit constitutionnel, dont la manifestation à la fois la plus éclatante en même temps que le nœud le plus résistant a été la terrible affaire du collège unique, car combien de personnes qui aujourd'hui réclament l'intégration avec véhémence se sont insurgées contre toute tentative d'établir le collège unique et d'augmenter la représentation musulmane. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Mais je dis que le problème n'est pas seulement celui de l'égalité de droits civiques, c'est aussi le problème d'une identité de droits économiques et j'irai même jusqu'au mot de conditions économiques et sociales, allant jusqu'au point de vue de la législation sociale, de la législation du salaire minimum et, en sens inverse, de la législation fiscale, des tarifs de vente des produits de monopole.

Les partisans sincères de l'intégration ne méconnaissent pas ces données, tout en indiquant d'ailleurs qu'une certaine application échelonnée serait, dans leur propre thèse, indispensable pour y parvenir.

C'est ici que nous abordons le problème de la promotion économique qui fait des progrès depuis le plan Maspétiol de 1955 jusqu'au plan de Constantine que j'approuve, problème que l'on ne doit pas tant considérer comme un problème d'amélioration du standard de vie lui-même, comme un problème d'augmentation de la prospérité tête par tête ou famille par famille, mais surtout comme un problème d'égalisation des conditions de deux communautés, comme un problème d'harmonisation des conditions de vie des deux communautés.

Ici se présente naturellement le problème des charges et personne n'ignore que ces charges seront très lourdes ; je pense cependant qu'il faudra les envisager car, quelle que soit la solution que nous donnerons au problème institutionnel sur lequel je reviendrai tout à l'heure, nous ne pourrions pas éviter l'objectif de l'égalité des populations du moment que ces populations coexistent et que toute solution que nous adopterons ne fera heureusement disparaître ni l'une ni l'autre.

C'est là que le problème de l'égalité des conditions en Algérie se présente très différemment de tous les autres problèmes qui peuvent se poser dans tout autre domaine. Au surplus, si je puis formuler l'opinion d'un homme qui a peut-être quelque expérience dans les problèmes de l'économie, ces charges si lourdes ne sont pas des charges vaines, ce sont des charges productives. Elles doivent produire par elles-mêmes un phénomène de relance et n'être pas consommées par leur propre stérilité. Si, ce que nous espérons tous au fond du cœur, nous pouvons parvenir à arracher cette énorme masse des dépenses militaires et la précipiter dans le cadre en fusion de la création économique, ces charges qui nous paraissent si lourdes nous paraîtront légères et bien fondées.

Ceci dit, sur la question de l'égalité des droits et des devoirs, j'ajouterai encore quelque chose car, sans aborder au fond le problème du statut personnel, je voudrais dire devant vous le fond de ma pensée.

Il est certain que l'égalité des droits et des devoirs pose le problème d'une législation spécifique que l'on appelle le « statut coranique ». Je répète, sans approfondir ce problème, que, dans ce domaine également, nous devons nous montrer capables d'audace et le respect que nous professons légitimement pour la religion ou pour la tradition, la culture, tout ce qu'on appelle la « personnalité algérienne », ne doit pas nous conduire à vouloir consolider et protéger juridiquement des institutions du passé, institutions qui ne sont plus adaptées à notre civilisation actuelle. Ces populations ne nous demandent pas de conserver le passé, mais de leur ouvrir les voies de l'avenir.

A ce point de vue, j'approuve entièrement ce qui a été dit et entrepris quant à l'émancipation de la condition féminine. J'irai même jusqu'à dire qu'une véritable politique d'égalité

des droits et des devoirs ne pourrait pas laisser subsister entre les deux communautés des différences considérables dans le statut de la famille ou dans la condition du mariage.

Je voudrais limiter ici mon intervention sur ce point et, me tenant toujours dans le domaine des droits et des devoirs, ajouter la remarque suivante qui est un jugement de valeur : l'intégration, dans la mesure où elle se limite à l'égalité ou, si vous voulez, l'égalité n'est pas une doctrine réactionnaire encore qu'elle soit souvent professée par des gens qui le sont. (*Rires à gauche et au centre.*) On peut même dire que l'intégration est une doctrine progressiste souvent professée par des personnes qui ne le sont pas (*Nouveaux rires.*)

J'ai pensé notamment et je persiste à penser que, lorsque le Gouvernement que j'avais l'honneur de présider en 1955 a fait un appel à une consultation, à un échange de vues franco-musulman — qui n'a pu avoir lieu — sur la base d'une ouverture qui était l'intégration, cette politique n'était nullement contradictoire de la politique dite libérale qu'il poursuivait dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne nos anciens protectorats.

Je suis même surpris de voir que certains partisans chalcureux de l'intégration critiquent avec tant de vivacité, de véhémence, d'injustice, j'irai même jusqu'à dire d'illogisme, ladite politique libérale concernant le protectorat car, si ces hommes estiment que la seule solution du problème algérien est l'intégration, comment ne voient-ils pas que, du moment que cette solution était inapplicable au Maroc et à la Tunisie — car il ne pouvait être question d'intégrer des personnes revêtues d'une nationalité étrangère — il est non seulement injuste et irréaliste de leur part, mais illogique de prendre cette position qui pourrait, au contraire, nous amener à concevoir des doutes sur la sincérité de la profession qu'ils font d'une vue favorable à l'égalité parfaite des droits et des devoirs entre les Européens et les musulmans d'Algérie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ensuite, mesdames, messieurs, voulez-vous que nous essayions de regarder ensemble la toile de fond du problème, l'écran mondial où se dessinent les immenses conjonctures du destin ? La toile de fond du problème algérien, c'est la fin des dépendances ; c'est le fait que, bien avant que ce siècle n'atteigne ses dernières années, il ne restera plus, il ne pourra plus y avoir de peuples dépendants, qu'un peuple ne pourra plus être dépendant d'un autre peuple. Voilà le grand débat et le fond du drame algérien.

Sa cause profonde, ce n'est pas telle ou telle des causes que souvent l'on énonce et qui ont pu avoir leur valeur dans l'immédiat, comme la sous-administration, comme l'impulsion extérieure ; la cause profonde, c'est l'intolérance dans les données du siècle, l'intolérance de la population algérienne à un état qui, bien qu'elle en tirât des avantages et même des bienfaits, était un état d'infériorité et de dépendance.

Etat de dépendance économique, état de dépendance politique. La masse était évidemment plus sensible à l'infériorité économique, à la misère et les élites, qu'on ne peut jamais séparer de la masse, étaient plus sensibles à la fermeture de tout horizon politique et à l'intervention de certains subterfuges.

« Malaise social de la masse, malaise politique de l'élite, écrivait M. Jacques Soustelle en 1955. En se réunissant, ces deux malaises constituent une force explosive énorme. » Sans doute, des événements occasionnels tels que j'en ai cité ont pu influencer sur les formes et les dates de la rébellion, mais pas sur cette puissance explosive, pas sur cette donnée profonde de la situation révolutionnaire.

Aussi voudrais-je vous dire encore à ce sujet qu'à mon avis c'est une conception artificielle et à laquelle nous nous laissons quelquefois trop aller, que de considérer le problème algérien comme étant seulement un épisode du conflit international entre ce qu'on appelle l'Est et l'Ouest. Je ne pense pas que l'explosion algérienne dont je parlais tout à l'heure puisse être considérée comme un phénomène du conflit entre le collectivisme et le capitalisme ou le libéralisme. Je pense même que ce serait une erreur de notre part de vouloir trop nous identifier dans ce domaine et dans ce pays à une conception capitaliste de l'économie. D'abord parce que l'économie française n'est pas une économie capitaliste — c'est une économie mixte — ensuite parce que, en présence de pays sous-développés mal placés pour profiter pleinement du capitalisme et incapables de lui appliquer les compensations souhaitables, nous devons insister sur les structures les plus socialisées possible, qui soient compatibles avec le principe libéral qui est le nôtre : notamment réforme agraire, accession à l'exploitation directe, généralisation de la coopération agricole, cette institution admirable de l'économie mixte, doivent être une partie essentielle de notre politique.

De même, j'irai jusqu'à dire — je sais que je ne serai pas d'accord avec tous — que je suis parfois inquiet de ce que j'appellerai la « confusion atlantique ». Evidemment, nous devons demander à nos alliés de tenir compte de nos liens pour ne pas compromettre nos positions. Evidemment le problème algérien intéresse l'organisation atlantique. Mais prenons garde qu'il n'est pas un problème atlantique. Les intérêts que nous défendons en Algérie sont conformes à ceux de la coalition atlantique, soit, mais ce ne sont pas les intérêts de la coalition. Ce sont des intérêts français dans le sens le plus élevé du mot intérêt et dans le sens le plus large du mot français. Et quand je vois identifier la position française à celle de la France soldat de l'Occident, j'éprouve quelque inquiétude, car un soldat peut toujours être relevé. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Ce problème de la dépendance appliqué à nos rapports avec l'Afrique du Nord, quel est-il ? Puisqu'il est évident qu'un pays ne peut plus rester dépendant, pourquoi n'avons-nous pas voulu regarder les choses en face, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir ? Pourquoi n'avoir pas voulu voir que lorsqu'un peuple est étranger, du moment qu'il ne peut plus être dépendant, il devra être indépendant. Par contre, à l'égard des peuples qui n'étaient pas marqués du sceau d'une nationalité étrangère, à l'égard de peuples appartenant déjà à la mouvance française, alors on pouvait même concevoir l'égalité comme une fin de la dépendance, l'égalité des droits et des devoirs comme une indépendance à l'intérieur, comme une indépendance de dignité installée sur chaque unité de personne humaine.

Voilà pourquoi j'ai pensé que ces deux politiques n'étaient pas contradictoires. J'estime que la politique de l'égalité des droits et des devoirs n'est pas une politique rétrograde ou réactionnaire.

Cela m'amène à aborder l'autre aspect du problème, qui est le cadre institutionnel. En effet, l'égalité des droits et des devoirs suppose une communauté de cadre, car sans cela on n'en parlerait pas. Laquelle ? Ici nous devons être prudents car le critérium institutionnel, le critérium du cadre institutionnel n'est pas simplement un critérium de désirabilité, c'est un critérium de possibilité matérielle mais également un critérium de possibilité morale, un critérium de consentement.

Nous avons toujours dit — et la plupart d'entre nous le pensent — que nous ne pourrions pas adopter pour l'Algérie un statut qui ne soit pas consenti. Ce statut pourra-t-il alors être la fusion totale, pyramidale, des institutions dans les institutions uniformes de la métropole étendues à l'Algérie ? Eh bien ! aujourd'hui où je suis comptable de toute ma pensée, franchement — je me suis posé la question — je ne le pense pas. Si cependant on me disait demain que cela est possible, que le consentement des populations musulmanes est acquis, alors, bien sûr ! cette solution ne me paraîtrait pas choquante. Elle n'aurait rien qui puisse nous heurter. Mais je ne pense pas que le moment puisse être à un régime unitaire, à ce qu'on appelle donc l'intégration du point de vue institutionnel. Autant, je demeure favorable et même convaincu qu'on ne peut éviter de poser le problème de l'intégration, sous la forme de l'égalité des droits et des devoirs, autant je pense que nous ne pouvons pas nous attacher et nous acharner à une construction purement géométrique du cadre institutionnel et je le pense d'après les déclarations de ceux de nos amis qui sont représentatifs de la population musulmane, comme M. Benhabylès que vous avez entendu tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, je le répète, ce problème ne peut pas être résolu par un orateur à cette tribune. C'est un problème de compétence gouvernementale, un problème de réalisation consensuelle et si je puis dire, puisque j'ai déjà abusé des termes juridiques, synallagmatique.

Je dois ajouter, pour être complet, que si en 1955 nous avons pensé à un moment à choisir la formule de l'intégration sous réserve naturellement de consultations qui devaient apporter un concours éventuel que nous n'avons pas obtenu, que si nous avons à l'époque écarté les solutions de type dit fédéral, il y avait à cela une raison particulière qui, depuis, n'existe plus, ce qui fait que le problème se présente différemment. Cet élément, c'était l'absence de toute structure correspondante dans l'ensemble français.

Nous avons estimé à ce moment-là — et ce sont les propres termes du rapport que j'ai sous les yeux — « qu'il n'était pas possible de faire du fédéralisme à deux ». On ajoutait même : « et la formule ne serait viable que si elle comprenait tous les territoires d'outre-mer ».

La création intervenue depuis de la Communauté peut apporter, non pas — et ce n'est pas ce que je veux dire — une application immédiate et entière à l'Algérie d'une des structures prévues, mais une ouverture pour l'ensemble du pro-

blème qui nous permettrait de ne pas nous attacher nécessairement à la seule solution de l'unité primaire institutionnelle.

Mesdames et messieurs, j'ai voulu réaliser un effort d'analyse que je me suis efforcé de faire avec objectivité et qui n'aura pas de conclusions plus précises et qui ne peut pas avoir de conclusions plus précises car c'est à l'exécutif qu'il appartient d'explorer les possibilités, de rechercher les accords et, par conséquent, de définir les mécanismes.

Mais alors, revenant aux textes qui nous sont soumis, je veux exprimer au Gouvernement la perplexité qu'ils m'inspirent. Ces textes se réfèrent à l'intégration, d'accord; mais à quelle intégration? Non pas à celle de l'égalité des droits et des devoirs sur laquelle nous pourrions réaliser au moins un accord de souhaits, mais à l'intégration institutionnelle sur laquelle tant de réserves peuvent au contraire s'exprimer.

Ce n'est pas beaucoup avancer dans la promotion de la condition économique ou dans l'égalité de la condition juridique que de réaliser la similitude des vignettes ou de faire le contrôle à Paris du budget de fonctionnement de l'Algérie; c'est, au contraire, avancer dans la voie spécifique de l'intégration institutionnelle.

Je voudrais alors dire, sans préciser la position que je serai appelé à prendre, puisque je me réserve pour le faire d'avoir entendu la fin du débat et les indications que se propose de nous donner M. le Premier ministre...

M. le Premier ministre. J'en ai déjà donné beaucoup.

M. Edgar Faure. ... que, quel que soit ce vote, nous ne pourrions pas lui donner, nous, le sens d'un engagement implicite là où le Gouvernement lui-même ne prend pas et ne croit pas devoir prendre un engagement explicite. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Pour qu'il n'y ait pas de doute sur notre position, je répéterai en concluant que, pour nous, les trois impératifs qui dominent ce débat sont: la poursuite de l'égalité, la recherche d'un accord consenti et la sécurité des minorités, quel que soit le cadre adopté.

La confiance que nous éprouvons pour l'homme qui préside aux destinées de ce pays me paraît donner l'assurance qu'il ne saurait méconnaître aucun de ces impératifs, qu'il pourra les concilier, qu'il pourra en faire le droit et réaliser l'intégration la plus précieuse, la seule qui soit sans doute inévitable: l'intégration du droit dans la vie, dans les âmes, dans les espoirs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Monsieur le président, je propose, si nos collègues en sont d'accord, que le Sénat suspende sa séance pour la reprendre à vingt et une heures trente.

Voix nombreuses. Vingt-deux heures!

M. le rapporteur général. Je serai d'accord pour vingt-deux heures si nos collègues le désirent. Je fais remarquer cependant qu'il y a encore plusieurs orateurs inscrits.

M. le président. C'est ce que j'allais dire!

M. le rapporteur général. En effet, c'est votre rôle, monsieur le président.

M. le président. Laissez-moi la parole au moins une fois au cours de ce long débat! (*Rires.*) Ce sera d'ailleurs pour remplir ma fonction.

Il y a encore trois ou quatre orateurs inscrits dans la discussion générale, sans compter M. le Premier ministre. Les textes eux-mêmes ne sont pas longs, c'est vrai, et je n'ai reçu qu'un amendement. Mais j'ignore si d'autres ne seront pas déposés. Après quoi, viendront les explications de vote.

M. Pierre de La Gontrie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de La Gontrie.

M. Pierre de La Gontrie. Je tiens à faire connaître dès maintenant que le groupe de la gauche démocratique a l'intention, après la discussion générale et avant la discussion des articles, de demander une suspension de séance pour examiner la situation et déterminer sa position. Ce sera sans doute aussi le désir des autres groupes.

M. le président. Cela dit, quelle heure proposez-vous?

Voix nombreuses. Vingt et une heures trente!

M. le rapporteur général. Je maintiens vingt et une heures trente.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition?...

Le débat reprendra donc à vingt et une heures trente.

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre des travaux du Sénat:

A. — Le mardi 30 juin 1959, séance publique, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant:

1° Réponses des ministres aux questions orales sans débat;

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Belgique signée à Bruxelles le 20 janvier 1959, tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement;

3° Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1959 adopté par l'Assemblée nationale;

4° Discussion de la proposition de résolution de M. Charles Naveau et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le principe de l'indexation et la garantie des prix agricoles;

5° Discussion de la proposition de résolution de M. Adolphe Dutoit et des membres du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer dans les mines le maximum de mesures de sécurité tendant à éviter les catastrophes qui endeuillent la corporation minière.

B. — Le mercredi 1^{er} juillet 1959, à dix heures, réunion des bureaux des groupes pour procéder à la répartition numérique entre les groupes des sièges des commissions permanentes affectées aux sénateurs élus les 24 et 31 mai 1959, en application de la motion votée par le Sénat le 5 mai 1959.

C. — Le jeudi 2 juillet 1959, séance publique, à seize heures, avec l'ordre du jour suivant:

1° Scrutins:

a) Pour l'élection de cinq délégués titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe;

b) Pour l'élection de cinq délégués suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe;

c) Pour l'élection, par suite de vacance, d'un délégué représentant la France à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes.

(Conformément à l'article 61 du règlement provisoire, ces scrutins auront lieu simultanément pendant la séance publique dans l'une des salles voisines de la salle des séances);

2° Nomination de membres des commissions, en application de la motion votée par le Sénat le 5 mai 1959.

3° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution:

Discussion du projet de loi portant amnistie;

4° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution:

Discussion du projet de loi portant extension aux territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française, de la loi validée du 23 mai 1942 et de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-1420 du 28 juin 1945, relatifs à l'usurpation de fonctions ou de titres;

5° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution:

Discussion d'un projet de loi modifiant dans les territoires d'outre-mer l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes;

6° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution:

Discussion du projet de loi portant extension aux territoires d'outre-mer des articles 1^{er} et 2 de l'ordonnance n° 45-1391 du 25 juin 1945 concernant le concours des citoyens à la justice et à la sécurité publique et des articles 1^{er}, 2 et 3 de la loi n° 54-411 du 13 avril 1954 relative à la répression des crimes et délits commis contre les enfants;

7° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, discussion du projet de loi portant extension aux territoires de la Polynésie française, de la Côte française des Somalis, de l'archipel des Comores et des îles Saint-Pierre et Miquelon, des dispositions de la loi du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs.

La conférence des présidents a, d'autre part, d'ores et déjà envisagé la date du mardi 7 juillet 1959 pour l'élection de 93 membres du Sénat de la Communauté.

Personne ne demande la parole?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Georges Portmann.*)

PRESIDENCE DE M. GEORGES PORTMANN,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 12 —

EXCUSES

M. le président. MM. André Méric, Modeste Zussy, Jean-Eric Bousch, Georges Guille et Gustave Philippon s'excusent de ne pouvoir assister à la suite de la séance.

— 13 —

**DISPOSITIONS FINANCIERES ET MONETAIRES
CONCERNANT L'ALGERIE**

Suite de la discussion et adoption de deux projets de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion générale commune des deux projets de loi intéressant l'Algérie.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Enjalbert.

M. René Enjalbert. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, mon intervention dans ce débat a été préparée en collaboration avec quelques collègues algériens appartenant soit au statut civil commun, soit au statut civil local. Je m'efforcerai de rapporter fidèlement leur pensée.

Le contact récent avec les grands électeurs des départements français d'Algérie nous permet de ressentir avec plus d'acuité les angoisses, mais aussi les espoirs, de nos populations qui nous parvenaient tamisés par la sagesse de nos mandants qui, très souvent au péril de leur vie, accomplissent avec une louable conscience les mandats qu'ils détiennent du suffrage universel. Cette dernière compétition électorale fut, malgré les terribles menaces qui planaient sur de nombreux candidats et sur leurs familles, si largement ouverte qu'on ne peut dénier à vos nouveaux collègues algériens la qualité d'interlocuteurs valables.

Ainsi, après la période des pleins pouvoirs et des ordonnances qui en découlent, la voie démocratique s'offre à la France pour apporter aux problèmes nombreux et complexes posés dans la métropole, dans les départements français d'Algérie et dans la Communauté des solutions dignes de son génie et de sa civilisation.

Le moment est donc venu où la République française va pouvoir, notamment dans la tâche ardue imposée par les événements d'Algérie, faire le reste.

Faire le reste, c'est d'abord resserrer une à une les fibres qui relient l'Algérie à la France et qui se distendaient au risque de se rompre sous les effets de la désagrégation intérieure ou des événements extérieurs; c'est surtout renforcer les liens qui unissent indissolublement et pour toujours les destinées de l'Algérie à celles de la France.

Pour bâtir cette entité nouvelle, il faut rechercher les causes profondes du malaise qui non seulement plane sur les territoires où flotte le drapeau français, mais trouble de nombreux pays.

Une vue plongeante sur vingt siècles d'histoire de l'Afrique du Nord nous révèle que les mêmes causes ont toujours produit les mêmes effets. Pour ne se référer qu'à la période romaine, la puissance du pouvoir central conditionnait la fidélité des tribus berbères qui fournirent des proconsuls et qui alimentèrent le recrutement des légions romaines. A cette époque régnait la *Pax Romana*. La chute du pouvoir central romain entraîna automatiquement la rébellion berbère.

Ne doit-on pas établir un parallèle saisissant avec l'affaiblissement de l'autorité qui prit fin le 13 mai? Mais nous ne devons surtout pas ignorer que les causes extérieures qui provoquèrent et entretenirent la flamme d'une rébellion qui, impuissante à imposer sa volonté devant l'effort de pacification de l'armée française, teint ses mains du sang des victimes innocentes pour faire planer sur les esprits une atmosphère de terreur.

Le Moyen Orient, situé à la charnière de deux mondes dominés par des idéologies différentes, est écartelé. Il a dû laisser filtrer les idées subversives qui, parties de la Russie, convertirent la Chine et pesent lourdement sur l'avenir de l'Extrême-Orient et de l'Asie entière. Ce faisceau d'idées qui porte en

germe les griseries d'une fausse indépendance pour aboutir un jour à la dictature militaire ou au totalitarisme, a convergé vers la conférence de Bandung, puis il a divergé vers l'Afrique pour essayer sur ce continent, susceptible de supporter un peuplement accru, les signes avant-coureurs d'un bouleversement idéologique et social.

Le reflux semble suivre à quelques siècles de distance le flux qui porta nos croisades et nos navigateurs occidentaux à la découverte de cette Asie mystérieuse.

Ces causes lointaines seront rendues inefficaces par la cohésion des peuples occidentaux qui ont mis au frontispice de leur Constitution la démocratie et la liberté.

Elles nous imposent le devoir d'apporter rapidement une solution librement consentie aux causes internes qui troublent et ensenglantent la vie française. Les grandes directives furent fermement tracées par un peuple algérien angoissé qui, le 13 mai, s'est tourné vers la mère patrie pour lui crier son amour. Il lui offrait le magnifique spectacle d'un renforcement de cette fraternisation qui, malgré quelques vicissitudes pendant plus d'un siècle de coexistence, s'était maintenue sur les bancs de nos écoles et de nos lycées, aux champs et dans les ateliers, dans la vie quotidienne où les différentes communautés étaient étroitement mêlées.

Dans l'esprit qui préside au renouveau de la France, ces grandes directives qui conditionnent notre avenir ont fait l'objet de nombreuses déclarations présidentielles et gouvernementales. Nous vous savons gré, monsieur le Premier ministre, d'avoir précisé au cours des débats devant l'Assemblée nationale et devant le Sénat, votre conception de l'intégration, qui est le support de tous les espoirs de nos populations algériennes. Elle est bien dans notre esprit l'égalité de tous dans le cadre de la France tout entière.

Vous abordez aujourd'hui, après les mesures urgentes prises par ordonnances, le premier train de réformes réalisées par la voie parlementaire. Après le premier projet de loi portant dispositions relatives à la circulation monétaire et qui se justifie par les nécessités de maintenir au crédit en Algérie une faculté d'adaptation à l'effort d'équipement exigé par un mouvement démographique accéléré, nous abordons celui portant dispositions financières intéressant l'Algérie.

Nous le considérons comme une pièce maîtresse, car il doit stopper définitivement les multiples fluctuations subies dans le passé par la vie budgétaire de l'Algérie. Nous connaissons la période dite des « rattachements », à une époque où les difficultés de communications et de transmissions rendaient aléatoires et très lentes les décisions administratives émanant des divers ministères responsables de la sécurité et de l'économie algériennes.

L'Algérie amorçait alors avec des moyens précaires sa lutte contre tous les fléaux inhérents à la mise en valeur d'un pays neuf. Cette carence administrative devait aboutir en 1898 à la naissance des délégations financières et au vote de la loi du 19 décembre 1900 qui dota l'Algérie d'un budget autonome et reconnut la compétence budgétaire de cette assemblée.

Ayant participé pendant plus de quinze ans aux travaux des délégations financières algériennes, j'ai senti à travers les différents chapitres du budget naître et prospérer à la vie administrative, économique et sociale cette terre française quasiment vierge et vouée à l'origine aux travaux de l'agriculture.

Inquiétés dès la fin de la première guerre mondiale par l'accélération du mouvement démographique, nous appelions de tous nos vœux le jour où l'industrie métropolitaine transporterait en Algérie une partie de son activité et sa technicité pour réaliser un équilibre plus harmonieux de son économie.

Nous nous heurtions alors à une incompréhension qui ralentit la marche en avant qu'exigeaient les besoins accrus de ces populations. Cependant l'autonomie budgétaire fut un stimulant puissant et donna un vigoureux coup de fouet à l'équipement du pays.

Les vicissitudes subies par l'élaboration des budgets et par les fluctuations du contrôle de cette autonomie financière relâchaient insensiblement les liens qui unissaient les deux rives de la Méditerranée.

Sous les délégations financières, le contrôle parlementaire fut vigilant et bénéfique. Puis, après l'éclipse de la seconde guerre mondiale et son rétablissement par l'ordonnance du 14 mars 1944, cette assemblée fut définitivement dissoute le 15 septembre 1945.

Le statut du 20 octobre 1947 donna naissance à l'assemblée algérienne qui reçut dans le domaine budgétaire les attributions d'un véritable parlement. Le Parlement français vit son droit de tutelle fortement ébranlé lorsque l'homologation du budget algérien fut soumise à la signature d'un simple décret.

Nous nous détournions de la voie démocratique. Un lien important se rompait entre la métropole et l'Algérie. La dis-

solution de l'assemblée algérienne prononcée en application de la loi du 16 mars 1956 accordant les pleins pouvoirs, permet aujourd'hui au Gouvernement de rétablir le contrôle parlementaire et de procéder à une véritable réintégration financière de l'Algérie dans le budget de l'Etat. Partiellement, sans doute, car certains crédits seront inscrits directement au budget de l'Etat, mais, depuis l'exercice 1958-1959, la subvention d'équilibre fait place à l'inscription directe au budget de l'Etat des dépenses concernant la sûreté, le corps préfectoral, l'éducation nationale, la justice, l'aéronautique et les sections administratives spéciales.

Autre nouveauté : à partir du 1^{er} avril 1959, le budget extraordinaire de l'Algérie fut inscrit, pour partie à la caisse d'équipement de l'Algérie elle-même encadrée dans l'organisme national du F. D. E. S., et partiellement au budget ordinaire de l'Algérie.

La structure économique, les mouvements démographiques et la nature des choses ne permettront que graduellement la fusion budgétaire qui, momentanément, doit ménager l'adaptation des charges fiscales aux réalités locales.

Cette étape est nécessaire pour faciliter les investissements de capitaux exigés par l'obligation de procéder à un équipement rapide du pays et pour accroître, par l'élévation du niveau de vie, les facultés contributives de ses habitants.

Cette remontée du budget extraordinaire de l'Algérie vers le budget de l'Etat doit se poursuivre à l'égard du budget ordinaire. C'est un des buts poursuivis par le projet de loi soumis à nos délibérations.

Ces deux projets de loi à caractère financier marquent un départ, mais ils ont également, suivant votre expression, monsieur le Premier ministre, une portée politique. Cette portée politique sera d'autant plus efficace qu'elle se projettera sur des données économiques solidement établies, car un statut politique ne peut être efficacement réalisé qu'après avoir bâti une structure économique de base parfaitement charpentée.

Cette conception est à la naissance du plan de Constantine qui infusera un sang nouveau à l'économie algérienne. Si sa réalisation peut être accélérée grâce à un effort exceptionnel de la métropole, c'est qu'elle trouvera une plateforme de départ qui est l'œuvre d'un effort séculaire de toute la population algérienne qui, toutes communautés étroitement unies, ont fait preuve d'une vitalité qui fait l'étonnement du monde. Cette Algérie a formé de toutes pièces le premier client de la France qui a pu exporter vers cette terre française en 1958 plus de 400 milliards de produits. Cependant, la cadence des réalisations doit s'adapter au rythme de l'évolution mondiale. Les méthodes archaïques qui, dans le domaine administratif et économique et surtout dans l'agriculture traditionnelle, s'appuyaient parfois sur un paternalisme désuet doivent disparaître. Le clavier sur lequel vous devez jouer, monsieur le Premier ministre, comporte quelques notes qui doivent former le fond sonore de votre action.

La transformation profonde de l'agriculture traditionnelle qui, détenant les plus importantes surfaces, doit pouvoir, par l'augmentation de ses rendements et un effort de productivité, apporter la solution du problème angoissant de l'alimentation des populations algériennes.

D'autre part, l'équilibre des besoins et des ressources sera rétabli par la rapidité d'un équipement industriel qui devra rechercher aussitôt que possible le développement des industries secondaires, car il est à craindre que pendant la période de démarrage, la mise en place des industries de base n'absorbe la majeure partie des investissements sans fournir un volume d'emploi correspondant.

L'équilibre sera rétabli également par une participation plus large des populations musulmanes à la vie administrative et intellectuelle de la France. Une élite musulmane s'est formée. Elle s'est élevée rapidement en s'abreuvant, suivant l'expression d'un de ceux qui en font partie, aux sources de la culture française. Mais il faut que cette promotion s'étende rapidement à la masse tout entière. C'est la raison pour laquelle nous estimons que l'effort de scolarisation est un des éléments principaux du plan de Constantine.

L'examen des deux projets de loi nous incite à jeter nos regards vers l'avenir, vers cet avenir que nous voulons fraternel et prospère, mais qui ne se bâtira que sur la paix des esprits et des cœurs.

Ramener dans le giron de la France, par l'appel à la raison ou par la force des armes appuyée sur le bon droit, des citoyens français en rébellion contre l'Etat, tel est le rôle de pacification que poursuit l'armée française sur la terre algérienne, rôle que nous définissons en ces termes dans notre profession de foi :

« Le général de Gaulle, chef suprême de l'armée oriente son action vers l'avenir que nous souhaitons. Il sait et nous

savons tous que la haute conscience des chefs et de la troupe procède des hautes vertus militaires dont s'enorgueillit notre histoire.

« La mission de nos soldats est moins d'abattre l'ennemi ou de remporter des victoires que de gagner les cœurs, unir les âmes et fonder dans ce pays la paix et la prospérité.

« L'armée n'est pas seulement une armée qui se bat. C'est une armée qui ouvre des routes, construit des villages et les écoles, soigne et enseigne.

« Ce n'est plus une armée de conquérants ; c'est une armée qui apporte, avec la paix, le bien-être et la sécurité sous toutes ses formes. Garante de nos libertés, elle prépare d'heureux lendemains. »

Au-delà de son œuvre de pacification, elle doit préserver le potentiel stratégique de ce balcon méditerranéen, et la concentration de la flotte française, le 14 juin dernier, devant la base atomique de Mers-el-Kébir doit nous rappeler que cette dernière forme, avec Toulon et Bizerte, les sommets d'un triangle qui garantit notre sécurité dans le bassin occidental de la Méditerranée.

Maintenir ces bases stratégiques, c'est assurer la pérennité de l'affirmation selon laquelle « les départements algériens et sahariens font partie de la République au même titre que les départements métropolitains ».

Monsieur le Premier ministre, vous venez de donner devant le Parlement le départ du premier train de réforme. Les Algériens, dans leur hâte d'aboutir à la fin d'un cauchemar qui hante les esprits, le trouvent bien léger, mais ayant apprécié votre volonté et votre ténacité si souvent manifestées dans cette enceinte, nous avons l'espoir que la vitesse sera accélérée et que les prochains trains de réforme ne rouleront pas trop lentement sur les rails. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Mesdames, messieurs, peu de débats en vérité se présentent à nous sous de tels aspects de contrainte et d'angoisse.

Le sort de l'Algérie française ne peut laisser indifférent aucun d'entre nous. Il semble bien qu'il soit de notre devoir de dire ici notre accord ou notre désapprobation, notre foi dans l'avenir ou notre scepticisme ; mais nul ne peut parler sans craindre que ses paroles ne soient ici ou là déformées et exploitées, et cependant nous laire serait pire encore. Cruel dilemme que seul peut résoudre le total engagement du patriote pour qui l'avenir de la Nation est une raison de vivre et même une fin en soi.

L'Algérie française est toujours la proie de l'insécurité et le sang versé, les horreurs d'un terrorisme qui déferle également en métropole empêchent de se réaliser cette œuvre d'apaisement et d'affranchissement des cœurs à laquelle il n'est que temps de s'attacher.

Cette œuvre, elle trouvera un jour son achèvement et sa consécration dans des textes bien différents de ceux dont nous connaissons aujourd'hui. Que seront ces textes ? De quoi seront-ils chargés ? Nul ne le sait encore et j'envisage ceux qui affirment qu'il y a une ou plusieurs solutions à ce drame profond qui déchire souvent nos consciences.

Il existe sans doute des solutions administratives ou juridiques qui conviendront demain à cette terre profondément originale et nous trouverons des formules comme ce fut le cas, en 1919, pour l'Alsace-Lorraine. J'en connais certaines. Elles n'ont rien de mystérieux, mais les proposer aujourd'hui serait malhonnête et c'est en cela que nous ne pouvons parler sans craindre que nos paroles ne soient déformées ou exploitées en France ou au-delà des territoires où flotte le drapeau français.

C'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de travailler, là plus qu'ailleurs, au retour ou au maintien de la paix.

Je ne crois pas, pour ma part, aux formules magiques trop tôt lancées quelquefois par des hommes partiellement dépourvus de responsabilité. Je ne crois pas que le maître-mot d'intégration soit chargé d'autre chose que de dangereuses illusions, car on ne peut rassembler en un mot tout un devenir humain.

Je pense que le mot « intégration » n'aura de sens politique que le jour où le progrès et la sagesse lui auront retiré sa vertu de mot-sortilège, le jour où l'intégration sera tellement passée dans nos mœurs qu'on n'en parlera pas plus qu'on ne parle en France de ségrégation, parce qu'un homme civilisé ne peut parler de ségrégation que comme d'une de ces maladies qui assurent la perte et la honte des hommes.

Nous n'avons pas plus à vous offrir, monsieur le Premier ministre, de mot magique que de formule juridique miraculeuse. Cependant, nous ne pouvons pas ne pas assurer avec vous le dialogue et engager nos responsabilités. Que pouvons-nous aujourd'hui vous apporter sinon l'énoncé de ce qu'il

vous est interdit de faire — que vous ne ferez d'ailleurs jamais — et des impératifs auxquels devra répondre toute solution de l'affaire algérienne.

D'abord — je m'excuse d'oser envisager cette hypothèse — pouvons-nous partir ? Y a-t-il, messieurs, en Amérique, en Russie, en Europe, en Afrique noire, un homme raisonnable qui puisse affirmer que si nous ne restions pas au Sud de la Méditerranée, la guerre ne se déchaînerait pas aussitôt à l'échelle mondiale et dans quelles horreurs ! La présence française que commande le souci de la sécurité de nos compatriotes musulmans et métropolitains est également imposée par un équilibre mondial fragile, si fragile qu'il serait inconcevable d'ajouter un problème d'Alger au problème de Berlin.

Ainsi nous ne pouvons partir et nous devons poursuivre sur cette terre notre mission. Seulement les hommes se tuent et le poids des armes ne suffit pas à assurer la sécurité partout où sévit un fanatisme.

De celui-ci, je ne dirai rien, sinon que le cœur me serre quand je pense à toutes ces vies humaines sacrifiées injustement dans les années précédant l'exploitation normale des gisements pétrolifères, car là où coule véritablement l'or noir, il n'est pas de conflit qui ne s'apaise, même si les exigences stratégiques semblent contraires.

Pourquoi faut-il que les marchands de quelque chose et dans tous les pays, monsieur Duclos, amènent la guerre et déchainent les plus violents nationalismes ?

Ce fanatisme et ce nationalisme dévoyé, exacerbé existent. Ils compromettent la sécurité du monde et votre venue au pouvoir, monsieur le Premier ministre, n'a pas d'autre cause historique que la volonté nationale de sauver l'Algérie et d'assurer la paix.

Le chemin sera rude pour y parvenir, mais plus il sera rude et plus vous serez assuré de trouver autour de vous ceux dont je disais tout à l'heure que, pour eux, l'avenir de la Nation est une raison de vivre.

Quand vous aurez résolu le drame algérien, vous serez, par les uns ou les autres, honni, vilipendé. C'est le sort des chefs qui savent voir plus loin que les données immédiates des consciences confuses et individuelles.

Seulement si cette solution respecte la souveraineté française, les droits de tous nos compatriotes, le caractère original de cette terre et la mission humaine de notre patrie, alors, je prends ici par avance l'engagement de partager avec vous reproches et calomnies.

Si un Gouvernement, qui ne peut pas être le vôtre, mais qui plairait peut-être à M. Duclos, venait à accepter ou à imposer une solution qui ne tienne pas compte des impératifs que je viens de définir, alors, selon l'ancienne formule, il serait voué à la malédiction des dieux et à la colère des hommes (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. André Colin.

M. André Colin. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il est finalement heureux que ce débat, prévu sur des textes, à mon sens, pour le moins modestes, ait permis au Sénat de connaître, grâce à l'intervention de M. le Premier ministre, sinon les principes, tout au moins l'inspiration de la politique algérienne du Gouvernement.

Certains ont semblé regretter à cette tribune que des formules plus précises n'aient pas été utilisées. Certains ont pu même paraître regretter que la solution ne nous ait pas été apportée. En ce domaine, je ne suis pas les orateurs qui auraient tenu ce langage. Je suis prêt à considérer qu'il s'agit d'accorder au Gouvernement une confiance qui, malheureusement, en cette matière, fut trop souvent refusée à ceux qui l'ont précédé.

Il est clair que ce n'est pas ce débat, ni ces textes qui régleront le problème du drame algérien.

Si, comme l'a dit M. le Premier ministre dans son intervention, ils pouvaient y contribuer, nous en retirerions une immense fierté ; pour ma part, je n'ai pas cette prétention. Tout au moins — et je reprendrai ici les propos de certains orateurs qui m'ont précédé : M. Marilhac, à l'instant, M. le président Edgard Faure en fin d'après-midi — faut-il que nos paroles ne gênent ni ne compliquent l'œuvre entreprise, œuvre qui commande notre propre avenir comme elle commande le destin de l'Algérie. Nous ne pouvons pas, en effet, oublier, au moment où se déroule ce débat, que notre armée se bat, notre armée, c'est-à-dire des hommes de chez nous, militaires de carrière ou soldats du contingent.

Il convient, comme beaucoup l'en fait, de rendre hommage à leurs efforts et à leurs sacrifices. Il convient aussi, au cours de ce débat, de penser à leurs familles et à leur inquiétude. A l'aube de ce nouveau régime, la confiance générale dont le Gouvernement était entouré tenait indiscutablement dans

l'espoir qu'il serait plus à même que ses prédécesseurs de mettre rapidement un terme au drame algérien. Pour répondre à cet espoir et aussi pour rendre un hommage concret à notre armée, nous devons, je pense, tenter de ne rien dire qui puisse directement entraver son action de manière à démontrer que la République, c'est-à-dire un régime respectueux des libertés démocratiques est capable, dans une libre discussion, d'affronter les problèmes les plus graves qui commandent le destin de la nation, dans la mesure où les propos tenus, quelle que soit leur liberté, ne compromettent pas ce destin même de la nation. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le Premier ministre. Très bien !

M. André Colin. Au surplus, dans la guerre qui nous est faite, le facteur psychologique est essentiel. Nous connaissons, hélas ! depuis des années, l'habileté avec laquelle notre adversaire sait, dans la guerre révolutionnaire, mettre en œuvre ce facteur psychologique, lui qui, pour l'exploiter, n'hésite pas à recourir en Algérie, ou sur le territoire métropolitain, à la plus implacable des cruautés.

Aussi, quels que soient les propos tenus à cette tribune et quelles que soient nos divergences, il ne faut pas que l'on puisse spéculer sur la lassitude et, à cet égard, cet après-midi, j'avais été heureux d'entendre le même langage de la bouche de mon collègue M. Defferre : « Il ne faut pas qu'on puisse spéculer sur la lassitude ou tirer contre la France avantage de discussions ou de divisions, fût-ce sur le vocabulaire ».

C'est dans cet esprit que mes amis et moi tenons à marquer avec force la fermeté de notre résolution. Nous ne laisserons pas la force la plus brutale dicter le droit en Algérie. Nous n'accepterons pas que la violence puisse émettre la prétention de représenter les populations algériennes. Il me paraît qu'il y va de la tradition démocratique même de notre pays. (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je n'ai pas la volonté ni la prétention de tenter en ce moment même une définition précise de la politique algérienne. Je ne serais pas certain, en le tentant, de servir vraiment les intérêts de la France, ni ceux de l'Algérie.

De sérieux motifs d'inquiétude demeurent. Il existe aussi des raisons d'espérance.

Alors, il faut peut-être, au moins au départ, voir exactement de quoi il s'agit parce que, en définitive, ce qu'il faut pour nous tous, c'est assurer l'avenir en commun de l'Algérie et de la France. L'installation de la France sur le sol algérien a donné naissance à l'Algérie en tant que telle. Il est bien vrai que l'histoire ne révèle pas l'existence d'une nationalité algérienne. Cet après-midi, notre collègue M. Mitterrand a bien voulu nous lire à ce sujet une déclaration, à certains égards exhaustive, de M. Ferhat Abbas.

Mais il vrai aussi qu'en même temps notre installation donnait naissance à un problème tout nouveau et dont l'acuité n'est, hélas, apparue qu'à travers le drame d'aujourd'hui : la cohabitation sur une même terre de deux communautés appartenant à des civilisations différentes. Faute, par le passé, d'avoir regardé en lui-même avec toutes les exigences qu'il comporte de respect mutuel, de dignité humaine, au plan politique comme au plan économique et social, ce problème s'est accru dangereusement de tensions sociales, politiques et religieuses. Représentant des civilisations différentes, les deux communautés représentaient aussi en fait trop souvent, si ce n'est pas le plus souvent, des niveaux de vie différents, un pouvoir économique, un pouvoir politique inégal. Les artisans de la rébellion ont su fort habilement s'en servir pour faire maître, avec l'exaspération que créent légitimement ces inégalités, les heurts qu'elles suscitaient dans la vie quotidienne, l'apparence d'un sentiment national, l'apparence d'un nationalisme dont l'exploitation, maintenant parfois raciste, met en cause l'existence de l'Algérie elle-même. L'Algérie est née à la vie par la France et la vie en commun dans l'allégeance française des deux communautés a fait naître, à travers les erreurs et les fautes, un certain état de choses économique, social, culturel qui est, en fait, commun aux Européens et musulmans d'Algérie.

S'il y a personnalité algérienne, c'est en cela qu'elle réside. Alors, certaines affirmations du F. L. N. concernant le sort réservé aux Européens dans l'Algérie indépendante, comme la terreur qu'il exerce sur les musulmans qui font confiance à la France, sont la preuve qu'en réalité, ce qu'il met en cause, c'est le principe même de la cohabitation sur une même terre de deux communautés représentant des civilisations différentes, ce qui est pourtant l'essence même de la personnalité algérienne.

C'est la paix en Algérie, par l'arbitrage entre les deux communautés, que la France doit sauver, ce qui signifie la sup-

pression radicale des prédominances du passé, l'établissement réel de l'égalité dans la vie politique comme dans la vie sociale.

S'il est vain en ce moment de revenir sur le passé, s'il est vain de faire l'analyse des erreurs et des fautes de la sous-administration, des inégalités sociales, il est au moins indispensable que nous affirmions que ce n'est pas en se tournant vers le passé que nous pourrions, de quelque manière que ce soit, dégager une solution qui soit susceptible de recueillir l'adhésion des populations d'Algérie.

A l'Assemblée nationale, M. Ali Malem déclarait en substance que la famine, l'analphabétisme, l'injustice, l'inégalité constituaient les données fondamentales du problème algérien. L'exploitation de ces faits a permis de justifier près des masses le soulèvement de caractère nationaliste et parfois raciste dont nous sommes les témoins. Aussi notre combat ne tirera-t-il toute sa valeur que si nous faisons apparaître la réalité de l'égalité sociale et politique, les possibilités d'une évolution et d'un progrès de la condition humaine.

En vérité, l'effort économique, l'effort social, l'effort politique ne peuvent pas être séparés de l'effort militaire. Comme tous les pays sous-développés, l'Algérie a encore besoin de se révéler à elle-même. Sans doute n'est-elle pas un pays sous-développé comme les autres, grâce à l'effort accompli depuis des années qui a permis la construction d'une large infrastructure au plan économique ou au plan social. Mais la situation démographique de l'Algérie exige que nous accroissions sans cesse notre effort au fur et à mesure que progressera la pacification. La solution du problème algérien passe aussi par la déclochardisation de l'Algérie.

Ce n'est pas la peine d'insister pour démontrer qu'en ce domaine l'indépendance algérienne est directement en contradiction avec les besoins du peuple algérien, qu'elle va à l'encontre de la libération humaine et sociale des Algériens eux-mêmes. Dans ces perspectives qui sont — j'en suis assuré — celles du Gouvernement, il ne faut peut-être pas négliger. Monsieur le Premier Ministre, l'appoint qui peut représenter une politique européenne telle que nous l'avions conçue. Malgré les richesses du pétrole saharien, craignez que les besoins de l'Algérie ne soient au-dessus de nos possibilités propres si nous ne sommes pas capables d'obtenir le concours de nos principaux voisins dans le cadre d'une politique économique européenne commune. Je ne suis pas aussi certain en cette matière de la conviction du Gouvernement.

C'est parce que, néanmoins, vous entendez associer à la pacification une politique de réforme et d'évolution humaine que symbolise le plan de Constantine et qui se nomme au plan politique collège unique, au plan administratif accession des musulmans à la fonction publique, au plan social réelle fraternité des deux communautés, que nous adhérons aux principes que vous avez posés comme nous soutenons la politique définie par le général de Gaulle.

Mais, pour les mêmes raisons, nous ne pensons pas qu'il soit actuellement possible de cristalliser notre pensée dans des mots sur lesquels il me paraît qu'il y a dans le présent de larges divergences d'interprétation, comme il y a d'ailleurs eu de singulières variations dans le passé sur l'utilisation du même vocabulaire et sur la signification à lui donner. Il s'agit de construire l'avenir en commun de l'Algérie et de la France. Il ne me paraît pas possible de le figer présentement dans le vocabulaire. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.)*

Il est même possible que l'attachement au vocabulaire et les contestations qu'il entraîne gênent en réalité la poursuite de l'œuvre qu'il faut assurer. Les mots, d'un bord ou de l'autre, finissent par heurter. On regarde ceux qui les utilisent, on regarde ce qu'ils ont fait et les mots sont chargés parfois d'un sens contraire. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Chacun, en effet, peut attribuer aux mots un contenu autre que celui qui les utilise au risque de susciter des procès d'intention. Ils peuvent recéler un contenu affectif qui ne correspond pas à la réalité économique ou sociale du présent ou qui ne correspond peut-être pas aux intentions profondes de celui qui les prononce.

Ce serait, je le pense, de la présomption de notre part que de croire que les mots par eux-mêmes sont suffisants pour résoudre, au plan politique comme au plan économique ou militaire, le drame algérien.

Nous n'hésitons donc pas à nous référer à la déclaration du chef de l'Etat faite à Constantine, le 3 octobre dernier: « L'avenir de l'Algérie, disait le chef de l'Etat, parce que c'est la nature des choses, sera bâtie sur une double base: sa personnalité et sa solidarité étroite avec la métropole française ». C'est dans cet esprit que mes amis et moi voterons le texte qui nous est soumis aujourd'hui.

Contrairement à la pensée qui a été à différentes reprises affirmée à cette tribune, il ne me paraît pas que ces textes comportent en définitive de signification idéologique ou de signification institutionnelle. Ils me paraissent essentiellement nous avoir fourni l'occasion d'un débat et nous avoir offert la possibilité de clore ce débat par un vote, sans risquer d'aller à l'encontre de l'interprétation rigide de la Constitution. *(Rires.)*

Ni dans le fond ni dans la forme, ces textes ne me paraissent préjuger l'avenir.

J'ai entendu dire ici qu'ils préjugeaient une politique, comment disait-on ? intégrationniste. Je me suis penché sur les travaux de l'Assemblée nationale, et notamment les discussions intervenues en commission des finances. Si j'ai bonne mémoire ou si j'ai bien compris, il m'est apparu que la discussion la plus longue à la commission des finances fut suscitée par ceux qui considéraient précisément que ces textes n'avaient pas la signification que certains ici ont voulu leur donner.

On voulait, par exemple, qu'au lieu d'avoir un budget de l'Algérie on s'efforçât de ventiler les dépenses de l'Algérie à travers l'ensemble du budget métropolitain, comme le sont les dépenses intéressant les départements de la métropole.

On estimait à la commission des finances de l'Assemblée nationale que ces textes allaient insuffisamment dans le sens qu'ici cependant certains leur ont reproché. En tout cas, il ne me paraissent pas préjuger l'avenir.

Dans son discours d'avant-hier, M. le Premier ministre nous a déclaré: « L'objectif que le Gouvernement doit rechercher s'appelle d'abord la paix ». La paix, c'est un objectif qu'avec vous nous souhaitons atteindre. Les obstacles et les difficultés que vous rencontrez demeurent ceux-là même que nous avons exactement connus depuis maintenant près de cinq ans.

Vous avez la chance de bénéficier, pour les surmonter, de la stabilité dont le défaut fut par certains dénoncé comme l'une des causes de la prolongation du conflit. Aussi, par delà ce que l'on a pu appeler les critiques ou le procès du système, c'est l'autorité morale du chef de l'Etat à l'extérieur comme à l'intérieur, qui, en fait, a donné en France un espoir nouveau.

C'est la raison fondamentale du soutien que mes amis et moi vous apportons ce soir dans l'adoption de ces textes. Nous vous l'apportons afin que la France et l'Algérie connaissent, dans une communauté de destin, non seulement le silence des armes, mais la paix des cœurs et des esprits, dans la volonté de bâtir ensemble un avenir commun. Puisse-t-il être fraternel ! *(Applaudissement sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. *(Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.)*

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs, si j'étais venu les mains vides, sans texte, faire simplement une déclaration sur la politique algérienne, ah ! de quelles critiques n'aurais-je pas été l'objet ! J'entends déjà certains orateurs qui seraient montés à cette tribune me dire: Comment ? vous avez appelé les hommes et les femmes d'Algérie à élire leurs représentants; comment ? vous avez voulu qu'ils soient au Parlement, ces députés et ces sénateurs des départements algériens, or il existe depuis trois ans un budget de plusieurs centaines de milliards qui, par suite des événements, n'est plus voté, mais est promulgué par décret et votre premier geste n'est pas de demander qu'il soit discuté par le Parlement ? Vous êtes donc — la critique m'en aurait été faite — pour la sécession !

Si j'étais venu les mains vides, on m'aurait rappelé les déclarations du chef du précédent gouvernement, le général de Gaulle, maintenant chef de l'Etat, déclarant qu'il fallait, pour assurer la solidarité politique et économique, une seule monnaie, un seul timbre et on m'aurait dit: Mais puisque vous ne le demandez pas, c'est que vous doutez de cette unité entre la France et l'Algérie et que vous trahissez la pensée du chef de l'Etat !

Je ne suis pas venu les mains vides, le Gouvernement a apporté un texte qui demande simplement que désormais le budget de l'Algérie soit voté chaque année par les deux Chambres ou désormais citoyens et citoyennes d'Algérie ont leurs représentants légitimes et nous demandons que la monnaie ait cours libérateur identique sur les deux rives de la Méditerranée.

A peine ai-je déposé ces deux textes que l'on me dit soit qu'ils sont trop modestes et, plus souvent, qu'ils cachent je ne sais quelle arrière-pensée.

J'ai entendu cet après-midi que ces textes modestes cachaient une pensée politique dépassée, que c'était la réaction qui nous

guidait et que je n'avais fait que céder aux ultras sans avoir moi-même aucune bonne pensée à ce sujet.

Mais laissons cette querelle ! J'ai entendu des discours cet après-midi et, si j'avais une réponse globale à leur faire, je dirais que l'accent n'a pas été assez mis sur trois éléments qui ont profondément changé en Algérie depuis un an, trois éléments qui marquent que l'année écoulée depuis le 13 mai 1958 n'est pas semblable aux autres : je veux parler de la rénovation politique, de la rénovation sociale et de la rénovation économique.

D'abord la rénovation politique. Le premier effet de la rébellion était le silence politique de l'Algérie ; il n'y avait plus d'élections et bientôt plus d'élus. Or, depuis un an, d'une manière constante, il y a eu, en premier lieu, la détermination d'un nouveau corps électoral par le droit de vote donné à l'ensemble des femmes musulmanes ; ensuite des manifestations multiples inconnues depuis quatre ans : référendum, élections législatives, élections municipales, élections sénatoriales, élections professionnelles et, demain, élections cantonales.

Nous avons assisté, lors de chacune de ces manifestations, à la soif de voter des musulmans et des musulmanes, silencieux depuis quatre ans. (*Murmures à gauche.*) Nous avons assisté à une telle liberté de candidatures qu'il y a quelques semaines on reprochait la pléthore de candidats, notamment à Alger ou à Oran. Nous avons établi un système représentatif donnant pour la première fois à la communauté musulmane, qui est majoritaire, la majeure partie dans la représentation, et donnant à la minorité européenne la garantie de sa représentation.

Egalité des droits politiques, participation de tous à l'exercice du pouvoir, majorité à la communauté qui est majoritaire, garantie à la minorité, telles sont les étapes et les manifestations d'une rénovation politique et fondamentale dont je regrette qu'elle soit passée sous silence alors qu'elle présente par rapport aux années antérieures un changement extraordinaire et un gage certain de l'avenir démocratique de l'Algérie. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs et à droite.*)

A ce premier changement s'en est ajouté un autre, que l'on peut appeler le début de rénovation sociale. Je ne veux pas dire que, depuis un an, on ait inventé le problème de la scolarisation ni même de la promotion, pas davantage celui de l'effort d'encadrement administratif par des cadres rénovés. Au cours des années passées, les gouvernements avaient déjà insisté sur cet aspect nécessaire de la politique algérienne, mais ce que l'on peut dire c'est que, depuis un an, on a fait davantage qu'au cours des trois années passées. La scolarisation a pris un essor qu'elle n'avait pas pu prendre au cours des trois années passées et, avec l'aide d'un grand nombre d'instituteurs recrutés sur place ou venus de la métropole, le problème de la promotion par l'école technique ou par l'école primaire a pris un développement incontesté, comme a pris un développement incontesté la participation des jeunes musulmans à la fonction publique.

J'ajoute, et cela relie cette rénovation sociale à la rénovation politique, que depuis quelques mois l'Algérie connaît ce qu'elle n'a jamais connu : c'est-à-dire une administration municipale sur l'ensemble du territoire. Je ne dis pas là non plus que l'œuvre fût nouvelle dans son principe, je dis simplement que c'est la première fois qu'elle a été réalisée.

J'ajoute encore, dans cette œuvre de rénovation sociale, l'émancipation de la femme. On a beaucoup parlé de l'émancipation de la femme, et si je voulais évoquer un souvenir personnel et j'évoquerais celui où, dans cette enceinte, j'ai été battu sur un amendement donnant droit de vote aux femmes musulmanes.

M. Pierre de La Gontrie. Il émanait de Mme Devaud.

M. le Premier ministre. C'est Mme Devaud et votre serviteur qui, une nuit fameuse, n'ont pu convaincre l'Assemblée de suivre cet amendement !

L'ordonnance du 6 février 1959 est un texte capital. Que fait-il ? Il décide que désormais la femme musulmane n'a pas seulement des droits politiques, mais les droits personnels qui sont une conséquence inéluctable d'un effort d'émancipation sociale dont on avait beaucoup parlé, mais qui n'a commencé à être réalisé qu'au début de cette année.

J'ai entendu tout à l'heure un orateur me reprocher à l'avance les projets sur la réforme de la justice musulmane, mais il me semble que ces textes n'ont pas été lus car leur essence est d'établir en Algérie ce que l'on a longtemps demandé et qui n'a jamais été fait : une justice, tant pour les Européens que pour les Musulmans, faite par des magistrats européens et musulmans, les uns et les autres dotés à la fois de la compétence et de l'indépendance nécessaires à toute justice moderne.

En d'autres termes, en même temps que la rénovation politique, en instituant des élections après un long silence, l'année qui vient de s'écouler a marqué la rénovation sociale à laquelle il faut ajouter la rénovation et le progrès économiques.

Rénovation économique qui se manifeste tout de suite dans les régions pacifiées, et ceux d'entre vous qui ont pu parcourir au cours des dernières semaines les régions de l'Algérie où des opérations de pacification ont permis d'établir la sécurité là où elle n'existait plus depuis des mois, ne peuvent pas ne pas être frappés de la rapidité avec laquelle l'administration actuelle de l'Algérie et son délégué général affectent immédiatement les crédits nécessaires pour les investissements indispensables en matière de travaux publics et d'agriculture. Cela n'est qu'un exemple d'une politique d'ensemble qui apporte à l'Algérie à la fois les possibilités que donne le pétrole du Sahara et les grands investissements inscrits au budget de la métropole au titre du plan de Constantine.

Là aussi, rien n'est inventé : depuis de longues années, on évoquait la nécessité de beaucoup investir, des plans avaient été préparés dont on s'est inspiré, mais reconnaissez que c'est seulement depuis un an que, se fondant sur des idées qui étaient émises ou des principes qu'on voulait appliquer, une action a été entreprise à la hauteur des difficultés et des problèmes.

Rénovation politique, rénovation sociale, rénovation économique, l'Algérie nouvelle rêvée depuis longtemps commence à se réaliser. Comment commence-t-elle à se réaliser et pourquoi ? Nous le savons tous et tous les orateurs, même ceux qui ont été les plus sévères à mon égard, sauf un seul, ont reconnu que l'autorité et le prestige du général de Gaulle étaient la cause essentielle de cette rénovation. Mais j'ai cru comprendre, d'après pas mal d'orateurs, que la quasi-totalité de ceux qui ont pris la parole à cette tribune reconnaissent la valeur de l'autorité du général de Gaulle et qu'à leurs yeux le seul qui en doute ce soit le Gouvernement et son chef. Il est entendu qu'un peu partout on admet que c'est l'autorité du général de Gaulle, sa présence à la tête de l'Etat qui est une chance pour l'Algérie. Mais il est également entendu que l'ancien sénateur qui en avait parlé et qui a eu l'insigne honneur et l'écrasante charge d'être désigné par lui cherche d'autres voies que celle du chef de l'Etat et trahit sa pensée. J'admire ce thème de propagande mais je suis obligé de m'inscrire en faux. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs et à droite.*)

Pardonnez-moi de dire que, toute ma vie durant, je resterai dans une ligne politique que j'ai souvent définie à cette tribune et qui est la suivante : aux heures de crise, aux années de crise, lorsque la Nation, à ce point divisée sur des solutions à apporter à de graves problèmes, se trouve en quelque sorte écartelée, je ne dis pas seulement sa grandeur, je ne dis pas seulement son indépendance mais même son existence sont liées à un Cincinnatus ou à un Henri IV. La république romaine nous en a donné l'exemple ; la monarchie française en a donné le bénéfice à la Nation. (*Exclamations à gauche.*)

Une voix à gauche. Nous sommes en démocratie !

M. le Premier ministre. La France avait besoin, la France aura besoin longtemps encore du général de Gaulle. Ce que j'ai dit pendant dix ans — je vais vous faire une confidence — j'y crois encore. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

La rénovation politique, la rénovation sociale, le début de rénovation économique auxquelles nous nous attachons, en vérité, c'est la seule politique que l'on peut suivre. Un orateur l'a dit cet après-midi : ce n'est ni un texte, ni un débat, pas même un mot, qui peuvent régler une politique. On parle d'intégration ; on parle de fédération ; il est même arrivé que l'on parle de fédération dans l'intégration. Parce que ces mots ont des sens trop divers je m'abstiendrai, comme le dernier orateur, M. André Colin, de les employer. Sans doute — je l'ai dit à l'Assemblée nationale et je l'ai répété avant-hier — dans la mesure où l'on entend le mot « intégration » comme étant l'égalité des droits dans la même souveraineté et l'identité des droits dans la même politique, on ne peut pas ne pas être pour l'intégration. Mais il en est qui, par ce terme, veulent affirmer une sorte d'uniformité qui n'est pas possible : la souveraineté n'exige pas l'identité institutionnelle et même l'identité institutionnelle est un grave risque dans la mesure où elle cache les vrais problèmes.

En sens inverse, sous des formules différentes, le problème est identique et je ne peux pas comprendre ceux des orateurs qui se disent hostiles à l'intégration sous prétexte que l'intégration coûterait cher. En vérité, c'est l'avenir de l'Algérie qui coûte cher. Qu'il s'agisse de construire des écoles, de vouloir des usines, de bâtir des hôpitaux, c'est là l'effort français en Algérie et ne pas faire cet effort, quel que soit le mot qu'on emploie, c'est livrer l'Algérie aux démons de la misère et de la haine. Fût-ce dans la formule la plus vague, le problème de l'effort métropolitain à l'égard des départements algériens est le même, à moins alors que, sous prétexte que l'effort doit être important, on cherche à faire cheminer cette idée qu'il vaut mieux abandonner. Mais alors, qu'on le dise. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

Rénovation politique, rénovation sociale, début de rénovation économique, c'est donc la seule politique, sauf pour ceux qui veulent chasser la France ou qui, à l'avance, acceptent que la France abandonne.

Faut-il, une fois de plus, répéter les raisons profondes qui font que depuis quatre ans des gouvernements qui étaient formés de partis bien différents n'ont pas pu faire autre chose que faire face à un destin cruel au nom de la Nation ?

C'est parce que notre avenir est lié à nos nationaux, qu'ils soient d'origine européenne ou de statut local, et c'est parce que notre avenir est lié aux riches possibilités du Sahara. Et qu'il s'agisse de nos nationaux ou qu'il s'agisse des possibilités du Sahara, il n'y a ni liberté ni prospérité à partir du moment où la France n'exerce pas l'autorité supérieure sur les deux rives de la Méditerranée. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

Il en est de même en ce qui concerne notre sécurité. Faut-il encore dire que ce sont les chances de la liberté qui sont en Algérie tenues par nous ?

M. Edgar Faure, dans cette analyse minutieuse à laquelle il a procédé devant vous, a évoqué le problème Est-Ouest, déclarant qu'il ne fallait pas penser que notre absence serait la victoire de l'Est et à ce propos il a donné sur le socialisme et le capitalisme une explication que j'ai approuvée mais que je voudrais compléter en disant qu'en vérité le problème de la France ou de son absence ce n'est pas Est ou Ouest, ce n'est pas capitalisme ou socialisme, c'est la liberté ou l'absence de liberté. Si ce n'était pas l'autorité de la France démocratique et libérale qui s'exercerait en Algérie, quelle serait l'autorité qui s'y exercerait ? Est-il quelqu'un ici qui doute des moyens utilisés pas nos adversaires pour asseoir leur pouvoir, est-il quelqu'un ici qui doute du caractère raciste de leur doctrine et de leurs ambitions ? (*Très bien ! à droite.*)

En vérité la France est garante de la liberté et quand je dis la France, entendons-nous bien, je dis son autorité politique. Cela sans doute pose des problèmes divers ; au fur et à mesure que les réalités et les exigences de l'Algérie se formeront, se précisera un régime administratif adapté à ces exigences et à ces réalités. En attendant nous devons garder jalousement ce qui fait le bénéfice irremplaçable de notre autorité, je veux dire nos principes de liberté et d'égalité.

J'y pense et je dois à ce sujet faire face bien souvent à des critiques qui me viennent soit de l'intérieur, soit de l'extérieur du Parlement et en particulier de ces représentants de l'armée qui, à l'excuse de prendre la parole, ont au moins devant eux l'ampleur des sacrifices qui leur sont demandés. (*Très bien ! à droite.*)

On me dit souvent : pourquoi ne saisissez-vous pas tel ou tel journal ? Pourquoi n'interdisez-vous pas tel ou tel article ? Pourquoi n'empêchez-vous pas de nuire tel ou tel écrivain ou tel ou tel journaliste ? Je reconnais qu'il est des moments où la coupe est pleine et où il faut vraiment s'en tenir à ses principes pour ne pas prendre, quand on est au pouvoir, des mesures contre ceux qui ne cherchent qu'une chose, la défaite de leur patrie. (*Exclamations à gauche. — Très bien ! à droite et sur les bancs supérieurs.*)

Mais je veille avec la plus grande attention et je continuerai, malgré les critiques, à veiller avec la plus grande attention, car une des raisons de notre légitimité, quoi qu'il pût en coûter à notre susceptibilité et à nos sentiments, c'est d'être la liberté alors que les autres en face, nul n'en doute, sont l'anti-liberté. (*Applaudissements à droite, sur les bancs supérieurs et sur certains bancs à gauche.*)

On me dit alors : cette politique est bonne ; vos objectifs sont excellents ; mais vous ne pouvez y parvenir que par la paix et non par la guerre. Je vous fais une nouvelle confiance : je n'en ai jamais douté. C'est en effet par la paix que nous obtiendrons ce que nous voulons.

Mais cette guerre, nous ne l'avons pas inventée, nous ne l'avons pas créée, c'est une guerre imposée que nous avons trouvée dans notre héritage. J'ai soutenu beaucoup plus que certains orateurs de cet après-midi l'ont laissé croire, mes amis et beaucoup de sénateurs avec lesquels je combattais alors ont soutenu les gouvernements de 1954 à 1957 et j'ai le droit de dire en particulier que si les sénateurs socialistes votaient pour mon gouvernement autant de fois que j'ai voté pour le gouvernement de M. Guy Mollet, je n'éprouverais aucune crainte, ni ce soir, ni dans les journées à venir. (*Rires et applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

Pourquoi le faisons-nous ? Pourquoi n'hésitions-nous même pas à le faire ? C'est que ces gouvernements essayaient de faire face à une situation tragique.

N'y a-t-il rien de neuf depuis lors ? Si, depuis lors, il y a la déclaration du 23 octobre 1958 que rappelait M. Defferre, déclara-

tion par laquelle le général de Gaulle a fixé les conditions d'un cessez-le-feu discuté sur le territoire métropolitain, déclaration dans laquelle — écoutez-moi bien, monsieur Duclos, car je parlerai très fort — il évoquait « la paix des braves », sachant d'ailleurs parfaitement qu'au moment où sonnera la paix des braves elle sera heureuse pour beaucoup, mais malheureuse pour vous et pour vos amis qui perdront une des causes de leur indignation. (*Vifs applaudissements à droite, sur les bancs supérieurs, sur plusieurs bancs au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Vous êtes ridicule !

M. le Premier ministre. Quelle réponse a-t-on faite à cette offre ? Quelle réponse a-t-on faite aux discours répétés qui ont maintenu cette offre ? Quelles modifications ont-elles été apportées aux positions des dirigeants de la rébellion ? Je n'en connais d'autres que toutes verbales et momentanées, car chaque fois qu'un pas en avant a été fait, deux pas en arrière l'ont suivi.

Ce que je vois bien par contre et ce qu'il me semble que les orateurs qui ont évoqué cette possibilité n'ont pas souligné, c'est qu'il y a chez ces soi-disants dirigeants de la rébellion une volonté permanente de se faire reconnaître par le Gouvernement français comme une sorte de gouvernement. Certes, le général de Gaulle s'en est bien gardé car, pour prétendre être un gouvernement il faut représenter une réalité, il faut avoir une autorité.

Négociez, négociez, nous dit-on ! Mais quels sont ces négociateurs éventuels ? Trop d'entre eux sont des prisonniers, prisonniers d'eux-mêmes, prisonniers de leurs alliés étrangers, prisonniers de leurs plus rudes éléments rebelles. Je regrette, sans doute, qu'ils ne soient pas venus, mais on ne dit jamais pourquoi ils ne sont pas venus. Ils ne sont pas venus parce qu'ils ne peuvent pas venir, car ils ne se sentent pas l'autorité nécessaire pour venir, et ce serait une curieuse manière de défendre les Français, l'Algérie et la paix que de donner une valeur à des hommes qui n'en ont pas, au moment même où, par ses élus, l'Algérie s'est révélée à elle-même, se forgeant une élite et affirmant sa voie. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Alors, tant que cette offre de cessez-le-feu sur le territoire métropolitain, tant que cette offre de paix des braves ne sera pas entendue, il faut pacifier par les armes, il faut pacifier par le travail, il faut pacifier par la loi.

Voilà qui suppose beaucoup de sacrifices, voilà qui suppose beaucoup d'ardeur et de constance, voilà qui se justifie par l'effort parallèle de promotion politique, économique et sociale, et qui se justifie par le grand objectif d'unité que cet effort de pacification, d'une part, et de promotion, de l'autre, est le seul à pouvoir accomplir. Nous le faisons la tête haute.

Notre discours à nos alliés, monsieur le président Edgar Faure, n'est pas autre que celui-là. Si nous n'étions pas là, disons-nous à nos alliés, pour défendre une certaine cause, qui la défendrait ? Mesdames, messieurs, à cette question nul n'ose répondre.

Développant l'idée de M. le sénateur Marcilhacy, je dirai, en vérité, que nul dans le monde libre n'ose penser à ce que serait l'Algérie sans l'autorité de la France.

Je terminerai cette réponse par un mot personnel. J'ai été dépeint par M. le sénateur Mitterrand comme national, voire nationaliste. Si l'objet d'une action politique est avant tout de défendre l'indépendance de son pays, son honneur et ses intérêts fondamentaux, oui, je suis national et, s'il faut le dire, je suis nationaliste. J'avoue d'ailleurs qu'en vérité la France a été faite par ceux qui étaient nationaux et nationalistes en ce sens-là. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cependant, je n'ai jamais pensé que l'immobilisme soit la forme politique du sentiment national. Un philosophe espagnol, que M. Mitterrand connaît sans doute aussi bien que moi, Ortega y Gasset, a dit dans une page admirable que ceux qui ont fait une nation n'étaient pas des immobilistes et que, pour leur être fidèles, il ne fallait pas l'être plus qu'eux et qu'il fallait accepter, vouloir même les changements nécessaires à la permanence nationale.

Le fait de vouloir être national n'aveugle en aucune façon sur ce qu'il est convenu d'appeler les courants de l'Histoire, terme qu'il faut employer avec précaution car, à la veille de la seconde guerre mondiale, on disait que le fascisme et le nazisme étaient des courants de l'Histoire auxquels il ne fallait pas s'opposer. J'accepte que le courant de l'Histoire soit la fin des dépendances si, en même temps, ce courant de l'Histoire, c'est la fin des satellites.

La politique que je défends n'est nullement immobiliste, bien au contraire, et, dans la mesure où elle ouvre des perspectives

multiples en fonction des élections, en fonction de la promotion sociale, en fonction du progrès économique, elle est une politique constructive. Alors, où est le reproche, monsieur le sénateur Mitterrand ?

Je n'userai pas de la facilité de rappeler ce qui aurait pu être fait en d'autres temps. Souvenez-vous des paroles que vous teniez lorsque vous étiez ministre de l'intérieur et que vous, le premier, donniez une définition de l'intégration. Vous inventiez une formule presque identique à celle « de Dunkerque à Tamanrasset », lorsque vous disiez : « Eh bien ! non, cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements de l'Algérie sont des départements de la République. Des Flandres jusqu'au Congo, s'il y a quelque différence dans l'application de nos lois, partout la loi s'impose et cette loi est française, c'est celle que vous votez parce qu'il y a un seul Parlement et une seule nation. »

Étiez-vous nationaliste alors ? Ne l'êtes-vous plus aujourd'hui ? Je n'userai pas longtemps de la facilité de remonter dans notre commune jeunesse, je veux dire à la commune époque de notre jeunesse. Lequel de nous était alors le plus nationaliste ?

Je dirai simplement : vous êtes maintenant sénateur, prenez la peine d'ouvrir les volumes qui retracent les trop nombreuses occasions où j'ai parlé de 1949 à 1956 et, notamment au sujet de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie. Vous y verrez que je n'ai jamais pris la parole sans demander, notamment en ce qui concerne les protectorats et l'Algérie, les plus profondes réformes.

M. le président Edgar Faure m'apportera ce témoignage qu'il y a quatre ans, un petit matin, il venait ici défendre les conventions franco-tunisiennes. Je me suis opposé à lui, non pas pour lui dire que les conventions franco-tunisiennes étaient mauvaises — j'ai, au contraire, fait l'éloge de ce qu'elles contenaient — mais simplement pour déclarer qu'il n'était pas possible de les voter dans la mesure où la fragilité du pouvoir national garantissait à coup sûr leur inapplication. N'avais-je pas raison ? (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

J'ai été obligé de parler du passé car, à certains moments, cet après-midi, ce passé était très près de cette Assemblée. Mais, en vérité, nous le savons bien, nous le savons tous, on ne fait pas l'avenir uniquement en parlant des divisions du passé.

Quelle est la situation présente ? Nous répondons à une guerre qui nous est imposée. Nous apportons la paix et même nous l'offrons. Nous créons l'Algérie nouvelle pendant ce temps et nous laissons la porte ouverte sur l'avenir en fixant les principes fondamentaux de ce destin : égalité et même identité des droits, promotion sociale, union étroite. Les deux textes modestes que vous avez à voter ce soir sont dans cette ligne. Ils seront suivis d'autres textes, mais surtout ils font partie d'une action incessante qui n'a pas d'autre objet. Cet objet, si je puis encore dire un moi personnel, ce sera le suivant : j'essaie et le Gouvernement essaie chaque jour de faire profiter la France de l'immense chance qui lui est donnée par l'autorité et le prestige du général de Gaulle. C'est simplement mon devoir et je le ferai jusqu'au bout, sans ruser avec ma pensée, sans ruser avec la réalité et, je puis le dire aussi à mes collègues de l'ancien Conseil de la République, sans autre ambition personnelle — Je ne sais si c'est nationaliste de le dire — que de servir mon pays, notre pays. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — De nombreux sénateurs s'élevant et applaudissent longuement.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

M. Pierre de La Gontrie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de La Gontrie.

M. Pierre de La Gontrie. Monsieur le président, mes chers collègues, à ce point du débat, extrêmement important et grave, il n'est pas impossible que certains groupes de cette assemblée soient désireux de se réunir avant de prendre leur détermination.

En toute hypothèse, selon une tradition qui a toujours été respectée, le groupe de la gauche démocratique souhaite une suspension de séance. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Jacques de Maupeou. C'est parfaitement normal.

M. Pierre de La Gontrie. Je souhaiterais que nos débats ne soient pas repris avant minuit.

M. le président. Mes chers collègues, vous avez entendu M. de La Gontrie demander, au nom du groupe de la gauche démocratique, une suspension de séance jusqu'à minuit.

Voir nombreuses à droite. Jusqu'à vingt-trois heures trente !

M. Pierre de La Gontrie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de La Gontrie.

M. Pierre de La Gontrie. Mes chers collègues, je m'excuse, mais il y a des groupes dont l'opinion, je le comprends admirablement, est déjà faite. Nous manifestons, au groupe de la gauche démocratique, un certain éclectisme que chacun connaît depuis longtemps et que personne ne nous reprochera. Voulez-vous, dans l'esprit de cette maison, que nous transigions ? (*Très bien!*) Tout à l'heure, j'ai demandé que la séance soit suspendue jusqu'à minuit, c'est-à-dire pendant trois quarts d'heure. Voulez-vous m'accorder une demi-heure ?

Voir nombreuses. Oui, oui !

M. le président. Tout le monde est donc d'accord.

La séance est suspendue pendant une demi-heure.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quinze minutes, est reprise le vendredi 26 juin, à zéro heure cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat passe à la discussion des articles des deux projets de loi, en commençant par le projet portant dispositions financières intéressant l'Algérie.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES INTÉRESSANT L'ALGÉRIE

M. le président. Par amendement (n° 1), MM. Champeix, Defferre et les membres du groupe socialiste proposent d'insérer avant l'article 1^{er} un article additionnel A (nouveau) ainsi rédigé :

« Les dispositions de la présente loi ont un caractère transitoire. Elles ne préjugent pas ce que sera le statut politique de demain de l'Algérie, qui devra être défini avec l'accord des intéressés.

« Elles cesseront d'être applicables à la date d'expiration des pouvoirs conférés au Gouvernement par la loi n° 56-258 du 30 mars 1956. »

La parole est à M. Marcel Champeix.

M. Marcel Champeix. Je n'ai pas l'intention de développer longuement mon argumentation car dans mon intervention j'ai dit pourquoi le groupe socialiste avait déposé cet amendement.

C'est parce que nous sommes contre une intégration impossible et que le projet qui nous est soumis trouve précisément sa place dans une politique intégrationniste ; nous ne pouvons donc pas l'admettre.

Mais nous aurions accepté le texte du projet qui nous est soumis s'il avait pu garder un caractère provisoire. Il ne pourrait avoir ce caractère que si les membres de cette assemblée adoptaient notre amendement.

C'est la raison pour laquelle, si cet amendement n'était pas adopté, le groupe socialiste, fidèle aux engagements qui ont été pris antérieurement par les gouvernements qui se sont succédé et qui ont déclaré publiquement à la face du pays et du monde que nous n'avions plus la possibilité d'octroyer une charte qui serait imposée unilatéralement, le groupe socialiste, dis-je, voterait contre le texte qui nous est soumis. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission n'a pas retenu l'amendement lorsqu'il lui a été présenté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le Premier ministre. Je demande à l'Assemblée d'écarter l'amendement du groupe socialiste. Cet amendement, en vérité, frappe à l'avance de caducité le texte qui vous est soumis.

Ou bien on est « pour » le projet de loi en discussion, ou bien on est « contre ». Si l'on est « contre », il faut voter l'amendement socialiste. Si l'on est « pour », on ne peut pas l'accepter.

Dans les termes où cet amendement est rédigé, il est très offensant pour les élus des départements algériens. L'accord des intéressés est représenté par l'accord de leurs députés et de leurs sénateurs élus. Il n'en est pas fait état et ce serait extrêmement grave du point de vue national de considérer que les représentants librement élus des départements algériens ne sont pas aujourd'hui les seuls porte-parole valables de l'opinion publique en Algérie. (*Vifs applaudissements sur les bancs supérieurs, ainsi que sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande la parole pour explication de vote ?...

Je mets l'amendement aux voix.

J'informe l'Assemblée que j'ai été saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Il va être procédé à ce scrutin public dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement provisoire.

Le scrutin sera ouvert cinq minutes après la sonnerie qui l'annonce, en vue de permettre à tous nos collègues actuellement dans le Palais de se rendre dans la salle des séances.

Je rappelle qu'aux termes des alinéas 3 à 6 de l'article 56 :

« Les sénateurs votant « pour » remettent au secrétaire qui se tient à l'entrée du couloir de droite de l'hémicycle un bulletin blanc et quittent la salle par le couloir de droite.

« Les sénateurs votant « contre » remettent au secrétaire qui se tient à l'entrée du couloir de gauche de l'hémicycle un bulletin bleu et quittent la salle par le couloir de gauche.

« Les sénateurs qui s'abstiennent remettent au secrétaire qui se tient au centre de l'hémicycle un bulletin rouge et regagnent leur place.

« Dans tous les cas, le secrétaire dépose le bulletin dans l'urne placée auprès de lui. »

D'autre part, en application de l'article 57 du règlement, seuls les sénateurs munis d'une délégation de vote notifiée à la présidence conformément aux articles 63 et 64 du règlement peuvent voter pour un de leurs collègues empêché.

Le scrutin est ouvert. Il ne pourra être clos qu'après un délai d'un quart d'heure à compter de son ouverture.

(Le scrutin a lieu. Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 3) :

Nombre des votants.....	249
Nombre des suffrages exprimés	249
Majorité absolue	125
Pour l'adoption	91
Contre	158

Le Sénat n'a pas adopté.

(Applaudissements au centre et à droite.)

M. le président. « Art. 1^{er}. — Avant le premier mardi d'octobre, le Premier ministre soumet au Parlement les dépenses des services civils d'Algérie qui ne sont pas supportées par le budget de l'Etat ni par les budgets départementaux et communaux, et les voies et moyens qui leur sont applicables.

« Les évaluations de recettes font l'objet d'un vote d'ensemble. Les dépenses font l'objet d'un vote unique en ce qui concerne les services votés, d'un vote par titre en ce qui concerne les autorisations nouvelles.

« Le vote et la promulgation de ce budget ont lieu selon des procédures identiques à celles prévues pour le budget de l'Etat par les articles 34, 39, 42 et 44 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article premier.

(L'article premier est adopté.)

M. le président. « Art. 2. — A l'exception des redevances correspondant à la rémunération de services rendus, aucun impôt, taxe ou redevance fiscale ne peut être établi en Algérie qu'en vertu de la loi.

« Toutefois, pendant la période d'application de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 modifiée, des décrets, pris en la forme prévue à l'article 4 de ladite loi, pourront introduire en Algérie la législation fiscale en vigueur dans la métropole, soit purement et simplement, soit en l'adaptant aux conditions locales, et apporter à la législation et à la réglementation fiscales en vigueur en Algérie toutes modifications et adaptations de nature à faciliter le développement économique et social. » (Adopté.)

Avant de passer au vote sur l'ensemble, je donne la parole à M. Roger Marcellin pour explication de vote.

M. Roger Marcellin. Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous allons être appelés à prendre nos responsabilités au sujet du projet de loi portant dispositions financières intéressant l'Algérie.

A cette occasion, je voudrais donner à votre Assemblée quelques explications, tant en mon nom qu'en celui de mes collègues musulmans de grande Kabylie. Tout d'abord, je voudrais faire quelques remarques au sujet de l'allocation habile de M. Mitterrand. Après avoir été un fervent partisan de l'intégration, M. Mitterrand nous a fait la démonstration du contraire. M. Mitterrand était alors de bonne foi et cette idée nous a tous gagnés.

Vous vous dites libéral. Vous engagez notre Assemblée à refuser l'aide fraternelle et humaine à ceux qui, au cours des guerres passées, ont versé leur sang pour la France. (*Protestations au centre et à gauche.*) Nous qui vivons là-bas, nous savons que la population tout entière veut cette intégration (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs*) et aussi la disparition des assassins qui les éloignent momentanément de la mère patrie.

En conséquence, mes chers collègues, ce serait une lâcheté sans nom que d'abandonner aux tueurs et dirigeants du F. L. N. ceux qui ont fait confiance à M. Mitterrand quand, il y a trois ans, il préconisait l'intégration. (*Exclamations au centre et à gauche.* — *Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

Cette intégration, cette fusion, cette égalité, dont vous parliez tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, a été acceptée par les populations d'Algérie lors du référendum. Cette intégration doit entrer rapidement dans les faits afin que le doute qui subsiste dans certains esprits soit chassé et que les partis de la sécession sachent que jamais la France ne se lassera, que jamais la France ne négociera une paix boiteuse et que jamais la France n'abandonnera ses fils qui lui ont été fidèles.

Plus de trois cent mille de nos enfants, de vos enfants, servent sous le drapeau français dans notre province.

Animée de la foi la plus pure dans la mission de pacification qui lui est confiée, notre armée, notre magnifique armée se surpasse et donne le meilleur d'elle-même pour que cette Algérie demeure française.

Cette jeunesse et ses chefs, mes chers collègues, nous donnent tous les jours une leçon de solidarité et de civisme. Nous n'avons pas le droit d'ignorer leur action et de faire ainsi de la démagogie pendant que là-bas la rébellion égorge et terrorise. (*Applaudissements à droite.*)

Dix millions d'Algériens de toutes confessions supplient la nation de faire vite pour les accueillir fraternellement pour le meilleur et pour le pire.

Encouragée par certains pays étrangers, la rébellion se secoue convulsivement et intensifie les sanglants attentats individuels qui endeuillent et démoralisent. Il est grand temps que nos Assemblées et le Gouvernement se dressent et châtient ces criminels et ceux qui, d'une façon quelconque, leur apportent une aide matérielle ou morale.

Il est pénible, notamment, monsieur le Premier ministre, d'entendre M. Bourguiba tenir un langage infamant et dégradant envers notre pays et son Président de la République. Nous attendons de vous et de votre Gouvernement des positions nettes qui apporteront à nos populations les apaisements dont elles ont besoin.

Revenant à l'objet même de cette explication de vote, mes chers collègues, une arme nous est offerte pour nous orienter vers cette unification des cœurs dans un même creuset.

Considéré par beaucoup d'entre nous comme nettement insuffisant et très incomplet, ce projet de loi portant dispositions financières intéressant l'Algérie recevra cependant notre adhésion, car il est tout de même un acte de foi et de confiance que nous voulons accorder à notre Gouvernement.

C'est aussi un coup d'arrêt à ceux qui doutent de la détermination farouche de tout un peuple qui reprend conscience de sa virilité et qui affirme sans équivoque à la face du monde que l'Algérie est à jamais une province française. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

M. Edgard Pisani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pisani.

M. Edgard Pisani. Dans sa très grande majorité, le groupe de la gauche démocratique a voté l'amendement qui était soumis à l'Assemblée par nos collègues Defferre et Champeix. Si cet amendement avait été adopté, dans sa très grande majorité le groupe de la gauche démocratique aurait voté le texte amendé. (*Ricanements à droite et sur les bancs supérieurs.*)

M. le président. Veuillez ne pas interrompre l'orateur.

M. Edgard Pisani. Mais, tels qu'ils sont, ces textes sont le point de départ d'une politique d'intégration à laquelle, dans sa grande majorité, le groupe de la gauche démocratique ne peut pas adhérer. Mais ce groupe ne veut pas gêner la politique dont il garde encore l'espoir qu'elle sera dans l'avenir inaugurée. C'est pourquoi, tout en donnant un sens politique à ce vote, il s'abstiendra dans sa grande majorité, ses membres gardant évidemment la faculté de voter à leur guise.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

J'informe l'Assemblée que j'ai été saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Il va être procédé à ce scrutin public dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement provisoire, que j'ai rappelés tout à l'heure.

(Le scrutin a lieu. Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 4) :

Nombre des votants.....	256
Nombre des suffrages exprimés.....	222
Majorité absolue.....	112

Pour l'adoption.....	155
Contre	67

Le Sénat a adopté. (Applaudissements à droite, sur les bancs supérieurs et sur divers bancs au centre.)

M. le président. Nous passons maintenant à la discussion de l'article unique du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions relatives à la circulation monétaire.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA CIRCULATION MONÉTAIRE

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

Article unique. — Les pièces de monnaie mises en circulation dans les départements d'Algérie et du Sahara seront du même modèle que celles mises en circulation dans les départements métropolitains.

« La circulation fiduciaire est assurée dans les départements d'Algérie et du Sahara au moyen de vignettes semblables à celles qui circulent dans les départements métropolitains.

« Les billets émis dans les départements d'Algérie et du Sahara auront pouvoir libératoire dans les départements métropolitains; il en sera de même dans les départements d'Algérie et du Sahara pour les billets émis dans les départements métropolitains.

« La date et les conditions d'application des alinéas 2 et 3 du présent article seront fixées par décret ».

Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix le projet de loi.

M. Antoine Courrière. Le groupe socialiste demande un scrutin public. (Protestations à droite et sur les bancs supérieurs.)

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe socialiste.

Il va être procédé à ce scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu. Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 5 :

Nombre des votants.....	252
Suffrages exprimés.....	218
Majorité absolue.....	110

Pour l'adoption.....	153
Contre	65

Le Sénat a adopté. (Applaudissements sur les bancs supérieurs, ainsi qu'à droite et sur quelques bancs au centre.)

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 30 juin, à quinze heures :

Scrutins pour l'élection :

1° De trois membres de la commission supérieure de crédit maritime mutuel (art. 13 de la loi du 4 décembre 1913, modifiée);

2° De deux membres du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (décret n° 53-953 du 30 septembre 1953);

3° D'un membre de la commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier (loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951);

4° D'un membre du comité de contrôle du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés (loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951).

Ces scrutins auront lieu simultanément pendant la séance publique, dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement provisoire du Sénat. Ils seront ouverts pendant une heure.

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — **M. Antoine Courrière** demande à **M. le Premier ministre** s'il a fourni, au conseil constitutionnel chargé de statuer sur le règlement de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'analytique des réunions du comité constitutionnel consultatif, les avis du conseil d'Etat, les procès-verbaux des observations des ministres d'Etat chargés, par le général de Gaulle, de donner à la Constitution sa forme définitive, et s'il va, conformément aux engagements pris, communiquer ces documents au Parlement et les rendre publics (n° 22).

II. — **M. Charles Naveau** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que le troisième plan de modernisation et d'équipement prévoit que, dans un délai de deux ans, la production nationale laitière doit atteindre 265 millions d'hectolitres de lait; lui rappelle que la production actuelle se situe autour de 210 millions d'hectolitres; que son écoulement donne déjà des inquiétudes au comité inter-lait et que les exportations de produits laitiers s'avèrent particulièrement onéreuses; tenant compte de cette situation, lui demande quels moyens il compte employer pour régler ces contradictions et pratiquer les exportations envisagées sans avoir recours à l'application de la taxe de résorption (n° 5).

III. — **M. Jacques Richard** expose à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, que l'application de l'article 22 du décret du 22 décembre 1958 relatif à l'organisation judiciaire rencontre de nombreuses difficultés en ce qui concerne les commissions d'aide sociale, dont de nombreux maires demandent qu'elles soient maintenues au chef-lieu du canton ou dans les communes; il lui demande si : 1° il ne lui semble pas possible, par application du deuxième alinéa de l'article 22 de ce décret, de décider immédiatement que ces commissions siègeront au chef-lieu de canton ou dans la commune; 2° il lui paraît vraiment indispensable que de tels organismes, de caractère strictement administratif, soient obligatoirement présidés par un magistrat (n° 18).

IV. — **M. Yves Estève** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** s'il envisage de faire bénéficier les anciens combattants des chemins de fer des bonifications de campagnes de guerre pour la retraite dont profitent les anciens combattants fonctionnaires civils de l'Etat, des départements et communes, les employés des usines ou entreprises nationalisées, des théâtres nationaux, de la Compagnie générale des eaux, de l'Imprimerie nationale, de la marine marchande, des houillères, des postes, télégraphes et téléphones, de Gaz de France, d'Electricité de France et de la Régie autonome des transports parisiens (n° 19).

V. — **M. Léon Jozeau-Marigné** appelle l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur le fait que, à l'heure actuelle, une personne non tenue d'une dette alimentaire (collatérale ou autre) ne peut déduire de sa déclaration d'impôts la pension qu'elle paye pour un de ses parents dans un établissement public d'assistance, et lui demande quelles mesures il compte prendre ou provoquer pour mettre fin à cet état de choses (n° 20).

VI. — **M. Pierre Mélayet** appelle l'attention de **M. le ministre du travail sur les dispositions prises à l'encontre des assurés sociaux** à propos de la franchise de 3.000 francs; se félicitant de la décision enfin prise en ce qui concerne sa suppression, lui demande néanmoins de lui faire connaître : 1° le montant des charges (recrutement de personnel pour l'ouverture d'un compte individuel à chaque assuré social, impressions de formulaires, etc.) qui ont été ainsi imposées à la sécurité sociale pendant le temps où cette disposition a été appliquée; 2° si le Gouvernement entend abroger toutes les dispositions qui ont, en décembre 1958, modifié la réglementation de la sécurité sociale, en particulier la diminution du pourcentage de remboursement de certains produits; 3° quelles dispositions il compte prendre à l'encontre des assurés sociaux qui, malades pendant cette période, ont été ainsi injustement pénalisés (n° 23).

VII. — **M. Georges Repiquet**, constatant, d'une part, que le Président de la Communauté a décidé que l'armée de la Communauté était « une » et, d'autre part, que les attributions militaires de l'ancien ministre de la France d'outre-mer ont été transférées au ministre des armées, demande à **M. le ministre des armées** quelles réformes de structure il compte promouvoir pour unifier les forces armées métropolitaines et d'outre-mer; si une fusion est envisagée à plus ou moins brève échéance; si tous les militaires seront alors amenés à servir sans distinction d'origine dans n'importe quel Etat de la Communauté; enfin, s'il y a lieu de maintenir des règles administratives particulières et, par voie de conséquence, des services autonomes, pour les troupes dites d'outre-mer (n° 25).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entré la France et la Belgique signée à Bruxelles, le 20 janvier 1959, tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement. (N^{os} 103 et 112 [1958-1959]. — M. André Armengaud, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1959, adopté par l'Assemblée nationale. (N^{os} 104 et 114 [1958-1959]. — MM. André Armengaud et André Bouthemy, rapporteurs de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Charles Naveau, Charles Suran, Marcel Brégégère, Emile Durieux, André Méric, Marcel Boulangé, Jean Nayrou, Marcel Champeix, Paul Mistral, Léon Messaud, Fernand Verdeille, Gaston Defferre, Roger Carcassonne, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Antoine Courrière, Georges Guille et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le principe

de l'indexation et la garantie des prix agricoles. (N^{os} 30 et 100 [1958-1959]. — M. Emile Durieux, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Adolphe Dutoit, Jean Bardol, Léon David, Camille Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté, tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer dans les mines le maximum de mesures de sécurité tendant à éviter les catastrophes qui endeuillent la corporation minière. (N^{os} 69 et 113 [1958-1959]. — M. Léon David, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 26 juin 1959, à une heure quinze minutes.)

*Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.*

Conférence des présidents.

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre des travaux du Sénat :

A. — Le mardi 30 juin 1959, séance publique, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant :

1° Réponses des ministres aux questions orales sans débat.

2° Discussion du projet de loi (n° 103, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Belgique signée à Bruxelles le 20 janvier 1959 tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement.

3° Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1959 (n° 104, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale.

4° Discussion de la proposition de résolution (n° 30, session 1958-1959) de M. Charles Naveau et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le principe de l'indexation et la garantie des prix agricoles.

5° Discussion de la proposition de résolution (n° 69, session 1958-1959) de M. Adolphe Dutoit et des membres du groupe communiste et apparenté tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer dans les mines le maximum de mesures de sécurité tendant à éviter les catastrophes qui endeuillent la corporation minière.

B. — Le mercredi 1^{er} juillet 1959, à dix heures, réunion des bureaux des groupes pour procéder à la répartition numérique entre les groupes des sièges des commissions permanentes affectés aux sénateurs élus les 24 et 31 mai 1959, en application de la motion votée par le Sénat le 5 mai 1959.

C. — Le jeudi 2 juillet 1959, séance publique, à seize heures, avec l'ordre du jour suivant :

1° Scrutins :

a) Pour l'élection de cinq délégués titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe ;

b) Pour l'élection de cinq délégués suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe ;

c) Pour l'élection, par suite de vacance, d'un délégué représentant la France à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes.

(Conformément à l'article 61 du règlement provisoire, ces scrutins auront lieu simultanément pendant la séance publique dans l'une des salles voisines de la salle des séances.)

2° Nominations de membres des commissions, en application de la motion votée par le Sénat le 5 mai 1959.

3° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

Discussion du projet de loi (n° 97, session 1958-1959) portant amnistie.

4° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

Discussion du projet de loi (n° 88, session 1958-1959) portant extension aux territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française de la loi validée du 23 mai 1942 et de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-1420 du 28 juin 1945 relatifs à l'usurpation de fonctions ou de titres.

5° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

Discussion du projet de loi (n° 89, session 1958-1959) modifiant, dans les territoires d'outre-mer, l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes.

6° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

Discussion du projet de loi (n° 90, session 1958-1959) portant extension aux territoires d'outre-mer des articles 1^{er} et 2 de l'ordonnance n° 45-1391 du 25 juin 1945 concernant le concours des citoyens à la justice et à la sécurité publique et des articles 1^{er}, 2 et 3 de la loi n° 54-411 du 13 avril 1954 relative à la répression des crimes et délits commis contre les enfants.

7° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

Discussion du projet de loi (n° 91, session 1958-1959) portant extension aux territoires de la Polynésie française, de la Côte française des Somalis, de l'archipel des Comores et des îles Saint-Pierre et Miquelon des dispositions de la loi du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs.

La conférence des présidents a, d'autre part, d'ores et déjà envisagé la date du mardi 7 juillet 1959 pour l'élection de quatre-vingt-treize membres du Sénat de la Communauté.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 49 du règlement provisoire.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES

M. Cogniot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 59, session 1958-1959) de M. Georges Cogniot tendant à inviter le Gouvernement à rétablir, en 1959, la date de la rentrée scolaire (enseignement de second degré et technique) au 1^{er} octobre.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Billémaz a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 45, session 1958-1959) de MM. Georges Rougeron et Fernand Auberger tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'aménagement de la liaison routière Bordeaux-Genève.

M. Suran a été nommé rapporteur des propositions de résolution :

a) (N° 51, session 1958-1959) de M. Emile Aubert tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de protéger la production, à l'échelle familiale, de la lavande et du lavandin ;

b) (N° 78, session 1958-1959) de Mme Renée Dervaux tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à réduire l'écart entre les prix des fruits et légumes à la production et ceux à la consommation.

M. Marc Pauzet a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 61, session 1958-1959) de MM. André Chazalon, Claude Mont et Henri Desseigne tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide immédiate et importante aux victimes des ouragans du 24 mai 1959 dans la vallée du Gier.

M. Michel Champleboux a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 64, session 1958-1959) de MM. Fernand Auberger, Georges Rougeron, Francis Dassaud, Gabriel Montpiéd et Michel Champleboux tendant à inviter le Gouvernement à assurer la protection des gisements hydrominéraux sur le territoire national.

M. Camille Vallin a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 66, session 1958-1959) de M. Jacques Ducloux tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi de programme de construction de un million de logements aux loyers accessibles à la classe ouvrière.

M. Léon David a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 69, session 1958-1959) de M. Adolphe Dutoit tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer dans les mines le maximum de mesures de sécurité tendant à éviter les catastrophes qui endeuillent la corporation minière.

M. Beaujannot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 74, session 1958-1959) de Mme Renée Dervaux tendant à inviter le Gouvernement à accorder la franchise militaire aux militaires des garnisons stationnées en métropole.

M. Marcel Legros a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 81, session 1958-1959) de M. Pinsard tendant à inviter le Gouvernement à créer un « Comité interprofessionnel des vins de Bourgogne et du Mâcon ».

M. Octave Bajoux a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 24, session 1958-1959), dont il est l'auteur, tendant à la stabilisation des fermages. (Renvoyée pour le fond à la commission des lois.)

M. Maurice Coutrot a été nommé rapporteur pour avis des propositions de loi :

a) (N° 25, session 1958-1959) de M. Bernard Lafay, tendant à l'abrogation de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation du district de la région de Paris ;

b) (N° 57, session 1958-1959) de M. Waldeck L'Huillier, tendant à l'abrogation de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris ;

c) (N° 63, session 1958-1959) de M. Maurice Coutrot, tendant à reporter à une date ultérieure l'application de certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris. (Renvoyées pour le fond à la commission des lois.)

M. de Pontbriand a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 72, session 1958-1959) de M. Blondeile, tendant à modifier les articles 811 et 845 du code rural. (Renvoyée pour le fond à la commission des lois.)

M. Octave Bajoux a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 49, session 1958-1959) de M. Charles Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 59-175 du 7 janvier 1959 relatif au prix des baux à ferme. (Renvoyée pour le fond à la commission des lois.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pierre Métayer a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 105, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, portant statut de l'économat de l'armée.

M. Ménard a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 106, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions applicables aux convoyeuses de l'air appartenant au personnel des cadres militaires féminins.

M. Pierre Métayer a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 107, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, fixant les conditions de recrutement et d'avancement des cadres du service du matériel de l'armée de terre.

A. André Monteil a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 108, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 17 et 15f du code de justice militaire pour l'armée de mer.

M. Yves Estève a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 36, session 1958-1959) de M. René Blondelle, tendant à inviter le Gouvernement à faire ratifier la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950 et le protocole additionnel de cette convention signé à Paris le 20 mars 1952.

Mme Renée Dervaux a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 53, session 1958-1959) de M. Raymond Guyot, tendant à inviter le Gouvernement à porter le prêt aux jeunes soldats au taux minimum de 100 francs par jour.

M. le général Petit a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 54, session 1958-1959) de Mme Renée Dervaux, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le taux et les conditions d'attribution de l'allocation aux familles nécessiteuses dont le soutien est à l'armée.

M. Raymond Guyot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 55, session 1958-1959) de M. Raymond Guyot, tendant à inviter le Gouvernement à libérer les hommes du contingent dès que la durée légale du service militaire est atteinte.

M. Raymond Guyot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 73, session 1958-1959) de M. Raymond Guyot, tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux militaires engagés des armées de terre, de mer et de l'air le droit de résilier leur contrat s'ils le désirent à l'échéance d'un temps égal à la durée légale du service militaire, soit vingt-quatre mois.

FINANCES

M. Armengaud a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 103, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Belgique, signée à Bruxelles le 20 janvier 1959, tendant à éviter les doubles impositions et régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement.

M. Armengaud et Boutemy ont été nommés rapporteurs du projet de loi de finances rectificative pour 1959 (n° 104, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale.

M. Coudé du Foresto a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 87, session 1958-1959) de MM. Bousch, Coudé du Foresto et Armengaud, tendant à inviter le Gouvernement à opérer un choix des investissements et des moyens de financement en matière énergétique pour éviter, dans le cadre national et à l'échelle européenne, la concurrence abusive entre sources d'énergie et les troubles sociaux qui en découleraient.

M. Tron a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 94, session 1958-1959) de MM. Georges Rougeron, Fernand Auberger et Alex Roubert, tendant à inviter le Gouvernement à ramener au taux de 2,75 p. 100 la taxe de prestation de service dans l'industrie hôtelière.

M. Boutemy a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 105, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, portant statut de l'économat de l'armée. (Renvoyé pour le fond à la commission des affaires étrangères.)

M. Maroselli a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 106, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions applicables aux convoyeuses de l'air appartenant au personnel des cadres militaires féminins. (Renvoyé pour le fond à la commission des affaires étrangères.)

M. Boutemy a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 107, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, fixant les conditions de recrutement et d'avancement des cadres du service du matériel de l'armée de terre. (Renvoyé pour le fond à la commission des affaires étrangères.)

LOIS

M. Marcel Molle a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 82, session 1958-1959) étendant aux paiements d'effets de commerce par chèques postaux les dispositions de l'article 148 B du code de commerce.

M. Marcel Molle a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 88, session 1958-1959) portant extension aux territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française, de la loi validée du 23 mai 1942 et de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-1420 du 28 juin 1945, relatifs à l'usurpation de fonctions ou de titres.

M. Marcel Molle a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 89, session 1958-1959), modifiant, dans les territoires d'outre-mer, l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes.

M. Marcel Molle a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 90, session 1958-1959) portant extension aux territoires d'outre-mer des articles 1^{er} et 2 de l'ordonnance n° 45-1391 du 25 juin 1945 concernant le concours des citoyens à la justice et à la sécurité publique et des articles 1^{er}, 2 et 3 de la loi n° 54-411 du 13 avril 1954 relative à la répression des crimes et délits commis contre les enfants.

M. Marcel Molle a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 91, session 1958-1959) portant extension aux territoires de la Polynésie française, de la côte française des Somalis, de l'archipel des Comores et des îles Saint-Pierre et Miquelon des dispositions de la loi du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs.

M. Jacques Delalande a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 97, session 1958-1959) portant amnistie.

M. André Fosset a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 63, session 1958-1959) de M. Maurice Coutrot, tendant à reporter à une date ultérieure l'application de certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris.

M. Jean Geoffroy a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 70, session 1958-1959) de M. Roger Carcassonne, tendant à instituer au cours de la procédure de divorce, tant en première instance qu'en appel, un conseil désigné à l'effet de donner son avis sur l'attribution du droit de garde et à proposer toutes mesures dans l'intérêt de l'enfant.

M. Delalande a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 72, session 1958-1959) de M. René Blondelle, tendant à modifier les articles 811 et 845 du code rural.

M. Max Monichon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 37, session 1958-1959) de M. René Blondelle, tendant à inviter le Gouvernement à faire précéder d'un exposé des motifs tout texte d'origine réglementaire : ordonnances et décrets.

M. Jean Geoffroy a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 68, session 1958-1959) de M. Joseph Raybaud, tendant à inviter le Gouvernement à déclarer d'utilité publique le rachat des droits dits « de bandite » en application des dispositions de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Organismes extraparlimentaires

Dans sa séance du jeudi 25 juin 1959, le Sénat a élu :

1° M. Pinsard membre du comité national de propagande en faveur du vin (décret n° 48-136 du 23 janvier 1948, modifié par le décret du 22 mai 1957);

2° M. Abel-Durand membre du conseil supérieur de la sécurité sociale (art. 42 du décret du 10 décembre 1956 et art. 108 du décret du 8 juin 1946);

3° M. Menu membre de la commission supérieure des allocations familiales (art. 43 du décret du 10 décembre 1956 et art. 113 du décret du 8 juin 1946);

4° M. Méric membre du conseil supérieur de la mutualité (art. 53 du code de la mutualité).

En application de l'article 9 du règlement provisoire, M. le président du Sénat a été informé des désignations suivantes :

Ont été désignés par la commission des affaires économiques et du plan :

MM. Errecart et Lebreton comme membres du conseil supérieur de la coopération (art. 2 du décret n° 59-665 du 25 mai 1959);

M. Suran comme membre du comité consultatif du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (décret du 22 octobre 1955).

Modifications aux listes des membres des groupes politiques.

1° GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Insérer la rubrique :

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement provisoire.
(7 membres.)

MM. Achour Youssouf, Benali Brahim, Bencherif Mouâouia Lakhdari Mohammed Larbi, René Montaldo, Mustapha Menad, Neddaf Labidi.

2° GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

M. Raymond Pinchard a été nommé président du groupe des républicains indépendants.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

LE 25 JUIN 1959

(Application des articles 69 à 71 du règlement provisoire.)

26. — 25 juin 1959. — **M. Jean Michelin** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** si un plan quelconque est étudié pour remédier aux difficultés de circulation aussi bien urbaine que routière et pour mettre fin à l'hécatombe permanente qui ensanglante nos routes. Si ce plan existe, il souhaiterait en avoir connaissance, de même qu'il aimerait connaître sa position sur le stationnement payant.

27. — 25 juin 1959. — **M. Jean Michelin** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si un programme a été établi pour la prospection des athlètes susceptibles de représenter la France aux Jeux olympiques de 1960. Il lui serait reconnaissant de lui indiquer les grandes lignes de ce programme qui, bien que tardif, devrait avoir pour but essentiel d'éviter à la France les humiliations qui furent son lot dans les confrontations passées.

28. — 25 juin 1959. — **M. Charles Naveau** exprime à **M. le ministre de l'agriculture** son inquiétude, d'une part sur l'évolution du marché de la viande pour les mois à venir, en raison de la sous-consommation et de la surproduction; d'autre part, sur le déficit de productions fourragères résultant de la sécheresse persistante qui risque d'aggraver sérieusement cette situation. Il lui demande s'il ne pense pas qu'il serait nécessaire de rechercher dès maintenant tous les moyens susceptibles de maintenir les prix d'objectif prévus en réservant par exemple toutes les ressources provenant de la taxe de circulation des viandes qui permettraient le stockage en frigorifique et l'exportation des excédents.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral de la séance du 17 juin 1959.

(Débats parlementaires, Sénat, J. O. du 18 juin 1959.)

Texte rectifié de la question orale n° 21.

« 21. — 17 juin 1959. — **M. Joseph Raybaud** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'un dahir du 21 janvier 1959 a modifié la réglementation relative aux pensions complémentaires servies aux anciens fonctionnaires français des cadres chérifiens tributaires de la caisse marocaine des retraites qui n'ont pas pu demeurer au Maroc pendant les dix ans suivant leur mise à la retraite, privant de nombreux retraités des prestations prévues par leur statut, et lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour garantir les droits des intéressés. »

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

LE 25 JUIN 1959

Application des articles 67 et 68 du règlement provisoire ainsi conçus :

« Art. 67. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.*

« Art. 68. — *Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre, ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »*

213. — 25 juin 1959. — **M. Francis Le Basser** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il est exact que les revues professionnelles ne peuvent, dans leur rubrique « Bibliographie », que donner à leurs lecteurs le nom, les renseignements généraux et l'analyse des livres nouveaux, sans pouvoir préciser le prix de l'ouvrage; dans l'affirmative, pour quelles raisons.

214. — 25 juin 1959. — **M. Charles Durand** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**: que le paragraphe 1^o de l'article 41 du code général des impôts stipule que: « La plus-value de fonds de commerce constatée à l'occasion de la cession de ce fonds, n'est pas comprise dans le bénéfice imposable lorsque l'exploitation est continuée par un ou plusieurs héritiers ou successibles en ligne directe, ou par une société en non-collectivité, en commandite simple, ou à responsabilité limitée, constituée exclusivement entre lesdits héritiers, soit entre eux et le conjoint survivant ou le précédent exploitant. » Il semble donc, que lors de la constitution d'une société en nom collectif entre un père (précédent exploitant) et son fils, les dispositions du paragraphe 1^o de l'article 41 du code général puissent être invoquées. Toutefois, le paragraphe 2 de ce même article 41 du code des impôts, précise: « L'application de cette disposition est subordonnée à l'obligation pour les nouveaux exploitants: 1^o de n'apporter aucune augmentation aux évaluations des éléments d'actif figurant au dernier bilan dressé par l'ancien exploitant, la différence entre la valeur d'apport desdits éléments et leur évaluation comptable pouvant toutefois en cas de constitution d'une société à responsabilité limitée, être inscrite à l'actif du bilan social sous un poste dont il sera fait abstraction pour le calcul des amortissements à prélever sur les bénéfices et les plus-values ultérieures résultant de la réalisation de ces éléments. » Ce paragraphe semble donc limiter (lorsque les éléments d'actif sont évalués sur des bases différentes de l'ancien bilan), le bénéfice de l'exonération aux seules sociétés à responsabilité limitée alors que l'esprit de la loi énoncé dans le paragraphe 1^o de l'article 41 l'étend à toutes les sociétés de famille. Il lui demande donc: si l'expression « en cas de constitution de société à responsabilité limitée » est « limitative » ou si elle n'a pour but que de préciser que ces dispositions s'appliquent également aux sociétés à responsabilité limitée. En conséquence, si une société en nom collectif constituée entre un père et son fils pour exploiter le fonds de commerce du père, peut bénéficier de l'exonération de plus-value, sous réserve de faire figurer la différence entre la valeur d'apport des éléments incorporels et leur ancienne évaluation comptable sous un poste dont il sera fait abstraction pour le calcul des amortissements.

215. — 25 juin 1959. — **M. Abel-Durand** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur le malaise qui règne parmi les fonctionnaires en provenance des ex-cadres supérieurs des territoires d'outre-mer du fait du retard apporté à la publication des règlements d'administration publique prévus à l'article 11 de l'ordonnance n° 58-1036 du 29 octobre 1958 relative à la situation de certains personnels relevant du ministère de la France d'outre-mer. Il rappelle que contrairement aux promesses déjà faites par le ministre de la France d'outre-mer au cours des débats sur le projet de la loi de finances pour 1958 à l'Assemblée de l'Union française (séance du 16 janvier 1958, *Journal officiel* R. P., Débats Union française n° 2 du 17 janvier 1958, page 31) ces fonctionnaires continuent à percevoir leur solde tant en activité qu'en congé sur la base des rémunérations au 1^{er} juillet 1956, alors qu'ils subissent comme les autres fonctionnaires les effets du coût de la vie. Il lui demande pour un règlement rapide de leur situation, si le cas des fonctionnaires des ex-cadres supérieurs des territoires d'outre-mer ne pourrait pas être dissocié de celui des fonctionnaires des cadres d'Etat et généraux également visés par la même ordonnance, mais qui eux ont bénéficié des augmentations successives accordées à la fonction publique métropolitaine depuis 1956. Il le prie enfin de bien vouloir lui indiquer les dispositions que le Gouvernement compte prendre à partir du 30 juin 1959 — fin de la période de liquidation des services des hauts commissariats généraux — en vue d'assurer le paiement de leur solde aux fonctionnaires maintenus en congé en métropole par suite des difficultés que rencontre leur affectation outre-mer.

216. — 25 juin 1959. — **M. Georges Rougeron** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si les marchés de fournitures concernant le service vicinal du département, doivent ou non être soumis à la commission départementale avant engagement.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 157 posée le 2 juin 1959 par **M. Jean-Louis Fournier**.

ARMEES

159. — **M. Gabriel Montpied** expose à **M. le ministre des armées** la situation d'une femme d'ancien combattant de la guerre d'Indochine, mère d'un enfant, dont l'époux, militaire de carrière, a été fait prisonnier à Dien-Bien-Phu le 9 mai 1954; lui signale que cette

personne a bénéficié d'une délégation d'office de solde jusqu'au 31 décembre 1957, date à laquelle cet avantage lui a été supprimé en application des décrets nos 57-944 et 57-945 du 14 août 1957; qu'en application du décret n° 56-440 du 2 mars 1956, accordant le bénéfice de l'article 90 du code civil aux anciens combattants d'Indochine, elle a demandé le 22 novembre 1957 la régularisation d'état civil de son époux près le tribunal civil de Clermont-Ferrand, qu'à ce jour, aucun jugement déclaratif de décès n'étant encore intervenu, elle ne perçoit depuis le 31 décembre 1957, ni délégation de solde ni pension de veuve de militaire et lui demande: 1^o si cette personne n'aurait pu bénéficier, à compter du 1^{er} janvier 1958, des dispositions de la circulaire n° 1976 du 14 décembre 1957 (comptabilité publique) relative à la mise en paiement des pensions des ayants cause des militaires dont le décès ou la disparition est consécutive aux opérations d'Indochine; 2^o ce qui peut être fait pour régler cette situation regrettable aussi rapidement que possible et d'éviter éventuellement son renouvellement dans de pareilles circonstances. (*Question du 2 juin 1959.*)

Première réponse. — Pour permettre de répondre en toute connaissance de cause à la question posée, l'honorable parlementaire est prié de bien vouloir adresser au ministère des armées tous renseignements utiles sur l'identité et le grade du militaire de carrière en cause.

INDUSTRIE ET COMMERCE

124. — **M. Jean Bertaud** prie **M. le ministre de l'industrie et du commerce** de lui préciser les obligations auxquelles sont tenus les commerçants, en ce qui concerne le droit que quelques-uns invoquent, de refuser de servir certains clients. Il lui demande si le fait de tenir boutique et de présenter à l'acheteur une marchandise quelconque n'implique pas l'interdiction, pour le commerçant, de refuser de céder cette marchandise à un acheteur, quel qu'il soit, du moment qu'il accepte d'en payer le prix. (*Question du 5 mai 1959.*)

Réponse. — Le décret n° 58-546 du 24 juin 1958 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relatives au maintien de la libre concurrence interdit à tout commerçant de refuser de satisfaire, dans la mesure de ses disponibilités et dans les conditions conformes aux usages commerciaux, aux demandes des acheteurs de produits lorsque ces demandes ne présentent aucun caractère anormal, qu'elles émanent de demandeurs de bonne foi et que la vente des produits n'est pas interdite par la loi ou par un règlement de l'autorité publique. Il en résulte qu'en principe et sous réserve, dans chaque cas d'espèce, de l'appréciation souveraine des tribunaux, un commerçant ne peut normalement refuser de vendre à un acheteur qui accepte d'en payer le prix, un produit exposé dans sa boutique, de même nature que les produits qu'il vend usuellement et dont rien n'indique qu'il n'est pas destiné à la vente.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

173. — **M. Jacques Delalande** demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** s'il estime possible de rattacher les receveurs-distributeurs directement aux receveurs principaux, en leur supprimant la tutelle du bureau d'attache, de les assimiler pour l'exercice de leurs fonctions aux receveurs des dernières classes et de leur accorder l'appellation de receveurs adjoints, ces revendications paraissant justifiées par la conscience et la compétence professionnelles que présentent habituellement les receveurs-distributeurs. (*Question du 4 juin 1959.*)

Réponse. — Le rattachement des recettes-distribution aux recettes principales aurait notamment pour conséquence d'augmenter les distances sur lesquelles il est nécessaire de transporter les fonds versés ou reçus par les receveurs-distributeurs. Or, les liaisons à établir entre les bureaux d'attache et leurs satellites sont d'autant plus faciles et plus sûres que les parcours sont moins longs. La mesure proposée irait donc à l'encontre des règles relatives à la sécurité des fonds. D'autre part, il est bon que les receveurs-distributeurs puissent obtenir le concours d'un receveur expérimenté pour accomplir certaines tâches assez complexes, en matière de comptabilité notamment, et résoudre les problèmes les plus délicats qui se présentent à eux. Les receveurs des bureaux d'attache, en raison de leur proximité, sont particulièrement qualifiés pour tenir ce rôle, et l'expérience montre d'ailleurs que les receveurs-distributeurs n'hésitent pas à solliciter leurs avis. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'envisager le rattachement des recettes-distribution aux recettes principales. Il en est de même en ce qui concerne l'assimilation des établissements dont il s'agit aux recettes de plein exercice. Il est nécessaire, en effet, de faire incorporer les écritures des recettes-distribution dans celles des bureaux de plein exercice (bureaux d'attache) de manière à limiter, à la fois, le nombre de correspondants des organismes centralisateurs de la comptabilité et l'étendue du contrôle que ces établissements ont à exercer. Enfin, il ne peut être envisagé de modifier l'appellation des intéressés; celle-ci correspond exactement aux attributions confiées aux receveurs-distributeurs, à savoir: gestion d'un bureau de poste de faible importance et distribution postale dans la commune siège de la recette-distribution.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du jeudi 25 juin 1959.

SCRUTIN (N° 3)

Sur l'amendement de MM. Marcel Champeix et Gaston Defferre tendant à ajouter un article additionnel A au projet de loi portant dispositions financières intéressant l'Algérie.

Nombre des votants.....	248
Nombre des suffrages exprimés.....	248
Majorité absolue.....	125

Pour l'adoption.....	91
Contre	157

Le Sénat n'a pas adopté.

On voté pour :

MM. Fernand Auberger. Emile Aubert. Marcel Audy. Clément Balestra. Paul Baratjin. Jean Bardol. Lucien Bernier. Marcel Bertrand. Auguste-François Billiemaz. Edouard Bonnefous (Seine-et-Oise). Marcel Boulange (territoire de Belfort). Joseph Brayard. Marcel Brégégère. Roger Carcassonne. Marcel Champeix. Michel Champleboux. Paul Chevallier (Savoie). Bernard Chochoy. Emile Claparède. André Cornu. Antoine Courrière. Maurice Coutrot. Mme Suzanne Crémieux. Etienne Dailly. Georges Dardel. Francis Dassaud. Léon David.	Gaston Defferre. Mme Renée Dervaux. Emile Dubois (Nord). Jacques Duclou. Baptiste Dufeu. André Dulin. Emile Durieux. Adolphe Dutoit. Edgar Faure. Jean-Louis Fournier (Landes). Jean Geoffroy. Lucien Grand. Léon-Jean Grégory. Georges Guille. Raymond Guyot. Emile Hugues. Pierre de La Gontrie. Roger Lagrange. Georges Lamousse. Adrien Laplace. Edouard Le Bellegou. Eugène Lecliat. Louis Leygue. Waldeck L'Huillier. Georges Marie-Anne. André Maroselli. André Méric. Léon Messaud. Pierre Métayer. Gérard Minvielle. Paul Mistral. François Mitterrand.	Gabriel Montpied. Roger Morève. Marius Moutet. Louis Namy. Charles Naveau. Jean Nayrou. Gaston Pams. Guy Pascaud. Paul Pauly. Henri Paumelle. Jean Périquier. Général Ernest Petit (Seine). Gustave Philippon. Edgard Pisan. Mlle Irma Rapuzzi. Joseph Raybaud. Etienne Pestat. Eugène Romaine. Vince et Rollinat. Alex Roubert. Georges Rougeron. Abel Sempé. Edouard Soldani. Charles Soran. Paul Synphor. René Toribio. Ludovic Tron. Camille Vallin. Emile Vanrullen. Fernand Verdeille. Maurice Verrillon. Mme Jeannelle Vermeersch.
--	---	--

Ont voté contre :

MM. Abdellatif Mohamed Saïd. Abel-Lurand. Ahmed Abdallah. Aberamane. Al Sid Chelkh Chelkh. Gustave Alric. Louis André. Philippe d'Argenlieu. Jean de Bagneux. Octave Bajoux. Edmond Barrachin. Jacques Baumel. Maurice Bayrou. Joseph Beaujannot. Belahed Mohamed. Belhabich Slimane. Belkadi Abdennour. Beloucif Amar. Benacer Salah. Bencherif Mouâaouia. Jean Bertaud. Général Antoine Béthouart. René Blondelle. Raymond Bonnefous (Aveyron). Georges Bonnet. Albert Boucher. Georges Boulanger (Pas-de-Calais). Jean-Marie Bouloux. Amédée Bouquerel.	Jean-Eric Bousch. Robert Bouvard. Jean Brajeux. Martial Brousse. Julien Brunhes. Florian Bruyas. Gabriel Burgat. Omer Capelle. Mme Marie-Hélène Cardot. Maurice Charpentier. Adolphe Chauvin. André Chazalon. Robert Chevalier (Sarthe). Pierre de Chevigny. André Colin. Gérald Coppenrath. Henri Cornat. Yvon Coudé du Foresto. Jean Deguise. Alfred Debé. Jacques Delalande. Claudius Delorme. Marc Desaché. Jacques Descours Desacres. Henri Esseigne. Paul Driant. Hector Dubois (Oise). René Dubois (Loire-Atlantique). Roger Duchet.	Claude Dumont. Charles Durand. Jules Emaille. René Enjalbert. Jean Errecart. Yves Estève. Jacques Faggianelli. Jean Fichoux. André Fosset. Charles Fruh. Jacques Gadoin. Général Jean Ganeval. Pierre Garet. Etienne Gay. Jean de Geoffre. Victor Golvan. Robert Gravier. Georges Guénil. Gueroui Mohamed. Hakiki Djilali. Roger du Halgouet. Yves Hamon. Alfred Isautier. René Jager. Eugène Jamain. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Paul-Jacques Kalb. Michel Kauffmann. Kheirate M'Hamel. Michel Kislter. Roger Lachèvre. Bernard Lafay.
---	---	--

Henri Laffleur. Maurice Lalloy. Marcel Lambert. Robert Laurens. Guy de La Vasselais. Francis Le Basser. Marcel Lebreton. Jean Lecammet. Monsieur Legouez. Marcel Legros. Bernard Lemarié. Etienne Le Sasser-Boisamé. Robert Liot. Jean-Marie Louvel. Fernand Malé. Roger Marcellin. Pierre Marcihacy. Jacques Marcette. Louis Martin. Jacques Masteau. Jacques de Maupeou. Jacques Ménard. Merred Ali.	Jean Michelin. Mokrane Mohamed el Messaoud. Max Monichon. Claude Mont. Geoffroy de Montalembert. Léon Motais de Narbonne. Eugène Molte. François de Nicolay. Oucella Hacène. Henri Parisot. François Palenôtre. Pierre Patria. Gilbert Paulian. Marc Pauzet. Paul Pelleray. Lucien Perdereau. Hector Peschaud. Guy Petit (Basses-Pyrénées). Paul Piales. Raymond Pinchard.	André Plait. Alain Poher. Michel de Pontbriand. Henri Prêtre. Philippe de Raincourt. Georges Repiquet. Jacques Richard. Eugène Richard. Louis Roy. Sadi Abdelkrim. Laurent Schiaffino. François Schleiter. René Schwartz. Robert Soudant. Jacques Soufflet. René Tinant. Jacques Vassor. Jacques Verneuil. Etienne Viallanes. Pierre de Villoutreys. Raymond de Wazières. Yvan Mouloud. Michel Yver. Joseph Yvon.
--	---	--

N'ont pas pris part au vote :

MM. Achour Youssef. Blaise Bassoleth. Antoine Béguère. Benali Ibrahim. Jean Bène. Chérif Benhabyles. Bentchicou Ahmed. Jean Berthoin. Jacques Bordeneuve. Laurent Botokeky. André Boutemy. Roland Bri. Raymond Brun. Georges Cogniot. Louis Courroy. Vincent Delpuech. Diallo Ibrahim. Loubou Djessou. Amadou Doucouré. Gaston Fourrier (Niger). Roger Garaudy. Pierre Goura. André Guillabert. Haidara Mahamane.	Jacques Henriet. Armand Josse. Christophe Kalenzaga. Mohamed Kamil. Koné Bégnon. Jean de Lachomette. Lakhdari Mohammed Larbi. Amadou Lamine Gueye. Charles Laurent-Thouveroy. Marcel Lemaire. François Levacher. Paul Longuet. Georges Marrane. Pierre-René Mathey. Roger Menu. Marcel Molle. François Monsarrat. René Montaldo. André Monteil. Léopold Morel. Mustapha Menad. Neddaf Labidi. Etienne Ngounio.	Jean Noury. Marcel Pellenc. Joseph Perrin. Jules Pinsard. Auguste Piton. Marcel Prelot. Maximilien Quenam. Pussy-Berry. Etienne Rabouin. Stanislas Rakotonirina. Yvon Razac. Paul Ribeyre. Henri Rochereau. Sahoulba Gontchomc. Issoufou Saïdou Djermakoye. Sassi Benafissa. Charles Sinsout. Edgar Tailhades. Gabriel Tellier. Jean-Louis Vigier. Joseph Voyant. Paul Wach. Norbert Zafimahova. Emilie-Derlin Zinsou.
---	--	---

Excusés ou absents par congé :

MM. André Armengaud. Jacques Boissrond. Maurice Carrier. Henri Claireaux. Jean Clerc.	Louis Gros. Roger Houdot. Jean Lacaze. Alfred Lavy. Henri Longchambon.	Jean-Paul de Rocca Serra. William Tardrew. Jean-Louis Tinaud. Modeste Zussv.
--	--	---

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Sénat, et M. Georges Portmann, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application des articles 63 et 64 du règlement provisoire.)

MM. Gustave Alric à M. Julien Brunhes.
Fernand Auberger à M. Georges Rougeron.
Emile Aubert à M. Maurice Coutrot.
Marcel Audy à M. André Dulin.
Jean Bardol à M. Adolphe Dutoit.
Marcel Boulange à M. Jean-Louis Fournier.
Georges Boulanger à M. Octave Bajoux.
Jean-Eric Bousch à M. Geoffroy de Montalembert.
André Boutemy à M. Alex Roubert.
Omer Capelle à M. René Blondelle.
Roger Carcassonne à M. Gaston Defferre.
Michel Champleboux à M. Francis Dassaud.
Mme Suzanne Crémieux à M. Emile Claparède.
MM. Claudius Delorme à M. Charles Durand.
Yves Estève à M. Roger du Halgouet.
Georges Guille à M. Antoine Courrière.
Georges Lamousse à M. Marcel Champeix.
André Méric à M. Charles Suran.
Paul Mistral à M. Abel Sempé.

MM. Gabriel Montpied à M. Pierre Métayer.
Paul Pauly à M. Charles Nayrou.
Gustave Philippon à M. Roger Lagrange.
André Pliat à M. Philippe de Raincourt.
Alain Pôher à M. Jean Lecanuet.
Emile Varrullen à M. Emile Durieux.
Jacques Vassor à M. Paul Piales.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	249
Nombre des suffrages exprimés.....	249
Majorité absolue.....	125
Pour l'adoption.....	91
Contre	158

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 4)

Sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions financières intéressant l'Algérie.

Nombre des votants.....	256
Nombre des suffrages exprimés.....	221
Majorité absolue.....	111

Pour l'adoption.....	155
Contre	66

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM. Abdellatif Mohamed Saïd. Abel Larand. Ahmed Abdallah Abderamane. Al Sid Cheikh Cheikh. Gustave Atric. Louis André. Philippe d'Argenlieu. Jean de Bagneux. Octave Bajoux. Edmond Barrachin. Jacques Baumel. Maurice Bayrou. Joseph Beaujannot. Belhabich Slimane. Belkadi Abdennour. Beloucif Amar. Benacer Salah. Bencherif Moudaouia. Jean Bertaud. Général Antoine Béthouart. René Blondelle. Raymond Bonnefous (Aveyron). Georges Bonnet. Albert Boucher. Georges Boulanger (Pas-de-Calais). Jean-Marie Bouloux. Amédée Bouquerel. Jean-Eric Bousch. Robert Bouvard. Jean Brajeux. Martial Brousse. Raymond Brun. Julien Brunhes. Florian Bruyas. Gabriel Burgat. Omer Capelle. Mme Marie-Hélène Cardot. Maurice Charpentier. Adolphe Chauvin. André Chazalon. Robert Chevalier (Sarthe). Pierre de Chevigny. André Colin. Gérald Copenrath.	Henri Cornal. Yvon Couédu du Foresto. Jean Deguise. Alfred Dehé. Jacques Delalande. Claudius Delorme. Marc Desaché. Jacques Descours Desobres. Henri Lesseigne. Paul Driant. Hector Dubois (Oise). René Dubois (Loire-Atlantique). Roger Duchet. Claude Dumont. Charles Durand. Jules Emaile. René Enjalbert. Jean Errecart. Yves Estève. Jacques Faggianelli. Jean Fichoux. André Fosset. Charles Fruh. Jacques Gadoin. Général Jean Ganeval. Pierre Garet. Etienne Gay. Jean de Geoffre. Victor Goivan. Robert Gravier. Georges Guénil. Gueroui Mohamed. Roger du Halgouet. Yves Hamon. Alfred Isautier. René Jager. Eugène Jamain. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Paul-Jacques Kalb. Michel Kauffmann. Michel Kistler. Roger Lachèvre. Bernard Lafay. Henri Lafleur. Maurice Lalloy. Marcel Lambert. Robert Laurens.	Guy de La Vasselais. Francis Le Basser. Marcel Lebreton. Jean Lecanuet. Modeste Leguez. Marcel Legros. Bernard Lemarié. Etienne Le Sassié. Boisauné. François Levacher. Robert Liot. Jean-Marie Louvel. Fernand Malé. Roger Marcellin. Pierre Marcellhacy. Jacques Marelle. Louis Martin. Jacques Masteau. Jacques de Maupeou. Jacques Ménard. Merred Ali. Jean Michelin. Mokrane Mohamed el Messaoud. Max Monichon. Claude Mont. Geoffroy de Montalembert. Léon Motais de Narbonne. Eugène Motte. François de Nicolay. Oueïla Hacène. Henri Parisot. François Patenôtre. Pierre Patria. Gilbert Paulian. Marc Pauzet. Paul Pelleray. Lucien Perdereau. Hector Peschaud. Guy Petit (Basses-Pyrénées). Paul Piales. Raymond Pinchard. André Pliat. Alain Pôher. Michel de Pontbriand. Henri Prêtre. Philippe de Raincourt. Georges Repiquet. Jacques Richard. Eugène Ritzenhaler.
---	--	--

Louis Roy.
Sadi Abdelkrim.
Laurent Schiaffino.
François Schleifer.
René Schwartz.

Robert Soudant.
Jacques Soufflet.
René Tinant.
Jacques Vassor.
Jacques Verneuil.

Etienne Viallanes.
Pierre de Villoutreys.
Yamat Mouloud.
Michel Yver.
Joseph Yvon.

Ont voté contra :

MM.
Fernand Auberger.
Emile Aubert.
Clément Balestra.
Jean Bardol.
Jean Bène.
Lucien Bernier.
Marcel Bertrand.
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).
André Boutemy.
Marcel Brégégère.
Roger Carcassonne.
Marcel Champeix.
Michel Champeiboux.
Bernard Chochoy.
Anoine Courrière.
Maurice Coutrot.
Georges Dardel.
François Dassaud.
Léon David.
Gaston Defferre.
Mme Renée Dervaux.
Emile Dubois (Nord).

Jacques Ducloux.
Emile Durieux.
Adolphe Dutoit.
Jean-Louis Fournier (Landes).
Jean Geoffroy.
Léon-Jean Grégory.
Georges Guille.
Raymond Guyot.
Roger Lagrange.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.
Edouard Le Bellegou.
Engène Lechat.
Waldeck L'Huilier.
André Méric.
Léon Messaud.
Pierre Métayer.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
François Miterrand.
Gabriel Montpied.
Marius Moutet.
Louis Namy.

Charles Naveau.
Jean Nayrou.
Gaston Parns.
Paul Pauly.
Jean Périquier.
Général Ernest Petit (Seine).
Gustave Philippon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Alex Roubert.
Georges Rougeron.
Abel Sempé.
Edouard Suldani.
Charles Suran.
Paul Symphon.
René Toribio.
Ludovic Tron.
Camille Vallin.
Emile Varrullen.
Fernand Verdeille.
Maurice Vérillon.
Mme Jeannette Vermeersch.

Se sont abstenus :

MM.
Achour Youssef.
Marcel Audy.
Paul Baratgin.
Benali Brahim.
Auguste-François Billiemaz.
Edouard Bonnefous (Seine-et-Oise).
Joseph Brayard.
Paul Chevallier (Savoie).
Emile Claparède.
André Cornu.

Mme Suzanne Crémieux.
Etienne Dailly.
Baptiste Dufeu.
André Dulin.
Edgar Faure.
Lucien Grand.
Hakiki Djilali.
Emile Hugues.
Kheirate M'Hamet.
Pierre de La Gontrie.
Louis Leygnc.
Georges Marie-Anne.

André Maroselli.
René Montaïdo.
Roger Morève.
Mustapha Menad.
Neddaf Labidi.
Guy Pascaud.
Henri Paumelle.
Edgard Pisani.
Joseph Raybaud.
Etienne Restat.
Eugène Romaine.
Vincent Rotinat.
Raymond de Wazières.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Blaise Bassolet.
Antoine Béguère.
Belahed Mohamed.
Chérif Benhabyles.
Bentebicou Ahmed.
Jean Berthoin.
Jacques Bordeneuve.
Laurent Botokeky.
Roland Bru.
Georges Cogniot.
Louis Courroy.
Vincent Delpuech.
Diallo Ibrahima.
Loubou Djessou.
Amadou Doucouré.
Gaston Fourrier (Niger).
Roger Garaudy.
Pierre Goura.
André Guillabert.
Haïdara Mahamane.
Jacques Henriot.
Armand Josse.

Christophe Kadenzaga.
Mohamed Kamil.
Koné Bégnou.
Jean de Lachomette.
Lakhdari Mohammed Larbi.
Amadou Lamine Guéye.
Charles Laurent-Thouverey.
Marcel Lemaire.
Paul Longuel.
Georges Marrane.
Pierre-René Mathey.
Roger Menu.
Marcel Molle.
François Monsarrat.
André Monteil.
Léopold Morel.
Etienne Ngonio.
Jean Noury.
Marcel Pellenc.
Joseph Perrin.

Jules Pinsard.
Auguste Pinton.
Marcel Prielot.
Maximilien Quenuum Posity-Berry.
Etienne Rabouin.
Stanislas Rakotonirina.
Yvon Razac.
Paul Ribeyre.
Henri Rochereau.
Sahoulba Gontchomé Issoufou Saïdou Djer-makoye.
Sassi Benaïssa.
Charles Sinsout.
Edgar Tailhades.
Gabriel Tellier.
Jean-Louis Vigier.
Joseph Voyant.
Paul Wach.
Norbert Zafimahova.
Emile-Derlin Zinsou.

Excusés ou absents par congé :

MM.
André Armengaud.
Jacques Boisrond.
Maurice Carrier.
Henri Claireaux.
Jean Clerc.

Louis Gros.
Roger Houllat.
Jean Lacaze.
Arthur Lavy.
Henri Longchambon.

Jean-Paul de Rocca Serra.
William Tardrew.
Jean-Louis Tinaud.
Modeste Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Sénat, et M. Georges Portmann, qui présidait la séance

Ont délégué leur droit de vote:

(Application des articles 63 et 61 du règlement provisoire.)

- MM. Gustave Alric à M. Julien Brunhes.
 Fernand Auberger à M. Georges Rougeron.
 Emile Aubert à M. Maurice Coutrot.
 Marcel Audy à M. André Dulin.
 Jean Bardol à M. Adolphe Dutoit.
 Jean Bène à M. Léon-Jean Grégory.
 Marcel Boulangé à M. Jean-Louis Fournier.
 Georges Boulanger à M. Oclave Bajoux.
 Jean-Eric Bousch à M. Geoffroy de Montalembert.
 André Boutemy à M. Alex Roubert.
 Omer Capelle à M. René Blondelle.
 Roger Carcassonne à M. Gaston Defferre.
 Michel Champleboux à M. Francis Dassaud.
 M^{me} Suzanne Crémieux à M. Emile Claparède.
 MM. Claudius Delorme à M. Charles Durand.
 Yves Estève à M. Roger du Halgouet.
 Georges Guille à M. Antoine Courrière.
 Georges Lamousse à M. Marcel Champeix.
 André Méric à M. Charles Suran.
 Paul Mistral à M. Abel Sempé.
 Gabriel Montpied à M. Pierre Mélayer.
 Paul Pauly à M. Charles Nayrou.
 Gustave Philippon à M. Roger Lagrange.
 André Plait à M. Philippe de Raincourt.
 Alain Pocher à M. Jean Lecanuet.
 Emile Vanrullen à M. Emile Durieux.
 Jacques Vassor à M. Paul Piales.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants.....	256
Nombre des suffrages exprimés.....	222
Majorité absolue.....	112
Pour l'adoption.....	155
Contre	67

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 5)

Sur l'article unique du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions relatives à la circulation monétaire.

Nombre des votants.....	251
Nombre des suffrages exprimés.....	217
Majorité absolue.....	109
Pour l'adoption.....	153
Contre	64

Le Sénat a adopté.

On voté pour:

- | | | |
|--|---|--|
| MM.
Abdellatif Mohamed Saïd.
Abel-Durand.
Ahmed Abdallah Abderamane.
Al Sid Cheikh Cheikh.
Gustave Alric.
Louis André.
Philippe d'Argenlieu.
Jean de Bagneux.
Octave Bajoux.
Edmond Barrachin.
Jacques Baumel.
Maurice Bayrou.
Joseph Beaujannot.
Belhabich Slimane.
Belkaid Abdennour.
Beloucif Amar.
Benacer Salah.
Jean Bertaud.
Général Antoine Béthouart.
René Blondelle.
Raymond Bonnefous (Aveyron). | Georges Bonnet.
Albert Boucher.
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Jean-Eric Bousch.
Robert Bouvard.
Jean Brajeux.
Martial Brousse.
Raymond Brun.
Julien Brunhes.
Florian Bruyas.
Gabriel Burgat.
Omer Capelle.
M ^{me} Marie-Hélène Cardot.
Maurice Charpentier.
Adolphe Chauvin.
André Chazalon.
Robert Chevalier (Sarthe).
Pierre de Chevigny.
André Colin.
Gérald Coppenrath.
Henri Cornat. | Yvon Coudé du Foresto.
Jean Deguise.
Alfred Dehé.
Jacques Delalande.
Claudius Delorme.
Marc Desaché.
Jacques Descours Desacres.
Henri Desseigne.
Paul Driant.
Hector Dubois (Oise).
Roger Duchet.
Claude Dumont.
Charles Durand.
Jules Emaillé.
René Enjalbert.
Jean Errecart.
Yves Estève.
Jacques Faggianelli.
Jean Fichoux.
André Fosset.
Charles Fruh.
Jacques Gadoin.
Général Jean Ganeval. |
|--|---|--|

- | | | |
|--|---|--|
| Pierre Garet.
Etienne Gay.
Jean de Geoffre.
Victor Golvan.
Robert Gravier.
Gueroi Mohamed.
Hakiki Djilali.
Roger du Halgouet.
Yves Hannon.
Alfred Isautier.
René Jager.
Eugène Jamain.
Léon Jezeau-Marignat.
Louis Jung.
Paul-Jacques Kalb.
Michel Kauffmann.
Kheirate M'Hamet.
Michel Kistler.
Roger Lachèvre.
Bernard Lafay.
Henri Lafleur.
Maurice Lalloy.
Marcel Lambert.
Robert Laurens.
Francis Le Basser.
Marcel Lebreton.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Marcel Legros.
Bernard Lemarie. | Etienne Le Sassicr-Boisauné.
François Levacher.
Robert Liot.
Jean-Marie Louvel.
Fernand Malé.
Roger Marcellin.
Pierre Marcihaey.
Jacques Marotte.
Louis Martin.
Jacques Masteau.
Jacques de Maupeou.
Jacques Ménard.
Merred Ali.
Jean Michelin.
Mokrane Mohamed el Messaoud.
Max Monichon.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Léon Motais de Narbonne.
Eugène Motte.
François de Nicolay.
Ouella Ilacène.
Henri Parisot.
François Patenôtre.
Pierre Patria.
Gilbert Paulian.
Marc Pauzet. | Paul Pelleray.
Lucien Perdereau.
Hector Peschaud.
Guy Petit (Basses-Pyrénées).
Paul Piales.
Raymond Pinchard.
André Plait.
Alain Pocher.
Michel de Pontbriand.
Henri Prêtre.
Philippe de Raincourt.
Georges Requier.
Jacques Richard.
Eugène Ritzenthaler.
Louis Roy.
Sadi Abdelkrim.
Laurent Schiaffino.
François Schleiter.
René Schwartz.
Robert Soudant.
Jacques Soufflet.
René Tinant.
Jacques Vassor.
Jacques Verneuil.
Etienne Viallanes.
Pierre de Villoutreys.
Yamat Mouloud.
Michel Yver.
Joseph Yvon. |
|--|---|--|

Ont voté contre:

- | | | |
|---|---|---|
| MM.
Fernand Auberger.
Emile Aubert.
Clément Balestra.
Jean Bardol.
Jean Bène.
Lucien Bernier.
Marcel Bertrand.
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).
André Boutemy.
Marcel Brégère.
Roger Carcassonne.
Marcel Champeix.
Michel Champleboux.
Bernard Chochoy.
Antoine Courrière.
Maurice Coutrot.
Georges Dardel.
Francis Dassaud.
Léon David.
Gaston Defferre.
M ^{me} Renée Dervaux. | Emile Dubois (Nord).
Jacques Duchos.
Emile Durieux.
Adolphe Dutoit.
Jean-Louis Fournier (Landes).
Jean Geoffroy.
Léon-Jean Grégory.
Georges Guille.
Roger Lagrange.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.
Edouard Le Bellegou.
Eugène Lechat.
Waldeck L'Huillier.
André Méric.
Léon Messaud.
Pierre Mélayer.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
François Miltierand.
Gabriel Montpied.
Marius Moutet. | Louis Namy.
Charles Naveau.
Jean Nayrou.
Gaston Pams.
Paul Pauly.
Jean Péridier.
Général Ernest Petit (Seine).
Gustave Philippon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Alex Roubert.
Georges Rougeron.
Abel Sempé.
Edouard Soldani.
Charles Suran.
Paul Symphor.
René Toribio.
Camille Vallin.
Emile Vanrullen.
Fernand Verdille.
Maurice Vérillon.
M ^{me} Jeannette Vermeersch. |
|---|---|---|

Se sont abstenus:

- | | | |
|--|--|--|
| MM.
Achour Youssef.
Marcel Audy.
Paul Baratjin.
Benali Branin.
René Montaldo.
Bencherif Moussaouia.
Auguste-François Billiemaz.
Edouard Bonnefous (Seine-et-Oise).
Joseph Bravard.
Paul Chevallier (Savoie). | Emile Claparède.
André Cornu.
M ^{me} Suzanne Crémieux.
Etienne Dailly.
Baptiste Dufeu.
André Dulin.
Edgar Faure.
Lucien Grand.
Emile Hugues.
Pierre de La Vasserie.
Guy de La Vasselais.
Louis Leygue. | Georges Marie-Anne.
André Maroselli.
René Montaldo.
Roger Morève.
Mustapha Menad.
Neddaf Labidi.
Guy Pascaud.
Henri Paumelle.
Edgard Pisani.
Joseph Raybaud.
Engèle Romaine.
Vincent Rotinat.
Raymond de Wazières. |
|--|--|--|

N'ont pas pris part au vote:

- | | | |
|---|---|---|
| MM.
Blaise Bassolet.
Antoine Béquère.
Belahed Mohamed.
Chérif Benhabyles.
Bentchichou Ahmed.
Jean Berthoin.
Jacques Bordeneneuve.
Laurent Botokeky.
Roland Bru.
Georges Cogniot.
Louis Courroy.
Vincent Delpuech. | Diallo Ibrahima.
Loubo Diessou.
Amadou Doucouré.
René Dubois (Loire-Atlantique).
Gaston Fourrier (Niger).
Roger Garaudy.
Pierre Goura.
Georges Guéril.
André Guillabert.
Raymond Guyot.
Haïdara Mahamane. | Jacques Henriet.
Armand Josse.
Christophe Kalenzaga.
Mohamed Kamil.
Koné Bégnon.
Jean de Lachomette.
Lakhdari Mohammed Larbi.
Amadou Lamine Gueye.
Charles Laurent-Thouvery.
Marcel Lemaire. |
|---|---|---|

Paul Longuet.	Jules Pinsard.	Issoufou Saïdou Djer-
Georges Marrane.	Auguste Pinton	makoye.
Pierre-René Mathey.	Marcel Prelot.	Sassi Bonaïssa.
Roger Menu.	Maximilien Quémener.	Charles Sinsout.
Marcel Molle.	Possy-Berry.	Edgar Tailhades.
François Monsarrat.	Etienne Rabouin.	Gabriel Tellier.
André Monteil.	Stanislas Rakotonirina.	Ludovic Tron.
Léopold Morel.	Yvon Razac.	Jean-Louis Vigier.
Etienne Ngounio.	Etienne Restat	Joseph Voyant.
Jean Noury.	Paul Ribeyre.	Paul Waeh.
Marcel Pellenc.	Henri Rochereau.	Norbert Zafimahova.
Joseph Perrin.	Sahoulba Gontehomé.	Emile-Derlin Zinsou.

Excusés ou absents par congé :

MM.		
André Armengaud.	Louis Gros.	Jean-Paul de Récca
Jacques Boisron.	Roger Houdet.	Serra.
Maurice Carrier	Jean Lacaze.	William Tardrew.
Henri Claireaux.	Arthur Lavy.	Jean-Louis Tinaud.
Jean Clerc.	Henri Longchamban.	Modeste Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Sénat et M. Georges Portmann, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application des articles 63 et 64 du règlement.)

MM. Gustave Alric à M. Julien Brumhes.
 Fernand Auberger à M. Georges Rougeron.
 Emile Aubert à M. Maurice Goutrol.
 Marcel Audy à M. André Dulin.
 Jean Bardol à M. Adolphe Dutoit.
 Jean Bène à M. Léon-Jean Gregory.
 Marcel Boulange à M. Jean-Louis Fournier.
 Georges Boulanger à M. Octave Bajeux.
 Jean-Eric Bousch à M. Geoffroy de Montalembert.
 André Boutemy à M. Alex Roubert.
 Omer Capelle à M. René Blondelle.
 Roger Carcassonne à M. Gaston Defferre.
 Michel Champeboux à M. Francis Dassaud.

M^{me} Suzanne Crémieux à M. Emile Claparède.
 MM. Claudius Delorme à M. Charles Durand.
 Yves Estève à M. Roger du Halgonet.
 Georges Guille à M. Antoine Courrière.
 Georges Lamousse à M. Marcel Champeix.
 André Méric à M. Charles Suran.
 Paul Mistral à M. Abel Sempé.
 Gabriel Montpied à M. Pierre Métayer.
 Paul Pauly à M. Charles Nayrou.
 Gustave Philippon à M. Roger Lagrange.
 André Plait à M. Philippe de Rahicourt.
 Arsin Poher à M. Jean Lecanuet.
 Emile Vanrullen à M. Emile Durieux.
 Jacques Vassor à M. Paul Piales.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	252
Nombre des suffrages exprimés.....	218
Majorité absolue.....	110
Pour l'adoption	153
Contre	65

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du mercredi 17 juin 1959.
 (Journal officiel du 18 juin 1959.)

Dans le scrutin (n° 2) sur le deuxième alinéa de l'article 2, constitué par l'amendement de M. André Plait, modifié par le sous-amendement de M. Francis Le Basser, du projet de loi de programme relatif à l'équipement sanitaire et social :

C'est par suite d'une erreur matérielle que le nom de M. Emile Dubois (Nord) figure dans la rubrique « Pour » et que celui de M. René Dubois (Loire-Atlantique) figure dans la rubrique « N'ont pas pris part au vote ».

En réalité le nom de M. Emile Dubois (Nord) doit être rétabli dans la liste des sénateurs « N'ayant pas pris part au vote » et celui de M. René Dubois (Loire-Atlantique) dans la liste des sénateurs ayant voté « Pour ».